FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

Année 1930 — N° 247

THESE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

DIPLOME D'ETAT

par

Pierre FOLIE-DESJARDINS
Ancien Externe des Hôpitaux de Lyon
Né le 26 Mars 1904, à Vincennes (Seine)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

UNE DYNASTIE MÉDICO-CHIRURGICALE
LES SUE

Président : M. MÉNÉTRIER, Professeur

LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
MARCEL VIGNÉ
13, Rue de l'Ecole-de-Médecine, 13
PARIS

1930

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

Année 1930 — N° ——

THESE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

DIPLOME D'ETAT

par

Pierre FOLIE-DESJARDINS
Ancien Externe des Hôpitaux de Lyon
Né le 26 Mars 1904, à Vincennes (Seine)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

NE DYNASTIE MÉDICO-CHIRURGICALE
LES SUE

Président : M. MÉNÉTRIER, Professeur

LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
MARCEL VIGNÉ
13, Rue de l'Ecole-de-Médecine, 13
PARIS

1930

LE DOYEN..... M. ROGER

I. — PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	ROUVIÈRE
Anatomie médico-chirurgicale et chirurgie expérimentale	CUNÉO
Physiologie	ROGER
Physique médicale	STROHL
Chimie médicale	DESGREZ
Bactériologie	LEMIERRE.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BRUMPT
Pathologie et thérapeutique générales	BAUDOUIN.
Pathologie médicale	CLERC.
Pathologie chirurgicale	N...
Anatomie pathologique	ROUSSY
Histologie	CHAMPY.
Pharmacologie et matière médicale	TIFFENEAU.
Thérapeutique	LOEPER.
Hygiène et médecine préventive	TANON
Médecine légale	BALTHAZARD
Histoire de la médecine et de la chirurgie	MÉNÉTRIER
Pathologie expérimentale et comparée	RATHERY.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	M. VILLARET.
Clinique médicale	CARNOT. BEZANÇON ACHARD Marcel LABBÉ.
Hygiène et clinique de la première enfance	LEREBOULLET
Clinique des maladies des enfants	NOBÉCOURT
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. CLAUDE
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GOUGEROT
Clinique des maladies du système nerveux	GUILLAIN
Clinique des maladies infectieuses	TEISSIER
Clinique chirurgicale	DELBET HARTMANN LEJARS GOSSET
Clinique ophtalmologique	TERRIEN
Clinique urologique	LEGUEU
Clinique d'accouchements	COUVELAIRE BRINDEAU JEANNIN
Clinique gynécologique	J.-L. FAURE
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	OMBRÉDANNE
Clinique thérapeutique médicale	VAQUEZ
Clinique oto-rhino-laryngologique	SEBILEAU
Clinique thérapeutique chirurgicale	Pierre DUVAL.
Clinique propédeutique	SERGENT
Professeur sans chaire	MAUCLAIRE.
Clinique de la tuberculose	L. BERNARD.

II. — AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.	
ALAJOUANINE	Neurologie et psychiâtrie.
BIRET	Physiologie.
AUBERTIN	Pathologie médicale.
BÉNARD (Henri)	Pathologie médicale.
BLANCHETIÈRE	Chimie biologique.
BROCQ	Pathologie chirurgicale.
BRULÉ	Pathologie médicale.
CADENAT	Pathologie chirurgicale.
CATHALA	Pathologie médicale.
CHABROL	Pathologie médicale.
CHEVALLIER	Pathologie médicale.
DE GAUDART D'ALLAINES	Pathologie chirurgicale.
DOGNON	Physique.
DONZELOT	Pathologie médicale.
ÉCALLE	Obstétrique.
FEY	Urologie.
GARNIER	Pathologie expérimentale.
GASTINEL	Bactériologie.
GATELLIER	Pathologie chirurgicale.
GIROUD	Histologie.
HARVIER	Pathologie médicale.
HOVELACQUE	Anatomie.
HUTINEL	Pathologie médicale.
JOANNON	Hygiène.
JOYEUX	Parasitologie.
LABBÉ (Henri)	Chimie biologique.
LAROCHE (Guy)	Pathologie médicale.
LEMAITRE	Oto-rhino-laryngologie.
LEROUX	Anatomie pathologique.
LEVEUF	Pathologie chirurgicale.
LÉVY-VALENSI	Neuro-psychiâtrie.
LIAN	Pathologie médicale.
MERCIER (Fernand)	Pharmacologie.
MILLOT	Histologie.
MONDOR	Pathologie médicale.
MOREAU	Pathologie médicale.
MOULONGUET	Pathologie chirurgicale.
MOURE	Pathologie chirurgicale.
MULON	Histologie.
OBERLING	Anatomie pathologique.
OLIVIER	Anatomie.
PIÉDELIEVRE	Médecine légale.
PORTES	Obstétrique.
QUENU	Pathologie chirurgicale.
RICHET Fils	Physiologie.
SÉZARY	Dermatologie et syphiligraphie.
VALLERY-RADOT (Pasteur)	Pathologie médicale.
VAUDESCAL	Obstétrique.
VELTER	Ophtalmologie.
VERNE	Histologie.
VIGNES	Obstétrique.

74186

III. — AGRÉGÉS RAPPELÉS A L'EXERCICE

pour le service des examens

MM.	
BUSQUET	Pharmacologie.
GOUGEROT	Pathologie médicale.
GUÉNIOT	Obstétrique.
LEQUEUX	Obstétrique.
NEVEU-LEMAIRE	Parasitologie.
RETTERER	Histologie.
ZIMMERN	Physique.

IV. — AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUE

à titre permanent

MM.	
ALGLAVE	Clinique chirurgicale.
AUVRAY	Clinique chirugicale.
BASSET	Clinique chirurgicale.
CHEVASSU	Clinique obstétricale.
LAIGNEL-LAVASTINE	Clinique médicale.
LE LORIER	Clinique obstétricale.
LÉVY-SOLAL	Clinique obstétricale.
LÉRI	Clinique médicale.
METZGER	Clinique médicale.
MOCQUOT	Clinique chirurgicale.
PROUST	Clinique chirurgicale.
SCHWARTZ	Clinique chirurgicale.

V. — CHARGÉS DE COURS

MM.	
MAUCLAIRE, agrégé	Chargé du cours de chirurgie orthopédique chez l'adulte pour les accidentés du travail, les mutilés de guerre et les infirmes adultes.
FREY	Stomatologie.
CHAILLEY-BERT	Education physique.
LEDOUX-LEBARD	Radiologie clinique.
WEILL-HALLE	Puériculture

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leur auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MEMOIRE DE MON FRERE LOUIS

Mort au Champ d'Honneur

le 25 février 1915

A MON PERE

Médecin-lieutenant-colonel en retraite

Officier de la Légion d'honneur

A MA MERE

Qu'ils trouvent ici le symbôle de notre profonde tendresse et de notre reconnaissance pour tous les sacrifices qu'ils ont accomplis pour notre instruction. Nous ne souhaitons de réussir que pour les en remercier.

Notre père a inspiré ce travail pour lequel il nous a été d'un grand secours. Nous l'en remercions bien affectueusement.

A MES FRERES

A MES SOEURS

A Monsieur le Professeur MENETRIER

Qui a bien voulu accepter la présidence de notre thèse. Nous le prions d'agréer l'expression de notre profond respect.

A NOTRE JURY

A NOS MAITRES A LA FACULTE
ET DANS LES HOPITAUX DE LYON

Monsieur le Professeur agrégé LAROYENNE
Chirurgien des hôpitaux de Lyon

Monsieur le Professeur agrégé SANTY
Chirurgien des hôpitaux de Lyon

Monsieur le Docteur VIGNARD
Chirurgien des hôpitaux de Lyon

Monsieur de Professeur agrégé DUMAS
Médecin des hôpitaux de Lyon

Monsieur le Professeur agrégé NOVE-JOSSERAND
Médecin des hôpitaux de Lyon

Qu'ils reçoivent ici notre hommage respectueux et nos remerciements pour la bienveillance qu'ils nous ont témoignée pendant notre externat.

A Monsieur le Médecin-Colonel RUBENTHALER
Sous-directeur de l'école du service
de santé militaire de Lyon

(Hommage respectueux).

A NOS MAITRES A LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ DECHAUME

Son affectueuse attention et ses encouragements resteront parmi nos meilleurs souvenirs de Lyon. Nous le prions d'accepter notre hommage respectueux et de croire à notre reconnaissance.

AU DOCTEUR LOUIS DE LAFARGUE-BARES

Nous lui adressons notre affectueux souvenir et nos remerciements pour les conseils éclairés qu'il nous a prodigués.

AU DOCTEUR PIERRE GOUDAL

En souvenir des bonnes et mauvaises heures passées ensemble à Lyon.

A TOUS NOS AMIS

L'affection de tous a été pour nous le plus précieux des encouragements.

MEIS ET AMICIS

INTRODUCTION

Parmi les familles qui ont donné de nombreux membres à la médecine, telles celles des Broca, des Nélaton, des Roger, des Barth et bien d'autres encore, celle des Sue n'est pas parmi les moins remarquables. Sans doute d'autres ont connu une gloire plus grande, soit que certains de leurs membres se soient élevés jusqu'au génie médical, soit qu'ils se soient distingués dans un autre domaine comme les Clemenceau ; peu ont fourni une suite aussi longue d'hommes de grand talent, sinon de génie.

Pendant plus d'un siècle, les Sue ont conservé dans leur descendance un ou plusieurs médecins ou chirurgiens dont la plupart conquirent en leur temps une juste notoriété. Et si le dernier d'entre eux, Eugène Sue s'est rendu célèbre, et a rendu son nom célèbre après avoir jeté son bonnet médical par dessus les moulins, ses ancêtres étaient loin de mériter l'oubli.

Il nous a semblé intéressant de faire revivre, dans une étude d'ensemble, cette dynastie médicale qui compte plus de douze membres et dont les origines remontent aux temps héroïques de la chirurgie.

Le dictionnaire encyclopédique des sciences médicales de Dechambre consacre un long article aux Sue. Etude incomplète d'ailleurs et souvent inexacte, que son

auteur même, A. Chéreau, ne présente qu'avec hésitation.

Des recherches dans diverses archives de l'état civil et autres nous ont permis de la rectifier et de la compléter.

Voici le tableau généalogique que nous avons dressé à l'aide de pièces officielles et qui est un extrait de l'arbre complet qui comprend 187 personnes ne nous intéressant pas toutes directement.

Nous renvoyons au dictionnaire de Dechambre pour le tableau dressé par Chéreau.

SUE

SUE Marc, Chirurgien à la Colle-St-Paul. Vivait en 1722

SUE Pierre-Jean. Né à Saint-Paul. Vivait en 1722 = Bellissime, Marguerite de la Colle

SUE Joseph, Huissier royal à la Colle

SUE Jean. 10 Déc. 1799 à la Colle – 3 Nov. 1762 à Paris. Chirurgien à Paris

SUE Honoré. Négociant à la Colle

SUE Alexandre. Chirurgien à la Colle

SUE Jean-Joseph I. 20 Avril 1710 à La Colle – 8 Déc. 1792 à Paris. Chirurgien à la Charité

SUE Pierre. 28 Déc. 1739 Paris – 8 Avril 1816 Paris. Professeur à la Faculté de Médecine de Paris

SUE Benoît. 12 Juin 1736 La Colle – avant 1814 ?. Chirurgien à Nantes

SUÉ Jean Antoine. 12 Juin 1757. Chirurgien à Orléans

SUE Jean-Joseph II. 13 Janv. 1760 Paris – 21 Avril 1830 Paris

SUE Alexandre

SUE Benoît-Pierre. 27 Sept. 1776. Médecin à Nantes

SUE Jean-Joseph. 24 Nov. 1786 Orléans – 26 Janv. 1824 Orléans. Médecin à Nantes

SUE Marie-Joseph (dit Eugène Sue). 26 Janv. 1804 Paris – 3 Août 1857 Annecy. Médecin puis Romancier

SUE Antoine Georges-Thomas. 21 Déc. 1792 Cannes – 15 Avril 1865 Marseille. Directeur de l'Ecole de Médecine de Marseille

Ce tableau présente, avec celui de Chéreau, quelques différences sur les dates de naissance et de décès. Ces divergences sont d'ailleurs peu importantes. On ne peut vérifier, la plupart des pièces d'état civil les concernant ayant été détruites en 1871. D'autres divergences sont relatives aux prénoms. Chéreau confond le père d'Eugène Sue, Jean-Joseph, avec Jean-Baptiste Sue. Il attribue également, à tort, la maternité d'Eugène à Aimée-Marie-Françoise Roselle de Milhau, qui n'épousa Jean-Joseph qu'en 1820, alors que le romancier avait 16 ans. En réalité, Jean-Joseph eut trois femmes. La mère d'Eugène Sue s'appelait, comme nous le verrons, Marie-Sophie Tison de Reillys.

Lui-même naquit le 5 Pluviôse an XII, soit le 26 janvier 1804 et non le 10 décembre, comme il le disait.

Enfin, Chéreau cite quatre Sue qu'il pense appartenir à la même famille, sans pouvoir établir la filiation. C'est ce qu'il nous a été possible de faire, grâce à des actes d'état civil dont la copie nous a été obligeamment communiquée.

I. — LES ORIGINES DE LA FAMILLE SUE

Dans la partie du département des Alpes-Maritimes qui a été rattachée au comté de Nice, après l'annexion de ce dernier, se trouve un ancien bourg fortifié, Saint-Paul-du-Var, autrefois partie intégrante de la commune de la Colle. C'est en 1792 que l'ancienne paroisse de la Colle Saint-Paul fut divisée en deux communes distinctes. La Colle n'était qu'un faubourg de Saint-Paul, situé sur une éminence, à deux kilomètres à l'Est du premier bourg, non loin de la rive droite du Var, qui sépare la Provence de l'ancien comté de Nice. Ils font tous deux partie, de nos jours, de l'arrondissement de Grasse et du canton de Vence, qui fut autrefois le siège d'un évêché.

C'est de la Colle que sont originaires les Sue.

La Colle n'était au xve siècle qu'un hameau ; il dépassa bientôt en population sa métropole. Il avait, au xviie siècle, 1.600 habitants, alors que Saint-Paul n'en avait que 900. Il en a à peu près 1.400 aujourd'hui.

Le bourg s'étend sur une colline au pied de l'Esterel face à la mer, qui en est éloignée de 6 ou 7 kilomètres. Ce n'est donc pas un « petit port de mer », comme le dit Alexandre Dumas, dans sa biographie d'Eugène Sue.

Les Sue, d'après ce qu'on croit dans le pays, y seraient venus de Menton ou d'Italie ; mais, à Menton, les archives municipales n'en ont pas connaissance.

Quant aux actes de l'état civil conservés à la Colle, ils ne remontent pas au-delà de 1705 et ceux de Saint-Paul pas plus loin que 1667. Dans ces derniers, on trouve des Suche et des Suhe, d'où le nom de Sue serait peut-être dérivé, et qui étaient ceux de colons italiens venus dans le pays à la fin du moyen âge.

Quoiqu'il en soit, le plus ancien Sue qu'il a été possible de retrouver, est Pierre-Jean, qui vivait à Saint-Paul, où il était né vers la fin du XVIIe siècle. C'était un bourgeois et nous avons relevé sa présence à l'inauguration de l'hôpital, en 1772, en qualité de notable.

Il avait un frère, Marc, chirurgien à la Colle. C'était sans aucun doute un frater, c'est-à-dire un chirurgien-barbier, comme il n'y en avait guère d'autres alors à la campagne.

En 1667, un évêque de Vence émit une ordonnance curieuse contre les chirurgiens de la Colle qui « font le poil les dimanches et fêtes dans leurs boutiques ». Cet évêque n'était autre que le célèbre Antoine Godeau, ancien ami de Richelieu et familier de l'Hôtel de Rambouillet, un des premiers membres de l'Académie Française.

C'était à peu près l'époque ou Guy Patin traitait les chirurgiens de « canailles » et les accablait de son mépris.

Pierre-Jean Sue n'ayant pas les moyens de faire instruire ses enfants, envoya deux d'entre eux à Paris chercher fortune. Peut-être avait-il été ruiné, comme bien d'autres de ses compatriotes, lors de l'invasion de la Provence par le duc de Savoie, au mois de juillet 1707, au cours de la guerre de succession d'Espagne. Les

Hongrois de son armée, fourrageurs et maraudeurs, au nombre de 3 à 4.000, avait passé avec celle-ci le pont de Saint-Laurent-du-Var. Ils saccagèrent, massacrèrent, violèrent tant qu'ils purent dans tous les villages proches de la rive droite : la Gaude, Vence, Saint-Paul et la Colle.

Heureusement, l'échec de cette armée devant Toulon lui fit repasser précipitamment le Var au mois de septembre et la Provence fut sauvée.

Pauvres ou ruinés, les Sue, par contre, avaient contracté de flatteuses alliances. Pierre-Jean avait épousé une Marguerite Bellissime, sœur ou tout au moins parente d'un certain Alexandre Bellissime, dont la mère s'appelait de Radins et qui, par son mariage en 1705, avec Marthe de Mongins, était devenu noble et seigneur de Roquefort, un fief limitrophe de la Colle. Les descendants ont gardé ce titre et un Bellissime-Roquefort était maire de la Colle en 1830. Quant aux de Mongins « cette illustre famille », dit l'abbé Tisserand, existait encore en 1860 à Aix et à Grasse.

Depuis Marc le barbier, se succèdèrent les chirurgiens ou médecins dont nous avons entrepris l'histoire.

Le plan de cette étude est tout tracé. Il consiste à présenter l'un après l'autre, dans l'ordre de leur naissance tous les membres de la famille qui sont entrés dans notre profession.

Nous en avons retrouvé douze en un peu plus de cent ans. Nous n'oublierons pas Eugène Sue, bien que, l'ayant peu pratiquée, il n'ait guère été qu'un évadé de la médecine. Mais il nous paru curieux de rechercher ce qui avait survécu du médecin dans le romancier et

quel emploi il avait fait à ce point de vue des dons d'observation qu'on lui a toujours reconnus, mêlés à ceux d'une imagination parfois un peu extravagante.

II. — JEAN SUE

Aperçu des querelles qui divisèrent médecins et chirurgiens au XVIII*e siècle.*

Jean Sue, abstraction faite de son oncle, négligeable et d'ailleurs inconnu, ouvre la série médico-chirurgicale de sa famille. Il n'a pas eu de meilleur biographe que son propre fils, Pierre, qui, dans la séance publique de l'Académie de Chirurgie du 11 avril 1793, a parlé longuement de son père et de son oncle.

Il le dit né à la Colle le 10 décembre 1699 et, faute d'un acte de baptême qui nous manque, nous devons le croire bien renseigné. Pourquoi Jean et ses deux frères sont-ils nés à la Colle et non à Saint-Paul, où résidait leur père ? C'est évidemment que leur mère, Marguerite Bellissime, étant du premier de ces bourgs, y avait encore ses parents.

La famille Sue, nous l'avons dit, était peu aisée ou ruinée, mais bourgeoise et bien apparentée. Tout jeune, Jean, qui n'avait pu recevoir une éducation classique, étudia la chirurgie auprès d'un maître de la Colle. C'était très probablement son oncle Marc, lequel avait sans doute peu à lui apprendre, en dehors de l'art de « faire le poil » même le dimanche ! C'est pourquoi son

père, dès l'âge de 16 ans, l'envoya, non à Montpellier, qui était plus proche, mais à Paris, où un praticien, son compatriote et son ami tenait une boutique de chirurgien-barbier dans un faubourg et qui le reçut, l'hébergea et le prit comme apprenti. Il n'y avait pas, alors, d'enseignement commun pour ceux qui voulaient apprendre la chirurgie. D'après les règlements en cours, seuls les maîtres reçus depuis quatre ans avaient le droit de prendre un élève chez eux. C'est ce qu'on appelait la *juridiction*, et ils ne pouvaient en avoir qu'un à la fois, non compris les garçons affectés à leur boutique de barbier.

Le chirurgien devait avoir sa boutique au rez-de-chaussée et arborer à sa fenêtre une bannière où était peinte ou brodée l'image de Saint Côme et de Saint Damien, avec deux vases d'Hippocrate au-dessous. Il menait son élève chez ses clients ou aux hôpitaux.

Le patron de Jean Sue habitait si loin de ceux-ci, à une époque où dans Paris on ne circulait guère qu'à pied, qu'à son grand regret, car il en était traité comme un fils, il dut se séparer de lui, avec son consentement (il ne l'aurait pu autrement) et chercher un autre protecteur.

Un chirurgien déjà célèbre, Devaux, ayant sur ces entrefaites demandé un élève, Jean, que sans doute il avait apprécié à l'hôpital, se présenta et fut agréé par lui.

Jean Devaux, né à Paris et fils d'un chirurgien, avait déjà 65 ans. Il avait été deux fois prévôt du Collège de Saint-Côme et jouissait d'une grande influence, étant lié avec les personnages les plus marquants de cette époque.

C'était un grand érudit plutôt qu'un grand praticien. Il écrivait purement le latin, ce qui était rare alors parmi ses confrères. Il a laissé, outre des ouvrages originaux, de nombreuses traductions de livres de chirurgie ou d'anatomie, publiés jusqu'à lui. Vingt-quatre articles figurent dans sa bibliographie, donnée par Chéreau. La plus connue de ses œuvres est son fameux *Index funereus chirurgicorum parisiensium*, fort inexact et dépourvu de critique en ce qui concerne les anciens (Pitard, par exemple), mais précieux pour la connaissance des chirurgiens ses contemporains ou qui l'avaient précédé de peu.

D'après son engagement, Jean Sue devait rester trois ans avec lui, mais ils s'entendaient si bien que Devaux le garda six ans. Comme c'était l'usage, il le présenta à l'immatriculation au collège de Saint-Côme et c'est sous ses auspices que son élève obtint la licence, puis la maîtrise, le 14 juin 1728. Ils restèrent amis jusqu'à la mort de Devaux, qui survint l'année suivante, le 2 mai 1729, à plus de 80 ans.

Parmi les maîtres reçus la même année que Jean Sue, se trouvait Germain Pichaut de la Martinière, qui succéda à La Peyronie dans la charge de premier chirurgien de Louis XV. Son amitié avec ce dernier se resserra, comme nous le verrons plus loin, lors du grand procès entre Saint-Côme et la faculté de médecine, où tous deux eurent à jouer un rôle très important.

Avant d'aller plus loin et pour mieux éclaicir ce qui suivra, il nous paraît nécessaire de jeter un coup d'œil sur les origines du collège, dit de Saint-Côme.

On appelait ainsi, sous l'ancien régime, la corporation des chirurgiens qui se donnaient ce nom pour se distinguer des chirurgiens illettrés ou chirurgiens-barbiers.

Le créateur de la chirurgie française fut Lanfranc, chirurgien italien qui, banni de Milan lorsque le parti guelfe des Torriani auquel il appartenait fut vaincu par Matteo Visconti, se réfugia à Lyon d'abord, puis à Paris. Là, en 1295, il fit à la faculté de médecine des cours de chirurgie qui eurent un grand retentissement. Avant lui, en France, la chirurgie n'était guère exercée que par les barbiers. Lanfranc eut pour ami un chirurgien français de grande réputation, clerc comme lui Jean Pitard. Tous deux pratiquaient à la fois la médecine et la chirurgie, tout en donnant la préférence à cette dernière, mais ils ne les concevaient pas séparées l'une de l'autre.

Malgaigne, dans son Introduction aux œuvres d'Ambroise Paré, a fait justice de la légende qui faisait remonter à Saint Louis et même au-delà l'origine du Collège de Saint-Côme et attribuait ses statuts à Jean Pitard. Pitard n'était pas chirurgien de Saint Louis et ne l'a jamais accompagné en Palestine. Il était, en 1306, chirurgien de Philippe-le-Bel et, de plus, chirurgien du Châtelet. C'est en cette dernière qualité que, par un édit de 1311 (le premier acte authentique concernant la chirurgie), il fut chargé d'examiner tous ceux qui voulaient exercer cette profession dans Paris et ses faubourgs. La capitale était alors envahie par « nombre de gens de divers pays et Etats, meurtriers, larrons, faux-mon-

nayeurs, voleurs, usuriers, etc., qui se mêlaient de pratiquer la chirurgie, même dans les églises, sans avoir subi aucun examen ni prêté aucun serment ». Beaucoup de femmes exerçaient ce métier dans les mêmes conditions. L'édit de 1311 était une ordonnance de police ayant pour but la sécurité publique et non un règlement d'organisation pour la confrérie des chirurgiens, comme on l'a prétendu plus tard.

A Pitard succéda de Mondeville, qui fut aussi un grand chirurgien, mais après lui la chirurgie, en France, tomba dans une grande décadence. Les chirurgiens de la faculté étant d'Eglise et la plupart chanoines de Notre-Dame abhorraient le sang de par leur profession ; certains examens de malades répugnaient à leur caractère et surtout, hommes contemplatifs, ils avaient le plus grand mépris pour toute œuvre manuelle et pour ceux qui s'y adonnaient. La chirurgie revint donc aux laïques, mais ceux-ci, à leur tour, abandonnèrent successivement toutes les opérations : la taille, la cataracte, les fractures, les luxations, les cautères aux barbiers qui, auparavant, n'avaient pour eux, au moins théoriquement, que la saignée, les ventouses et autres opérations de petite chirurgie. Si bien que pendant deux cents ans, jusqu'à Ambroise Paré, le nom d'aucun chirurgien n'est digne d'être cité.

La confrérie qui, plus tard, prit le nom de Collège Saint-Côme, n'était au début qu'une association privée tenant ses réunions dans l'église de Saint-Jacques de la Boucherie. Elle n'avait pouvoir ni d'enseigner, ni de conférer des grades, ce dernier privilège appartenant aux

six chirurgiens royaux du Châtelet. Mais elle était remuante, malgré le petit nombre de ses adhérents (ils n'étaient que neuf en 1355, dit Malgaigne) et par empiétements successifs, des ordonnances multipliées et souvent contradictoires arrachées à l'autorité royale, elle arriva à créer chez elle des bacheliers, des licenciés et enfin réussit à entrer dans l'Université. Mal lui en prit, car la faculté de médecine, au lieu d'accueillir les chirurgiens comme des égaux, les traita en écoliers, leur imposa le serment de ne jamais sortir de leurs attributions manuelles et les assimila aux barbiers qui suivaient également ses cours. Bizarre paradoxe ! les médecins s'attribuaient le monopole de l'enseignement de la chirurgie et s'interdisaient à eux-mêmes sous serment de jamais la pratiquer.

Leurs statuts leur interdisaient de lire les auteurs autrement qu'en latin, mais comme il est des accommodements avec les règlements même les plus sévères, ils commentaient ces livres en français pour être compris de leurs auditeurs illettrés.

Nous ne pouvons nous étendre sur cette lutte de plusieurs siècles, d'une part entre les chirurgiens et les barbiers qui sans cesse usurpaient les attributions des premiers et de l'autre entre les médecins et les chirurgiens, ces derniers employant de plus en plus les médicaments internes, au mépris de leurs serments et des protestations de la faculté qui aboutissaient toujours à des procès. Gagnés ou perdus, les procès ne terminaient jamais rien.

Entre temps, vers 1379, probablement, les chirur-

giens s'étaient donnés des statuts qu'ils disaient sans aucune vraisemblance tenir de Pitard lui-même, et ils avaient acquis le droit de se réunir, ainsi que d'autres confréries du reste, dans l'église Saint-Côme et Saint-Damien, sous la condition de donner tous les premiers lundis de chaque mois des consultations gratuites aux pauvres dans la chapelle qui leur était réservée.

Des trêves plus ou moins longues, dues à la lassitude séparaient ces périodes de combats. La plus longue fut celle qu'amena l'avènement d'Ambroise Paré au XVIe siècle. Ce célèbre chirurgien n'était qu'un barbier, mais sa réputation grandit si vite que le collège de Saint-Côme sentit la nécessité de se l'annexer. En moins de quatre mois, en 1554, il fut reçu bachelier, licencié et maître en chirurgie, sans payer aucun droit, et en *latin*, bien qu'il ne sût pas un mot de cette langue.

C'est qu'il jouissait auprès de Henri II, puis de François II et de Charles IX d'une telle influence que les médecins jugèrent inutile de s'attaquer à lui ou au collège auquel il appartenait.

Après sa mort, la bataille recommença contre les chirurgiens qui, rebutés, s'étaient émancipés de la faculté. Celle-ci revendiquait toujours son droit d'enseigner seule la chirurgie théorique aux chirurgiens, sauf à ceux-ci à faire les démonstrations, c'est-à-dire les dissections sur le cadavre. Le médecin qui y présidait, sans mettre jamais la main au scapel, faisait les commentaires. La théorie était interdite aux chirurgiens sous prétexte qu'elle leur était inutile. Tout au plus la faculté finit-elle par consentir à ce que les démonstrations sur le

cadavre se fissent à Saint-Côme et non dans son propre amphithéâtre. Aucun cadavre ne devait être livré par les hospices ou par le Châtelet sans l'ordre écrit du doyen, qui, parfois, le refusait. C'est ainsi que le chirurgien Garangeot et le démonstrateur Verdier en furent réduits un jour à se faire voleurs de cadavres. Quant aux examens et aux réceptions, ils avaient lieu sous la présidence du doyen, assisté de deux docteurs régents, qui avaient voix délibérative.

Les maîtres prêtaient serment à la faculté.

Henri IV et Louis XIII furent très favorables aux chirurgiens. Ce dernier, sous prétexte qu'il était né le jour de la fête de Saint-Côme se fit recevoir membre du collège et autorisa celui-ci à mettre une fleur de lys dans ses armes.

Louis XIV combla de bienfaits ses chirurgiens, d'abord Félix (celui de la fistule), puis Mareschal, si honnête homme, dit Saint Simon, qu'il put un jour devant le roi lui-même, pourtant si chatouilleux sur ce chapitre, faire l'éloge des religieuses de Port-Royal sans perdre la faveur du souverain. Il ne fut pas moins généreux envers Saint-Côme. Il accorda, en 1644, des lettres patentes aux *Professeurs de la Faculté de chirurgie de l'Université de Paris*, expression qui paraissait pour la première fois dans un document officiel.

Mais le triomphe de Saint-Côme ne fut pas de longue durée. La faculté, pour lui faire pièce, avait autrefois fait alliance avec les barbiers. Ceux-ci, infatués, s'exercèrent à produire des thèses, mais bientôt rebutés par « la dureté de ces maîtres impérieux », comme dit

Quesnay, ils reprirent leur liberté. Alors les médecins adoptèrent les Etuvistes pour les opposer à la fois aux barbiers et aux chirurgiens. En présence du ridicule qui en résulta pour eux, ils revinrent vers les barbiers avec qui ils passèrent un nouveau contrat. Cette union ne réussit pas mieux que la première. Les barbiers toujours ballottés, songèrent à se réunir aux chirurgiens. Ceux-ci, las de lutter contre les uns et les autres, acceptèrent la fusion, malgré l'opposition de beaucoup d'entre eux et le contrat qui en résulta fit l'objet d'un arrêt du 1er octobre 1655, confirmé par le Parlement l'année suivante.

Les conséquences en furent désastreuses. D'abord l'Université signifia à la nouvelle communauté, avec regrets, que tous liens avec elle étaient rompus. Puis la faculté demanda au Parlement qu'il fût fait défense aux chirurgiens de lire, professer, graduer, de soutenir des thèses, de prendre la qualité de bachelier ni de licencié, de se servir pour leur lieu de réunion du titre d'Ecole ou de Collège. L'Université adhérait à cette requête. Le Parlement, il est vrai, autorisa les chirurgiens à faire des lectures et des exercices particuliers et même à soutenir des thèses, pourvu qu'elles ne fussent pas publiques, ce qui, en somme, leur suffisait. Mais ayant perdu tous ses privilèges, humiliée par une union contre nature avec les illettrés, la chirurgie parisienne tomba dans un profond discrédit dont elle ne commença à se relever que 67 ans après.

A cette déchéance morale se joignirent des dommages matériels. Les garçons barbiers, gens en général ignorants et grossiers, venaient en grand nombre à

l'école, non pour s'y instruire, mais pour solliciter des emplois dans les boutiques au clerc ou appariteur, qui tenait une sorte de bureau de placement. Comme il y avait moins d'offres que de demandes, ceux qui étaient évincés manifestaient bruyamment et troublaient les maîtres réunis dans l'amphithéâtre voisin. Même à plus d'une reprise ils envahirent la cour armés de bâtons et accompagnés de soldats des gardes françaises l'épée à la main. Le clerc et sa femme furent insultés, menacés et maltraités. Les prévôts durent faire venir le guet et obtinrent du juge au Châtelet l'autorisation d'emprisonner les perturbateurs.

C'est pourquoi nous lisons dans deux affiches apposées à la porte pour annoncer les cours, l'une de Jean-Louis Petit en 1722, l'autre de Verdier en 1727 : « Deffenses sont faites aux garçons perruquiers d'entrer sous peine de prison. Deffenses d'entrer avec cannes et bâtons. »

Nous touchons ici, après un long détour, aux événements auxquels prit une part importante Jean Sue, l'objet de cette étude. Mais avant d'y arriver il nous faut encore parler des statuts alors en vigueur au collège Saint-Côme et des locaux où depuis longtemps il tenait ses assises.

Ces statuts que Quesnay nous a transmis dans son ouvrage et qu'il prétend rédigés par Pitard, lui sont évidemment bien postérieurs et ont dû être accrus ou modifiés au cours des années. Beaucoup de leurs dispositions avaient dû forcément tomber en désuétude, notamment celles qui concernent le latin qu'on ne pou-

vait exiger d'une compagnie dont la plupart des membres ne l'entendaient pas. Tels que Quesnay les donne, ils comprennent 83 articles. Nous n'en mentionnerons bien entendu que l'essentiel.

Parmi les obligations générales des membres du collège figurait, sous peine d'amende, celle d'être présents le premier lundi de chaque mois à la consultation gratuite qui se donnait aux pauvres, après la messe, dans l'église de Saint-Côme et Saint-Damien ; celles de suivre l'enterrement de chaque maître décédé, d'assister ceux qui tombaient dans le besoin, de n'accepter un client d'abord traité par un confrère qu'après s'être assuré que celui-ci avait reçu ses honoraires ; d'assister à toutes les assemblées, à tous les actes publics de la communauté ; de garder le secret de ses délibérations ; de ne jamais enlever un élève à un autre maître sans le consentement de celui-ci ; en cas d'offense à un confrère de se soumettre à l'amende prononcée par la compagnie ; de poursuivre à frais communs ceux qui pratiquaient la chirurgie sans diplôme de Saint-Côme, enfin de ne pratiquer qu'une ou deux fois avec les barbiers et jamais avec les empiriques.

Le collège avait à sa tête, comme toutes les autres corporations, des prévôts. Le magistrat était d'abord unique, puis il y en eut quatre.

Ils étaient élus par tous les maîtres sans exception, primitivement le premier lundi d'octobre, plus tard à celui de mai, mais leurs fonctions ne commençaient qu'à la première date. Le mandat était de deux ans, avec

faculté de réélection si le sortant réunissait les 2/3 des voix.

Leurs fonctions (nous citons textuellement) consistaient « à garder les statuts, à soutenir les droits, les « privilèges, la liberté et l'honneur de l'école, à l'avertir « des choses qui intéressaient sa réputation, son intérêt, « sa discipline, de ne rien entreprendre d'important sans « son aveu, si ce n'est dans les cas pressés, de la con- « voquer sans délai et d'exécuter avec fidélité et diligence « ce qu'elle avait consenti ». Ils devaient, en outre, poursuivre en justice les empiriques et ceux qui auraient contrevenu aux statuts, pour les faire condamner à l'amende. Enfin ils gardaient les deniers provenant des bourses, des amendes, honoraires, revenus, les distribuaient et en rendaient compte tous les ans.

Si l'on compare les droits et devoirs des prévôts de Saint-Côme avec ceux du doyen de la faculté de médecine élu au suffrage restreint et pourvu d'une initiative beaucoup plus grande, on pourrait dire que les chirurgiens étaient en république et les médecins en monarchie tempérée.

Les premiers semblaient d'ailleurs jaloux de leurs chefs et leur laissaient moins de prérogatives que d'obligations. Mais comme dans toutes les républiques au moment des crises, on pouvait recourir à des dictateurs et c'est ce qui arriva, dans une certaine mesure, à Jean Sue dont les pouvoirs de prévôt, quand ils arrivèrent à leur fin, furent étendus et prorogés.

Le collège comprenait, outre les maîtres et les prévôts, un clerc, sorte d'appariteur, chargé des menus

détails matériels, des clercs ou écoliers, non encore immatriculés, c'est-à-dire « mis au nombre des enfants de ladite école ou admis chez les maîtres en chirurgie pour y être sous leur discipline. » C'était le cas de Jean Sue hébergé par Devaux. Parmi leurs obligations figurait celle de ne point fréquenter « les gens de mauvaise vie ni les barbiers ».

Après les clercs ou écoliers, venaient les candidats immatriculés, astreints à suivre les cours, puis les bacheliers qui n'en différaient pas beaucoup et enfin les licenciés.

Les cours, sauf dispense, ne pouvaient durer moins de deux ans (ils furent portés à trois ultérieurement). Les candidats, pour être admis aux examens devaient passer par un certain nombre de formalités : supplique aux maîtres dans le baptistère de l'église Saint-Côme, discours, serments, etc... Au cinquième mois, examen préliminaire appelé *tentative*, où le prévôt assisté de quatre maîtres interrogeait sur la logique et la physique, les autres, en commençant par le plus jeune, sur les choses contre nature (pathologie) et le plus ancien, sur la methode générale de la pratique.

Deux mois après la tentative avait lieu le *premier examen* (pathologie chirurgicale) et quatre semaines plus tard, le dernier examen ou *examen de rigueur*. Pour celui-ci, les noms de douze maîtres étaient tirés au sort et le candidat devait se présenter au domicile de chacun d'eux, qui l'interrogeait en tête-à-tête. S'ils le jugeaient capable, ils signaient le billet que le prévôt lui avait remis et qu'on appelait le « *mandatum* ». Enfin

venaient les *semaines* : la première, d'anatomie sur le cadavre, la deuxième d'anatomie comparée, la troisième d'opérations et la dernière des médicaments. Puis la thèse dont un exemplaire était envoyé au doyen de la faculté de médecine. Le récipiendaire en choississait le président, comme aujourd'hui.

En séance publique, l'argumentation en était faite par trois maîtres en chirurgie et par trois docteurs régents de la faculté, dont le doyen.

Ces derniers avaient droit à des fauteuils placés à la droite du président et à une rétribution, en forme le tribut, au sortir de la séance. Le récipiendaire devait appeler le doyen : « *Decanus saluberrimae facultatis* » (même quand le latin était banni de Saint-Côme !) et les docteurs régents recevaient du « sapientissimus doctor ».

Ces épreuves accomplies, le bachelier devenait *licencié*, mais pour en posséder le titre il devait recevoir le bonnet dans une cérémonie très compliquée, assisté d'un « *paranymphe* ». Cette cérémonie avait lieu au chapitre de Notre-Dame. Là il remettait au chancelier, au doyen, aux prévôts et aux maîtres, des toques, des gants plus ou moins fourrés et brodés, sans préjudice de droits en numéraire assez élevés. Cela fait, quatre ans après, sans autre examen, automatiquement, il devenait maître-chirurgien juré de la ville de Paris. Pendant encore quatre ans après sa réception, sauf autorisation spéciale, il n'avait pas le droit de *juridiction*, c'est-à-dire de prendre chez lui un élève pour l'instruire et l'héberger.

Toutes ces épreuves paraissent bien sévères, mais dans la pratique la rigueur en était souvent atténuée, surtout pour celle qui portait ce nom et qui, passée à huis-clos chez des maîtres tirés au sort et plus ou moins qualifiés, n'était pas toujours bien sérieuse. Elle prêtait aux marchandages, sans parler des autres abus dont nous parlerons plus loin.

La confrérie des chirurgiens de robe longue siégeait depuis un temps immémorial, mais sûrement pas depuis Saint Louis, dans l'église de Saint-Côme et Saint-Damien, en même temps que la confrérie du Saint-Sacrement et celles des compagnons charpentiers. Cette église fut construite vers 1210 par ordre de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Elle était située à l'angle sud-est de la rue des Cordeliers (aujourd'hui de l'Ecole de Médecine) et de la rue de la Harpe. A l'ouest l'église était bordée par un cimetière qui confinait aux bâtiments du couvent des Cordeliers. En juin 1545, François Ier imposa, ou plutôt renouvela aux chirurgiens l'obligation de traiter gratuitement les pauvres malades le premier lundi de chaque mois.

Cette visite se fit d'abord dans la chapelle située dans la troisième travée à droite de l'autel appelée chapelle de Sainte-Croix et plus tard oratoire de Saint-Côme. Le jour des consultations gratuites les malades s'y pressaient tellement qu'ils venaient même s'appuyer indécemment sur l'autel. On dut fermer la chapelle par une grille.

En 1576, la fabrique céda aux chirurgiens une partie des charniers qui entouraient le cimetière ; ils y

installèrent au rez-de-chaussée, sous la galerie, un modeste hangar où eurent lieu dorénavant les visites.

En 1615, le collège ayant annexé aux consultations un enseignement théorique et pratique, dut se faire céder un terrain compris entre le cimetière et le mur des Cordeliers. Il y fit élever un bâtiment qui servit aux assemblées et de dépôt des archives. Enfin en 1691 les chirurgiens obtinrent des Cordeliers un assez vaste emplacement mitoyen où fut bâti un amphithéâtre achevé en 1694. La première pierre en fut posée le 2 août 1691, en présence du chirurgien du Tertre, lieutenant de Charles, François Félix, premier chirurgien du roi, de trois des prévôts et d'autres personnages importants. Une boîte de plomb contenant vingt médailles de bronze au coin de la compagnie et les titres de fondation fut enterrée sous la colonne de droite de la grande porte de l'amphithéâtre où on la retrouvera au jour prochain où l'ancienne école de chirurgie sera démolie pour l'élargissement inévitable de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Cette construction fut élevée par souscription entre les maîtres. La grande affluence des élèves (ils étaient 7 ou 800) qui occasionnaient des dégradations coûteuses, l'avait rendue indispensable.

Le nouvel amphithéâtre de Saint-Côme (qui ne pouvait encore s'appeler école ou collège) consistait en une salle circulaire éclairée par un large dôme surmonté d'une lanterne, à droite de la cour d'entrée sur la rue des Cordeliers. En face et symétriquement était la salle

des examens, que les chirurgiens firent bâtir sur l'emplacement de leur premier amphithéâtre.

L'union avec la communauté des barbiers, réputée très riche, permit de subvenir aux frais de construction de cet édifice qui éclipsait celui de la faculté dans la rue de la Bûcherie. Et ce fut peut-être là un des motifs inavoués de cette mesure malencontreuse.

L'école et l'académie de chirurgie y siégèrent jusqu'en 1775, date à laquelle elles émigrèrent dans le palais bâti un peu plus loin par Gondouin et qui est aujourd'hui l'école de médecine. Le local abandonné devint une école gratuite de dessin et plus tard l'Ecole Nationale des Arts décoratifs qui l'a occupé jusqu'en 1926. On peut la voir encore aujourd'hui, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 5, telle qu'elle était il y a un siècle et demi, avec ses anciennes inscriptions latines très effacées.

Quand à l'Eglise, désaffectée en 1792, elle a disparu en 1836 lors du percement de la rue Racine.

Voilà où en était le collège de chirurgie lorsque Jean Sue y fit ses études. Pendant qu'il se préparait à la maîtrise, deux mesures furent prises qui décidèrent de l'avenir de Saint-Côme. La première fut l'octroi de lettres-patentes en forme d'édit, données à Fontainebleau au mois de septembre 1724, et enregistrées au parlement le 26 mars 1725. Elles établissaient cinq places de démonstrateurs royaux (on n'osait encore dire professeurs), dotées chacune de 500 livres par an. C'était reconnaître officiellement le droit, si longtemps contesté par la faculté, d'avoir un enseignement indépendant.

Jusque-là le collège, ou comme disaient les médecins, la communauté, avait bien eu des démonstrateurs ; mais ils étaient pour ainsi dire de contrebande. Les chirurgiens Bienaise et Roberdeau, à la fin du règne de Louis XIV, avaient créé deux de ces démonstrateurs, en léguant des sommes pour les entretenir. Seulement, « le malheur des temps » (lisez la débâcle du système de Law et la réduction des capitaux placés sur l'Hôtel-de-Ville qui en résulta) ne permettait plus de les payer.

L'enseignement n'existait plus. Les élèves, en présence de cette carence, avaient affiché à la porte de l'école un écriteau ainsi conçu : « *Amphithéâtre à louer* ». Ils avaient essayé de s'instruire mutuellement, sans résultat sérieux. Jean-Louis Petit sauva provisoirement la situation en ouvrant un cours désintéressé sur les « Instruments de chirurgie » qui, par sa nouveauté eut un grand succès.

Les lettres-patentes de 1724, évidemment inspirées par Mareschal, premier chirurgien du Roi et par son lieutenant La Peyronie, arrivaient à propos. Les cinq chaires créées étaient ainsi réparties : la première devait traiter des principes de la chirurgie des plaies, des ulcères, des aposthèmes (abcès) ; la seconde, de l'ostéologie et des maladies des os ; la troisième de l'anatomie sur le cadavre ; la quatrième, des maladies chirurgicales et de leurs opérations sur le cadavre, autrement dit de la médecine opératoire ; enfin la cinquième, de la saignée, des ventouses, des sangsues, des cautères, des médicaments. La Peyronie, plus tard, créa à ses frais,

deux autres démonstrateurs. Comme nous le verrons il ne borna pas là ses libéralités.

Le même édit concerne l'hôpital de la Charité où les frères qui l'administraient s'étaient attribué le droit de faire de la chirurgie.

Elle leur est interdite absolument, pas pour longtemps malheureusement et le premier chirurgien du Roi est chargé d'affecter tous les cinq ans à cet hôpital un chirurgien en chef et un substitut choisis parmi les praticiens qu'il jugera les meilleurs.

Le zèle de Mareschal et de La Peyronie ne s'arrêta pas à cette première mesure réparatrice. En 1731, le dernier suggéra à son chef le plan d'une académie, qui fut acceptée en principe par le Roi Louis XV, mais qu'il ne promulgua le 19 novembre de cette année que sous la forme provisoire d'une « société académique des chirurgiens de Paris ». Deux ans après, elle devint définitive sous le nom d'« Académie de Chirurgie ». Des lettres-patentes la confirmèrent le 2 juillet 1748.

L'année 1731 marqua une date importante pour la chirurgie française, on peut dire : pour la chirurgie tout court. Cette académie précéda de 47 ans la « Société royale de médecine » créée d'ailleurs en dépit de la faculté qui lutta longtemps contre elle, comme elle luttait contre toutes les innovations.

Copiée en partie sur l'académie des sciences, fille de Colbert, à laquelle d'ailleurs plusieurs chirurgiens de Saint-Côme appartenaient (entre autres : J.-L. Petit, Morand, La Peyronie) l'académie de chirurgie comprenait quatre classes d'importance inégale, sans compter

ses *officiers*. Ceux-ci constituant une sorte d'état-major étaient : un président inamovible (le premier chirurgien du Roi), un secrétaire général, des secrétaires pour la correspondance et pour les extraits, un trésorier, etc...

La première classe comprenait 40 membres qu'on appelait : « conseillers du comité perpétuel ». C'étaient les académiciens proprement dits, ayant voix délibérative. Les premiers furent nommés par le Roi, naturellement sur la suggestion de son premier chirurgien et du chancelier. Pour les vacances à remplir, le comité présentait trois candidats pris dans la deuxième classe, parmi lesquels le souverain choisissait l'élu. Les quatre prévôts et le receveur de Saint-Côme faisaient partie de droit de ce comité, mais pendant la durée de leur charge seulement.

La deuxième classe comprenait 20 « adjoints au comité », susceptibles de passer dans la première. Ils prenaient part aux délibérations mais ne touchaient aucune indemnité.

Tous les autres chirurgiens-maîtres, de Paris ou de ses faubourgs faisaient partie de la troisième classe de l'académie sans y avoir droit de vote. C'étaient, pour ainsi dire des auditeurs... non bénévoles, car ils étaient tenus, sous peine d'amende, d'assister à toutes les séances publiques. Ils pouvaient y lire des observations ou des mémoires.

Enfin il y avait, en nombre illimité, des associés régnicoles et des associés étrangers.

L'académie avait pour occupation : le perfectionne-

ment de la théorie et de la pratique chirurgicales, la définition des indications opératoires, la récolte des observations intéressantes, l'appréciation et la publication éventuelle des mémoires qu'on lui adressait.

Son influence fut grande au XVIIIe siècle, malgré les railleries de la faculté qui n'arriva pas à la discréditer.

Parmi les membres qui, dans les premières années firent partie des officiers et du comité perpétuel, citons : J.-L. Petit, Le Dran, Verdier, Croissant de Garengeot, Faget l'aîné, Houstet, de la Faye, Bagieu, l'ami de Voltaire, Moreau, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Andouillé, plus tard premier chirurgien de Louis XVI, Jean-Joseph Sue, et le célèbre Antoine Louis qui devint son secrétaire général.

L'académie siégeait tous les jeudis de 3 heures à 5 heures de relevée. Notre société actuelle de chirurgie en adoptant le même jour de la semaine pour ses séances, a peut-être voulu renouer la tradition et affirmer la descendance.

La Peyronie ayant fondé de ses deniers un prix annuel sous forme d'une médaille d'or de 200 livres ; l'académie eut la mission de l'adjuger au mémoire jugé par elle le plus méritant. Les chirurgiens étrangers à l'académie pouvaient seuls y concourir.

Le premier lauréat fut en 1733 un nommé Médalon, docteur en médecine, depuis médecin consultant des armées du Roi et que La Peyronie fit nommer médecin-chef de l'hôpital de la Charité à Versailles. Il mourut en 1750. Son mémoire avait pour titre : « Sur la différence des tumeurs à extirper ou à ouvrir simplement, et

sur le choix du cautère ou de l'instrument tranchant dans ces différents cas ». Le sujet en avait été imposé par l'académie.

Les années suivantes, les prix furent remportés uniquement par le chirurgien Le Cat, de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Il fut lauréat avec une telle persistance que l'académie dut le prier de ne plus se présenter afin de ne pas décourager ses concurrents.

Il nous reste à parler des « mémoires de l'académie de chirurgie », rédigés par ses membres. La première édition en a paru en 1743. Elle fut présentée au Roi en grande pompe par le premier chirurgien et le directeur, qui était alors le chirurgien Malaval. Elle remplit cinq beaux volumes in-4°. Ces mémoires ont été réimprimés depuis à plusieurs reprises, et notamment en 1837. On y trouve les listes successives des académiciens, le règlement de la compagnie et des travaux ou communications de Mareschal, de La Peyronie, de Jean-Louis Petit, de Faget, de Foubert, de Hévin sur les « corps étrangers de l'œsophage », de Quesnay sur les « vices des humeurs », de Jean-Joseph Sue sur plusieurs sujets, de Garengeot, etc...

On regrette de trouver sous la plume d'un homme qu'on aurait pu croire sérieux : le Dr de l'Espine, doyen de la Faculté de médecine, cette appréciation sur les mémoires de ladite académie :

«... Rien de plus magnifique que l'impression de cet « ouvrage ; on y peut admirer la beauté du papier et des « caractères, le goût et le choix des vignettes, l'excel-

« lence de la gravure ; tout y flatte agréablement la vue, « mais l'esprit y est-il satisfait du fond des traités qu'on « y a compilés...! Ce sont des rapsodies d'ouvrages de « docteurs... pillés, saccagés... Le geai paré des plumes « du paon se croyait un grand personnage.... »

Il est vrai qu'à la même époque les médecins accusaient J.-L. Petit de plagiat dans son « Traité des maladies des os » et raillaient son mauvais latin. Ils oubliaient le latin des médecins de Molière ! J.-L. Petit leur répondait : « Paucis litteris est ad bonam mentem. »

Georges Mareschal de Bièvre mourut le 13 décembre 1736 d'un abcès au foie. François Gigot La Peyronie, ou plutôt de La Peyronie (il avait été anobli en 1721), qui avait sa survivance lui succéda automatiquement comme premier chirurgien de Louis XV. Il était né à Montpellier le 15 janvier 1678. Après avoir étudié la chirurgie à Paris, il revint exercer et professer dans sa ville natale en qualité de chirurgien-major de l'hôpital Saint-Eloy. Après avoir été quelque temps chirurgien militaire, il devint en 1717 chirurgien du Roi et arriva vite aux plus grands honneurs et à une fortune considérable. Il jouit toute sa vie auprès de Louis XV d'un crédit sans égal où ne put jamais atteindre le premier médecin Chicoyneau, son compatriote et son ami, bien qu'il eût soigné le Roi à Metz en 1744.

Après les deux édits si favorables à la chirurgie dont nous avons parlé, La Peyronie en obtint un troisième qui la mit hors de pair. Ce fut la déclaration royale donnée à Versailles le 23 avril 1743, qui rétablis-

sait les chirurgiens de Paris dans l'état où ils étaient avant 1655, c'est-à-dire avant l'union avec les barbiers, et consacrait leur indépendance de la faculté en leur donnant pour chef le premier chirurgien de Sa Majesté.

Après un préambule des plus élogieux, le Roi rendait à l'école de Saint-Côme le droit d'exiger à l'avenir de ses élèves, la connaissance de la langue latine et le diplôme de maître ès-arts en l'Université de Paris. La profession de chirurgien devenait incompatible avec tout art non libéral. Ceux qui auraient déclaré renoncer à la barberie ne pourraient plus continuer à l'exercer. Toutefois, ceux qui n'auraient pas fait cette déclaration pourraient durant leur vie pratiquer encore les deux professions. Le parlement enregistra cette déclaration le 7 mai 1743, ce qui la rendait exécutoire. Elle mettait fin théoriquement à la grande misère de la chirurgie, mais non à ses combats.

La question du latin tenait surtout à cœur aux chirurgiens. Cela peut étonner aujourd'hui où cette langue n'est plus tenue pour indispensable aux études médicales ; mais alors, parler et lire le latin était la marque des esprits cultivés, et puis comme peu d'ouvrages classiques étaient écrits en langue vulgaire, nulle érudition n'était possible pour ceux qui ne savaient lire qu'en français.

La faculté jugea contraire à ses privilèges que d'autres que ses membres pussent devenir savants et se passer des traducteurs et des commentateurs dont elle voulait conserver le monopole. Saint-Côme n'était donc pas au bout de ses peines. La déclaration royale pouvait

n'être qu'un chiffon de papier, car la monarchie réputée absolue était le moins obéi de tous les gouvernements.

En effet, comme dit Malgaigne d'une autre période et qui peut s'appliquer à toutes celles de l'ancien régime : « Les ordonnances avaient force de loi seulement dans « deux cas : lorsqu'elles ne trouvaient pas d'opposition « et tant qu'elles étaient récentes et non tombées en « désuétude. »

Pour faire échec à la volonté royale, la faculté, en attendant le second moyen, ne se fit pas faute d'employer le premier.

Elle ne pouvait faire appel au parlement puisqu'il venait d'enregistrer la déclaration. Elle s'adressa au Conseil d'Etat, sorte de tribunal de cassation jugeant en dernier ressort. Le Conseil d'Etat de nos jours met deux ou trois ans à rendre un arrêt ; celui d'il y a 180 ans en mit six ; il en eut mis davantage sans l'intervention de La Peyronie et de Lamartinière. C'est que dans le conseil siégeaient les deux hommes les plus irrésolus de ce temps : le Roi, qui présidait et le chancelier d'Aguesseau qui concluait.

La déclaration de 1743 à peine connue, de part et d'autre on se jette à la tête : mémoires d'avocats, consultations, requêtes, pamphlets, diatribes en prose et en vers. Médecins et chirurgiens de province s'en mêlèrent, même des gens qui disaient n'être ni l'un ni l'autre. L'émotion gagna le public et aurait pu faire concurrence à la bulle Unigenitus et au diacre Paris si elle se fût produite quelques années plus tôt.

C'est au milieu de cette tempête que le 1er mai 1744

Jean Sue fut élu prévôt de sa compagnie. En vertu du règlement, il ne devait entrer en fonction que le premier lundi d'octobre. Il eut pour collègues les chirurgiens Chapillon, Talin et Courtavoz.

Jusque-là, depuis son admission à la maîtrise il avait donné ses soins à une nombreuse clientèle dans le quartier Saint-Gervais où il habitait. Laissant la grande chirurgie, celle des opérations, rares d'ailleurs à cette époque, à d'éminents spécialistes, il se contentait d'une pratique plus modeste mais plus journellement utile : celle des saignées, des vésicatoires, des cautères, des ouvertures d'abcès. Il s'adonnait aussi, ajoute son fils Pierre, au traitement des maladies internes. Il imitait sans doute en cela bon nombre de ses confrères qui se livraient ainsi à l'exercice illégal de la médecine, au risque de s'attirer les foudres de Saint-Luc ; mais celles-ci, pour avoir trop servi, s'étaient émoussées.

Le choix qu'on fit de lui, au moment le plus critique que Saint-Côme eût encore vécu, prouve en quelle estime on tenait son zèle pour la compagnie et ses talents d'administration. Il avait trois collègues, mais c'est à lui qu'échut le rôle principal, si l'on en juge par deux faits. Le premier est que sur l'un des tableaux des chirurgiens jurés publiés chaque année, il figure par exception avec la qualité de *premier prévôt*, bien qu'il ne fût pas le plus ancien en maîtrise. Nous n'avons retrouvé ce titre pour aucun autre. En second lieu, son mandat de deux ans, qui d'après les statuts ne pouvait être renouvelé qu'une fois avec les 2/3 des suffrages, le

fut deux fois et l'aurait été peut-être encore si la période critique se fût prolongée.

Ces six ans de prévôté, ou comme on disait alors : de *prépositure*, ne furent pas de tout repos, au grand détriment de ses intérêts matériels ; il dut abandonner toute clientèle et, comme il le dit lui-même, « refuser avec un sensible chagrin, des secours à ses semblables. »

Dans le discours du 5 octobre 1750 que, conformément aux règlements, il prononça au sortir de sa charge, il parle des soins, des fatigues, des inquiétudes, des terreurs même que ses collègues et lui eurent à supporter tant que dura l'indécision sur le dénouement du conflit. Ils avaient à opposer à de redoutables antagonistes des écrits solides et capables de dissiper les nuages répandus sur leur juste cause. Les avocats, qui ne plaidaient que par écrit, rédigeaient les mémoires, mais il fallait leur en fournir les éléments, et pour cela faire des recherches dans les archives. Il fallait inspirer, et peut-être soudoyer, d'autres écrits pour répondre à ceux des médecins, les faire imprimer et les répandre, visiter les magistrats, comme c'était l'usage alors et ces magistrats n'étaient pas faciles à circonvenir, car ils se nommaient d'Ormesson et d'Aguesseau ; il fallait ne pas négliger les personnages influents à la cour ; enfin, Sue avait de fréquents entretiens avec La Peyronie qui, voyant venir la mort, témoignait le regret de n'avoir pu mettre fin à leurs peines. Jusqu'à sa dernière heure il lui traça, par de sages conseils, la route à suivre pour leurs

démarches. Sue assista ainsi aux derniers moments de ce grand chirurgien.

On peut se figurer ce que tant de travaux représentaient d'insomnies, de voyages à Versailles, de préoccupations de toute sorte.

C'est grâce peut-être à cet obscur dévouement que les chirurgiens finirent par triompher. Il n'est pas sûr que le crédit de La Peyronie et après lui celui de la Martinière y eussent suffi. On disait même après sa mort, mais c'était improbable, que le premier désespérant du succès, était prêt à transiger. Quelque bien disposé, en effet, que fut Louis XV pour la chirurgie, il n'était pas homme à se donner les ennuis de rompre en visière à son conseil, si celui-ci eût été d'un avis opposé au sien. D'Aguesseau, qui en était le membre le plus écouté paraissait indécis et ne se laissait pas toujours convaincre par les exagérations de La Peyronie. Un jour, à ce qu'on racontait, celui-ci lui disant qu'il fallait élever un mur d'airain entre la médecine et la chirurgie, il répondit : « De quel côté mettrez-vous le malade ? »

Quand l'affaire était encore très douteuse, un grand malheur survint. La Peyronie mourut le 25 avril 1747. On crut tout perdu à Saint-Côme. On se trompait : Pichaut de la Martinière, l'ancien condisciple de Jean Sue, qui succéda au défunt comme premier chirurgien, plus encore que son prédécesseur, se trouvait dans les bonnes grâces de Louis XV. Il avait fait campagne en Flandre avec lui, il avait été son commensal et un jour devant ses courtisans le Roi avait déclaré que si par malheur

il était jamais obligé de recourir à la chirurgie, il n'attendrait sa guérison que de Monsieur de la Martinière.

Depuis près de quatre ans, toute réception au collége de Saint-Côme était interrompue, au grand préjudice des élèves et du public. C'est que longtemps avant 1743, les prévôts, par oubli involontaire, avaient cesse de convoquer le doyen et ses deux docteurs-régents aux examens publics de l'école où ils avaient le droit d'assister.

Ils s'y présentèrent un jour et trouvèrent les portes fermées. D'où appel au parlement qui annula les examens passés en leur absence, le 29 mai 1743. Les aspirants ainsi visés étaient au nombre de 15 et parmi eux figuraient Jean-Joseph Sue, le propre frère du prévôt, Jean Pelletan, le père du futur chirurgien de Louis XVII et Vermond, le père de l'abbé de ce nom qui fut l'instituteur de Marie-Antoinette, futur accoucheur de celle-ci.

La Peyronie répondit à cette avanie en faisant supprimer toute réception jusqu'à nouvel ordre et c'est ainsi que Jean-Joseph Sue n'accéda à la maîtrise qu'en 1751, à l'âge de 41 ans.

La mort de La Peyronie n'arrêta pas l'avalanche des mémoires, requêtes, pamphlets et autres projectiles en papier que les édits et déclarations de 1724, de 1731 et 1743 avaient suscités. Loin de là ! Son testament donna lieu de la part de la faculté à un nouveau procès et à de nouvelles polémiques.

Nous ne pouvons ici analyser, ni même inventorier, tout ce fatras de pièces manuscrites ou imprimées que des chirurgiens contemporains ou postérieurs se sont

plu à collectionner et qui réunis sous le titre de « Disputes des médecins et des chirurgiens » remplissent à la bibliothèque nationale dix gros volumes in-4°. Ce n'est pas tout : d'autres figurent dans deux autres recueils in-8° de 12 et jusqu'à 17 volumes, beaucoup extraits du *Mercure de France*.

Les auteurs, dont l'anonymat nous est souvent dévoilé par des notes d'Hévin le père, du médecin suisse Haller et plus tard du chirurgien Portal sont du côté Faculté : Les doyens Andry, de l'Espine et surtout Martinenq, les docteurs-régents Astruc, Santeuil, Combalusier, Giraud, Payen et Procope, ce dernier, fils et frère des créateurs du célèbre café de ce nom, sorte de plaisantin se croyant beaucoup d'esprit en prose et en vers. Enfin, parmi beaucoup d'autres le fameux pamphlétaire Fréron, qu'on ne s'attendait pas à voir en cette affaire. Quant à Chicoyneau, le premier médecin du Roi, qui était docteur de Montpellier et non de Paris ; en termes amicaux avec La Peyronie puis avec La Martinière, qui succéda à La Peyronie, il ne se risqua dans la mêlée qu'en 1747, poussé sans doute par ses confrères, fit du zèle et se brouilla avec son ami.

Du côté Saint-Côme, signalons en premier lieu l'ouvrage anonyme, mais qu'on sait être de Quesnay, intitulé : « Recherches sur les origines de la chirurgie en France ». Le célèbre chef des Physiocrates, chirurgien de Mme de Pompadour, ne l'avait pas écrit en vue de ces circonstances, mais le Roi ayant demandé aux deux partis des mémoires sur la déclaration de 1743, il le

produisit en cette qualité, le temps lui manquant pour en écrire un autre.

Son histoire, pour ce qui concerne les débuts de la chirurgie sous Saint Louis, le légendaire Pitard et les statuts qu'on lui attribue, est des plus sujettes à caution, mais le reste est remarquable et il s'élève jusqu'à l'éloquence quand il parle des misères des chirurgiens depuis leur union avec les barbiers.

Puis vinrent des écrits de Morand, le grand chirurgien, membre de l'académie des sciences, d'Antoine Louis à ses débuts, de Médalon, le premier en date des lauréats de l'académie de chirurgie, du fougueux matérialiste de la Mettrie et de bien d'autres.

En 1748, des Représentations furent adressées au Roi et renouvelée l'année suivante, portant la signature de la Martinière et de son lieutenant Bourgeois, avec celles des quatre prévôts en charge : Chapillon, Talin, *Sue* et Courtavoz. C'était sans doute une réplique tardive à une requête signée en janvier 1747 par 113 docteurs-régents sur l'invitation ou plutôt l'ordre de leur doyen Martinenq. Nous y voyons les noms respectés de Winslow, les deux Jussieu, de Dionis le savant professeur de chirurgie au jardin du Roi, manifestant peut-être malgré lui contre ses confrères naturels, ceux d'Helvétius, de Duverney, l'anatomiste, de Chomel, illustré par un de ses descendants, de Poissonnier, le créateur de la chirurgie navale, et aussi de Bouvart et de La Sonne qui ne devaient pas tarder à être excommunies par la Faculté pour s'être permis d'adhérer à la société royale de médecine.

N'oublions pas un « Etat des contestations » contre signé par Martinenq, mais attribué par Haller à Astruc, médecin originaire de Montpellier et docteur régent de Paris. Il est daté de 1747. Il nous renseigne d'une manière précise sur les prétentions des chirurgiens et sur celles des médecins. Les premiers, et La Peyronie en particulier, voulaient changer le nom de « Collège » en celui de « Faculté », alors que, d'après l'auteur, ils n'avaient droit qu'à celui de « communauté », comme de simples artisans. Ils s'arrogeaient le droit d'inscrire sur leurs portes la qualité de « maîtres en chirurgie » quand leur véritable titre était « maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris ». Ils assistaient, contre tout droit, à leurs exercices en robe, rabat et bonnet carré. Nous passons sur les autres griefs connus.

Astruc reproche ensuite à La Peyronie de s'être enrichi en exigeant des perruquiers du royaume, dont il était le chef, un don de joyeux avènement ; en vendant des brevets à ses lieutenants, moyennant quoi il les autorisait à percevoir sur les maîtres de leur juridiction ce qu'on appelait le droit de « commitimus ». Tout n'était peut-être pas mal fondé dans ces accusations, qui furent reproduites contre son successeur La Martinière, mais à cette époque, toutes les charges étaient vénales et La Peyronie profitait des avantages pécuniaires de la sienne qui ne passaient même pas pour des abus. Il les acceptait comme il recevait sans les avoir sollicitées les prébendes royales et les fastueux honoraires des souverains étrangers qu'il avait soignés. Sans luxe pour lui-même, il consacrait toute sa fortune,

soit à la chirurgie, soit aux pauvres pour lesquels il avait transformé en hôpital son château de Marigny.

En retour, Astruc nous indique les desiderata de la faculté : interdire aux chirurgiens les amputations, le trépan, l'empyème, la taille, etc., sans l'autorisation de deux médecins, seuls juges des indications ; leur défendre de traiter les maladies vénériennes ; forcer les chirurgiens, même non barbiers, à reprendre leurs boutiques et les trois garçons qu'ils avaient autrefois pour les tenir et qu'ils avaient réduits à un seul. Enfin, il juge absurde d'imposer le latin et la philosophie à leurs élèves, au lieu de leur laisser sur ce point toute leur liberté, attendu que ces connaissances sont inutiles à la chirurgie. Ce point de vue, à la rigueur, aurait pu se défendre, mais l'auteur ne pousse pas la logique jusqu'à rendre le latin facultatif pour les étudiants en médecine.

Martinenq crut devoir appeler à la rescousse tous les médecins du royaume. Presque tous exerçaient dans les villes, car dans les campagnes, la médecine était pratiquée presque uniquement par des chirurgiens, quand ce n'était pas par des barbiers. Leur opinion intéressée ne pouvait faire de doute. Il s'adressa aussi aux Universités étrangères pour prouver que la supériorité des médecins sur les chirurgiens était dans les lois et les usages de toute l'Europe. Vienne, Tubinge, Leyde, Basle, Hall, Iéna, Gœttingue, Oxford, Cambridge répondirent en latin, naturellement dans le sens désiré, ne fût-ce que par politesse.

Cette polémique, en général n'était pas courtoise ; elle fut même parfois ordurière. Le record de ce genre

LAST LIBRARY

revint à un partisan anonyme des chirurgiens. Voici un échantillon des gentillesses qu'il adressait à Procope :

... Cet avorton de nature
Indigne d'être la pâture
Des vers qui dévorent les morts,
Tant est puant son vilain corps...

.....

Si dans toute cette littérature aujourd'hui bien fastidieuse à lire, il nous paraît y avoir une phrase de bon sens, c'est celle d'un inconnu qui dit n'être ni médecin, ni chirurgien et qui signe mystérieusement : U. D. E. L. E. F. ,une lettre adressée à M. Morand, à la date du 16 décembre 1748 :

« Quels inconvenients y a-t-il, écrit-il, à ce que le « même homme ordonne et fasse une saignée? Que les « médecins et les chirurgiens forment un même corps, « qu'ils soient assemblés dans un même collège, qu'ils « composent une même académie, que chacun y soit « rangé dans la classe qui sera marquée par son talent « particulier... »

C'est 48 ans à l'avance la solution que Fourcroy fit prévaloir, celle qu'on eût adoptée depuis des siècles si l'amour-propre indomptable des uns et des autres ne l'eut rendue impossible.

Avant de passer au testament de La Peyronie, auquel la Faculté, toujours affamée de procès, eut le ridi-

cule de s'opposer, disons le sort qu'après six ans de disputes acharnées fut fait à la Déclaration de 1743.

Le 12 avril 1749, le Conseil d'Etat rendit un arrêt provisoire au sujet des contestations entre les médecins et les chirurgiens. Il avait été préparé par une commission dont les membres étaient M. d'Ormesson, le chancelier d'Aguesseau, M. de Grammont, remplacé en 1748 par M. de Feydau de Bron et M. Bidé de la Grandville. Le rapporteur s'appelait M. Maboul, maître des requêtes. Les avocats, Me Bontoux et Me Girodot, avaient plaidé, par écrit, le premier pour la faculté, le second pour le collège de Saint-Côme.

La sentence tendait visiblement à satisfaire les uns sans trop mécontenter les autres. L'arrêt tout d'abord créait deux classes de chirurgiens : les gradués, pourvus du diplôme de maîtres-ès-arts en l'Université de Paris, par conséquent, sachant le latin et ceux dépourvus de cette qualité prenaient le nom de *maîtres associés au corps des maîtres en chirurgie.* C'étaient, en quelque sorte, nos anciens officiers de santé.

Les premiers avaient seuls l'avantage de porter la robe et le bonnet, d'être membres de l'Académie de Chirurgie et de pouvoir être nommés démonstrateurs à l'amphithéâtre de Saint-Côme.

Les médecins conservaient le droit d'assister aux examens publics et d'interroger les candidats pendant une heure sur l'anatomie et les opérations, mais seuls le premier chirurgien ou son lieutenant et les quatre prévôts pouvaient procéder à leur réception.

Les prévôts, comme précédemment, étaient tenus

chaque année, à la première assemblée de la faculté après la Saint-Luc, de présenter le catalogue contenant les noms de tous les maîtres exerçant dans Paris et ses faubourgs.

Ce catalogue, dont un grand nombre d'exemplaires ont été conservés, ou ce tableau nominatif était imprimé avec luxe sur une feuille grand in-folio du format d'affiche. Il portait en tête, artistement gravées, les armes de Saint-Côme. Au-dessous, venaient les noms du premier chirurgien et de son lieutenant. Puis sur cinq colonnes étaient répartis, à peu près en nombre égal, par rang d'ancienneté, tous les maîtres avec leurs prénoms, leur adresse et la date de leur maîtrise. En tête de chaque colonne figurait, de gauche à droite, en commençant par le plus ancien en maîtrise, le nom d'un des quatre prévôts en exercice, puis celui du receveur, qui était toujours un ancien prévôt.

Tous les ans, naturellement, par suite des vacances chaque maître progressait vers la tête et à un moment donné, changeait de colonne ou de *classe*, comme on disait. Chaque prévôt, outre ses devoirs généraux, avait charge de l'administration et de la discipline des maîtres de sa classe.

Outre la faculté, le lieutenant de police recevait un exemplaire du catalogue et il en était distribué deux, dont un en latin, à chacun des maîtres de la communauté.

En 1750, le total des chirurgiens de Paris était de 267.

Pour ses débuts, Jean Sue eut le pénible devoir de

faire rayer sur la liste, un des chirurgiens figurant sur celle de l'année précédente. Il s'agissait d'un nommé La Brosse qui, convaincu d'avoir assassiné une femme pour la voler et soupçonné du même crime sur un homme trouvé mort dans sa propre chambre, avait été roué en place de Grève le 18 janvier 1744.

L'arrêt de 1749 prescrivait ensuite à chaque maître de faire inscrire sur sa porte son nom et sa qualité et d'avoir une salle basse (un rez-de-chaussée) où son élève se tiendrait en permanence.

Dans les consultations entre médecins et chirurgiens, ces derniers continueraient « d'opiner » les premiers, mais leurs voix auraient dorénavant la même valeur que celle des médecins. Ceux-ci, clause de style, avaient droit à la déférence des chirurgiens et les chirurgiens aux égards des premiers.

Enfin, Sa Majesté continuerait à recevoir les mémoires et les projets que lui présenteraient les uns et les autres, mais tous avaient défense expresse de faire imprimer aucun écrit au sujet des difficultés qui s'étaient formées entre eux. On pense que cette dernière défense ne fut pas observée. A défaut de liberté de la presse, celle des pamphlets avait toujours existé, malgré la Bastille.

Ce jugement, ou plutôt ce règlement provisoire fit triompher également médecins et chirurgiens. Les premiers reçurent même des félicitations en vers de la part des ouvriers de leur imprimerie. Procope ne manqua pas d'exercer sa verve, qu'il croyait caustique, aux dépens des nouveaux latinistes et des nouveaux philosophes et

en particulier de Louis qui, passant son acte public, venait de faire de brillants débuts. Que rappelle aujourd'hui, à côté du nom d'Antoine Louis, le nom de Procope, si ce n'est celui d'un café fameux ?

En somme, en y regardant de près, tout le monde s'aperçut bientôt que les médecins n'avaient reçu qu'une satisfaction dérisoire, puisqu'ils n'assistaient plus guère aux actes de Saint-Côme qu'en spectateurs et que le solide restait aux chirurgiens.

Enfin, le 4 juillet 1750, un nouvel arrêt du Conseil d'Etat régla définitivement la question. Les lettres patentes de septembre 1724 étaient confirmées en leur forme et teneur et, ce qui importait encore plus, celles de 1743. En outre, le roi fixait officiellement les armes du collège de Saint-Côme qui étaient « D'Azur à trois vases d'or, à la fleur de lis en abîme (entourée de rayons) soutenue par une couronne d'étoiles, le tout d'or : La devise, sur une banderolle soutenue par deux anges ou génies ne comprenait que deux mots : *Consilio manuque*. Elle avait été fournie par un jésuite : le père Mesnager.

Par l'arrêt du 4 juillet 1750, plus ferme en ses termes que le règlement provisoire, la durée des études de chirurgie était portée de 2 à 3 ans, et il était créé une Ecole pratique d'Anatomie et de chirurgie, annexée au collège de Saint-Côme. Les élèves y seraient exercés aux dissections et aux opérations sur le cadavre. Tous les élèves gradués ou non étaient tenus de s'y inscrire, mais plus tard, elle fut surtout réservée aux élèves qui se destinaient à la province et le nombre des admis y fut réduit à 20. Le fils de Jean Sue y devint professeur. Faute de

place, elle fut installée dans un local loué en dehors de l'école. Enfin, tous les maîtres exerçant à Paris étaient tenus, à tour de rôle, d'assister aux grandes opérations dans les hôpitaux.

Rien n'était changé au droit reconnu au doyen assisté de trois docteurs d'assister aux examens publics de Saint-Côme et d'interroger les candidats, si ce n'est que l'invitation devait venir de ceux-ci et non des prévôts. Trois fauteuils leur tendaient toujours les bras à droite du bureau. Mais une grande humiliation leur était réservée. Les interrogations terminées, le premier chirurgien ou son remplaçant, ainsi que les prévôts et les maîtres ayant participé à l'examen, se retiraient dans une chambre voisine, au nez et à la barbe des trois régents et procédaient seuls, hors de leur présence, au scrutin sur la réception.

Le répondant, amère dérision, devait dans la quinzaine, présenter ses lettres de maîtrise au doyen qui ne les signait plus.

Aucun serment, aucune redevance n'était plus dues à la faculté. Enfin, les chirurgiens gradués, c'est-à-dire, maîtres-ès-arts, devenaient à Paris et en province de notables bourgeois, pouvaient aspirer aux fonctions d'échevin et de maire ne collectaient plus la taille et étaient exempts du guet et des corvées.

Leur école pouvait s'appeler collège. Ils ne dépendaient plus que du premier chirurgien de Sa Majesté.

Cet arrêt daté de Compiègne et signé Voyer d'Argenson, consacrait le triomphe de la chirurgie et devenait sa charte jusqu'à la Révolution.

Or, la faculté ne se tenait pas pour battue. Ayant renouvelé ses statuts en 1751, elle y inséra, comme si rien ne s'était passé, le texte, en latin et en français, du serment que les chirurgiens n'étaient plus tenus de lui prêter. Elle spécifiait dans un autre article que le doyen et deux régents *présideraient* aux actes des chirurgiens. Bien mieux, le doyen Martinenq assistant aux séances d'examen de Saint-Côme s'était permis de terminer son discours par la formule : « *Salvo facultatu jure* », alors que la faculté n'y avait plus que le droit de présence. Le comte d'Argenson, le nouveau chancelier, informé, lança vertement, par une lettre du 29 août 1750, ce doyen récalcitrant qui n'osa récidiver. D'ailleurs la faculté s'abstint dorénavant de répondre aux convocations, si toutefois elle en recevait encore.

Nous avons reporté vers la fin de ce chapitre ce qui concerne le testament de La Peyronie. Il le signa à Versailles, le 18 avril 1747, huit jours avant sa mort. Il était malade depuis le 20 février d'une fièvre douloureuse dont il n'est pas aisé aujourd'hui de faire le diagnostic. Laissons ce soin à un nouveau docteur Cabanès.

Le notaire, Me Allain, le trouva dans son lit, au 3e étage du château, en montant par la cour des Princes, qui se trouve à l'extrémité de l'aile Sud, vers la terrasse de l'Orangerie. Il lui parut sain d'esprit.

Ce testament, avec ses codicilles, est d'une assez grande étendue : il constitue un document important pour l'histoire de la chirurgie française au XVIIIe siècle.

Il débute par un legs de 2.000 livres à l'hôpital Saint-Eloy de Montpellier, d'un autre de pareille somme

à l'hôpital général sous condition de fournir des cadavres gratuitement à l'amphithéâtre de chirurgie.

Suivent ensuite divers legs en argent ou en actions de la Compagnie des Indes, à une de ses sœurs, carmélite, à ses domestiques et à plusieurs chirurgiens et médecins parmi lesquels nous citerons : Duverney, l'anatomiste du Jardin du Roi, Senac, qui, en 1752, succéda à Chicoyneau comme premier médecin de Louis XV ; Medalon, dont nous avons déjà parlé et qui, peut-être, était son médecin, enfin Quesnay, Houstet, un des premiers titulaires des cinq chaires de démonstrateurs créées en 1724, et Antoine Louis, dont il avait protégé les débuts.

Mais la donation la plus importante est celle de sa terre de Marigny-en-Orxois, non loin de Château-Thierry. Les revenus devaient en être affectés à l'Académie de chirurgie pour une médaille d'or de la valeur de 200 livres portant l'effigie de Louis XV, à distribuer chaque année comme celles dont il avait déjà fait don au moment de la création de cette académie.

De plus, des jetons en argent étaient attribués à chacun des membres du comité perpétuel assistant aux séances. Une rente annuelle de 500 livres était affectée à un double cours d'accouchements qui serait fait, d'une part au étudiants, de l'autre aux sages-femmes. Dans un codicille, il ajoutait 2.500 livres destinées à cinq adjoints aux démonstrateurs de l'école, plus 500 à l'adjoint du nouveau cours d'accouchement. Enfin, le secrétaire de l'Académie était gratifié de 3.000 livres annuelles et le bibliothécaire de l'école de 500 livres, à condition qu'il fît

partie du comité perpétuel. La bibliothèque était également léguée à l'école de chirurgie.

Rien ne devait être distrait de ces sommes pour les besoins ordinaires de la communauté des chirurgiens. Tout devait être consacré aux progrès de la chirurgie. Enfin, sa maison natale de Montpellier serait démolie et sur son emplacement on édifierait un amphithéâtre sur le modèle de celui de Paris.

Il constituait pour légataire universelle sa sœur aînée, Mme Issert, que ces dispositions furent loin de satisfaire.

A peine connu, ce testament fut attaqué devant le Tribunal du Châtelet. Par qui? Par la faculté de médecine à qui il semblait devoir être tout à fait étranger! Mais le doyen, toujours Martinenq, arguant de ce que la déclaration de 1743 était encore en suspens, prétendait que la communauté de Saint-Côme était incapable de recevoir des legs destinés à des démonstrateurs, puisqu'elle n'avait aucun droit d'enseigner. D'après lui, le sieur La Peyronie avait prouvé sa haine contre la faculté, au-delà du tombeau. Le grand nombre de ces prétendus professeurs formerait une école monstrueuse qui nuirait au bien public et aux étudiants eux-mêmes en les empêchant de profiter des différents cours du Jardin royal, du Collège royal (Collège de France) et de l'Ecole de médecine.

Enfin, il accusait des chirurgiens d'avoir obsédé le testateur jusqu'au moment de son décès. Ce dernier trait visait indirectement Jean Sue qui, nous l'avons dit, avait eu avec lui de fréquents colloques au sujet du procès en

cours et n'avait presque pas quitté son chevet jusqu'à sa mort.

Il était bien innocent de cette captation, car l'illustre chirurgien, jouissant de toutes ses facultés jusqu'à la fin, n'avait besoin d'aucune suggestion pour se livrer à des libéralités envers une Académie qui était son œuvre, on peut dire sa fille, et la chirurgie qui avait été la passion de toute sa vie de célibataire.

Le juge au Châtelet, Jérôme d'Argonges, repoussant ces pauvres arguties, ordonna l'exécution du testament en sa forme et teneur le 29 août 1747 et le Parlement confirma la sentence par arrêt du 8 juillet 1748.

Cependant, il en subordonnait l'exécution à l'obtention des Lettres patentes donnant une existence légale tant au Collège des chirurgiens qu'à l'Académie qui, paraît-il, n'en avaient pas. Ces lettres patentes furent délivrées sans difficulté par le roi en juillet 1748, pour l'académie et le 7 septembre 1750 pour la communauté.

Ce n'était pas fini ; la sœur de la Peyronie, Mme Issert, se trouvant lésée et poussée, dit-on, par la faculté, déboutée en première instance ,en appela au Conseil d'Etat en cassation. Elle aussi prétendait que son frère avait été obsédé, circonvenu, suggestionné et séquestré par quelques chirurgiens. D'ailleurs, la communauté de Saint-Côme, d'après elle, n'avait point qualité pour recevoir des legs et l'académie, qu'elle déclarait « inutile », n'en avait pas non plus.

Le Conseil d'Etat, réuni à Fontainebleau, repoussa son appel et la condamna à l'amende.

Mis en possession du château et de la terre de

Marigny, les chirurgiens se trouvèrent fort embarrassés de cette propriété, grevée de nombreuses réparations et qu'ils ne pouvaient gérer. Ils la cédèrent au roi qui, le 22 septembre 1749, la paya 200.000 livres au premier chirurgien La Martinière et aux quatre prévôts alors en exercice, délégués à cet effet par la communauté. Mme Issert avait déclaré qu'elle valait 300.000 livres ; le roi aurait donc fait une bonne affaire, mais il est probable qu'elle exagérait. D'ailleurs elle ne rapportait que 7.000 livres.

L'Académie ne fut pas ingrate envers la mémoire de La Peyronie, comme elle le fut plus tard pour celle de La Martinière. Le corps de son bienfaiteur, ayant été ouvert par le chirurgien Houstet, le cœur en fut extrait pour être porté à l'église Saint-Côme et Saint-Damien, où il fut reçu, en présence des officiers, des prévôts et des maîtres assemblés, sans compter de nombreux personnages de la cour, par le premier vicaire de cette paroisse, qui prononça un discours.

Cette cérémonie se passait le lundi 19 juin 1747. Quant au corps, suivant les prescripitons du testament, il fut inhumé à Versailles, dans la nouvelle église Saint-Louis, construite en 1743.

Le cœur, en 1749, fut enfermé dans le soubassement d'un monument en marbre vert et rouge, œuvre du sculpteur Vinache, et qui se composait d'un piédestal portant à son sommet le buste de La Peyronie et un médaillon, et à sa base une épitaphe en latin avec ses armes. Le tout était adossé au pilier de la nef, vis-à-vis l'oratoire de Saint-Côme. De l'autre côté du pilier était

une inscription sur une plaque de cuivre, rappelant que le monument avait été élevé par le Collège des chirurgiens de Paris.

Plus tard, une statue de La Peyronie fut placée dans l'amphithéâtre de la nouvelle école de chirurgie, devenue depuis l'Ecole de Médecine. Elle faisait pendant à celle de Louis XV. Enfin, en 1868, le chirurgien Bouisson, doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier, inaugura, vis-à-vis celle de Barthez, une statue de son illustre compatriote.

Cette grande affaire terminée, le repos ne commença pas encore pour Jean Sue. Tous les candidats dont la réception avait été annulée en 1743, parmi lesquels, on se le rappelle, figurait Joseph Sue, et ceux qui depuis six ans n'avaient pu passer leur examens, se présentèrent en foule pour obtenir la licence et la maîtrise. En six mois, du 12 juillet 1749 à la fin de l'année, vingt et un maîtres furent reçus, rien que parmi ceux devant exercer à Paris ; il n'y en avait eu que douze pendant toute l'année 1742. Mais beaucoup s'ajournèrent eux-mêmes aux années suivantes pour se donner le temps d'apprendre le latin et de devenir maîtres-ès-arts.

Le 5 octobre 1750, qui était un lundi, jour fixé pour la grande assemblée annuelle du Collège dans l'église Saint-Côme, après la messe, Jean Sue résigna les fonctions de sa longue prévôté et prononça le discours d'usage. Il y rappela, trop modestement, la part qu'il avait prise à l'heureuse issue du grand procès et prononça un court, mais vibrant éloge, de La Peyronie, sans oublier celui de de son ami La Martinière. L'année

précédente, deux des prévôts ses collègues, Talin et Chapillon, avaient été remplacés par deux chirurgiens éminents : Jean-Louis Petit et Jean-Baptiste Andouillé. Le premier devait mourir peu après, le 20 avril 1750, et l'autre devint plus tard, après La Martinière, le premier chirurgien de Louis XVI.

En dehors des préoccupations de la grande affaire, Sue avait eu quelques ennuis. Un chirurgien, nommé Garmon, avait dénoncé bruyamment une pratique qui n'était pas très correcte, mais qu'un long abus, comme il arrive souvent, avait consacrée.

Lors des examens dits des *semaines*, les aspirants étaient dispensés de faire les appareils en donnant aux prévôts, pour prix de leur indulgence, diverses sommes qui ne leur étaient pas dues et qui montaient à environ 130 livres. Ceux-ci, à la suite de l'esclandre, avaient été obligés de rembourser les sommes indûment perçues à un candidat. Mais Garmon avait été suspendu arbitrairement pour six mois. En 1752, La Martinière, à qui il avait porté plainte, l'engagea à se tenir en paix et après éclaircissement couvrit les prévôts incriminés, parmi lesquels Jean Sue figurait.

Jean Sue, au dire de son fils, avait un esprit pacifique qui lui faisait redouter jusqu'à l'ombre de la dispute. Il en donna une preuve en 1751. Pendant la durée de sa charge, il avait fait partie de droit des quarante académiciens du Comité perpétuel, mais celle-ci terminée, il était retombé au rang des académiciens libres, c'est-à-dire des simples auditeurs. Or, tandis que deux de ses anciens collègues, Talin et Chapillon, étaient nommés

par le ministre membres du susdit Comité, sur la présentation de celui-ci, il ne figurait en 1754 que parmi les adjoints, en même temps que son frère, soit que l'Académie ne l'eût pas mis au nombre des trois candidats présentés, soit que le ministre ne l'eût pas choisi.

En 1751, le doyen d'âge du Collège et cent onze chirurgiens présentèrent une requête au roi pour demander la muabilité, c'est-à-dire la suppression de l'inamovibilité des conseillers perpétuels et la fusion de la 3e classe des académiciens avec la 2e. Ils se plaignirent que le doyen d'âge, ancien prévôt, nommé Guillaume Dumoulin, reçut maître en 1656, fût confondu avec la foule des académiciens libres. D'autres, qui étaient du Comité, en avaient été ôtés arbitrairement pour faire place à de jeunes maîtres.

Jean Sue, malgré le passe-droit dont il avait été victime, se refusa à joindre sa signature à celle de ses confrères. Ceux-ci, pour toute réponse, furent privés d'assister aux assemblées de la *Faculté* de Saint-Côme. Ils se rétractèrent et furent rétablis dans leurs droits cinq mois après.

Jen Sue, sans ambition, n'avait recherché aucun emploi public rétribué ni honorifique. Il était seulement chirurgien de l'Hôtel de Ville, charge qu'en souvenir de lui, la municipalité conserva à son fils après sa mort.

Il était fort instruit dans son art, mais il ne savait pas le latin.

Quand, en vertu de la déclaration de 1743, cette langue devint obligatoire pour les futurs maîtres proprement dits, il se refit écolier pour l'apprendre et y réussit

passablement. Il n'y était pas obligé, puisque cette disposition n'avait pas d'effet rétroactif, mais il jugea qu'il était de son devoir d'être en mesure d'interroger lui-même les candidats quand les examens seraient rétablis. On l'admire d'autant plus qu'il avait à ce moment plus de quarante-cinq ans et que c'était au plus fort des occupations que lui donnait le fameux procès. Il suivait en cela l'exemple de Jean-Louis Petit, mais celui-ci était plus jeune de quelques années et avait plus de loisirs.

Jean Sue n'a rien écrit, et pour cause, en dehors du discours que nous avons cité. Il communiqua, à plusieurs reprises, à l'Académie, des observations intéressantes, une, entre autres, sur un cas assez rare de renversement des deux tiers de la rotule, sans rupture des ligaments ; il a aussi présenté un mémoire qui renferme des corrections utiles sur le forceps. La biographie universelle, sous la signature de Fournier-Pescay, lui attribue un « Catalogue des plantes usuelles », Paris 1725, in-folio. Mais cet ouvrage n'est certainement pas de lui. D'abord, son fils ne le mentionne pas, puis en 1725, il n'était pas encore maître en chirurgie et il avait autre chose à faire que de s'occuper d'histoire naturelle, qui d'ailleurs n'était pas enseignée à l'école.

En 1726, il avait épousé Marie-Louise Le Comte, fille, croyons-nous, ou nièce d'un savant professeur du Collège Mazarin, qui avait fourni au nouvel amphithéâtre de Saint-Côme une inscription latine remplacée depuis par celle du père Menestrier : *Consilio Manuque.*

Il eut plusieurs enfants, dont deux seulement lui

survécurent : Pierre, dont nous nous occuperons plus loin, et Marie-Louise, mariée à un épicier, M. Charles Mortier. Sa femme vécut jusqu'en 1777.

Il avait d'abord habité rue de la Huchette, sur la rive gauche, près de Saint-Séverin, puis rue Saint-Antoine, à côté de la rue Geoffroy-l'Asnier, derrière Saint-Gervais. Vers 1750, sa femme ayant hérité d'une maison, rue des Barres, dans le même quartier, c'est là qu'il se fixa et vécut jusqu'à sa mort.

Il mourut le 30 novembre 1762, âgé seulement de 63 ans, atteint d'une maladie de la vessie. Son modeste convoi fut suivi par beaucoup de personnes de toute classe et surtout de pauvres gens. Cet homme bienfaisant et désintéressé fut regretté de tous.

III. — JEAN-JOSEPH SUE Ier

Jean-Joseph Sue, frère de Jean, naquit à La Colle, le 20 avril 1710 (date donnée par les pièces d'état civil). A dix-neuf ans, ayant déjà des notions en chirurgie et beaucoup de dispositions pour cet art, il fut appelé à Paris par son frère. Celui-ci l'aurait sans doute pris comme élève auprès de lui, mais il n'était reçu maître que depuis un an et il en fallait quatre pour posséder le droit de juridiction.

Il le fit donc inscrire, en 1731, à l'Hôtel-Dieu, dans le service de Pierre Boudou, chirurgien en chef, praticien réputé, reçu à la maîtrise en 1713 et qui s'occupait d'oculistique. Il avait eu pour élève Jacques Daviel, l'inventeur du procédé d'opération de la cataracte par extraction. C'est là sans doute que Jean-Joseph prit goût à cette spécialité à laquelle il s'adonna avec succès quelque temps.

Peu après, le jeune Sue s'attacha à un chirurgien qui habitait dans le même quartier que son frère, près de Saint-Séverin et que celui-ci connut en qualité de voisin. Ce chirurgien, César Verdier, avignonnais, âgé de 46 ans, passait déjà pour le plus grand anatomiste français de son époque. Il avait été élève de La Peyronie, lorsque celui-ci professait à Montpellier, ce qui l'engagea

peut-être à venir à Paris, où il se fit recevoir maître à Saint-Côme, le 29 août 1724, la même année que Morand, le futur chirurgien en chef des Invalides. Il avait suivi au Jardin du roi le cours d'anatomie de M. Arnaud qui, avec Duverney, y professait et suppléé Jean-Louis Petit dans ses leçons particulières.

Lors de la création des cinq démonstrateurs royaux, en 1724, La Peyronie l'avait choisi pour inaugurer la chaire d'anatomie. Il la garda environ trente ans. « Verdier, dit Antoine Louis, son panégyriste, était plein de politesse et de probité. Il cherchait par ses égards à ne déplaire à personne. Il prononçait souvent ce mot qui était comme sa devise : Ami de tout le monde !... » Jean-Joseph Sue avait sensiblement le même caractère. Il n'est donc pas étonnant qu'une amitié intime s'établit entre eux.

Jean-Joseph se livra à l'étude de l'anatomie avec une telle ardeur, au détriment même de sa santé, que Verdier dut la modérer. Il conduisait seul son amphithéâtre et le suppléait souvent. Verdier, par modestie, avait refusé d'être membre de l'Académie des Sciences, mais il fit partie, dès sa création, en 1731, du Comité perpétuel de l'Académie de Chirurgie. Il était, depuis longtemps, chirurgien-major — ou plutôt médecin en chef, car ce premier titre ne s'appliquait qu'aux hôpitaux militaires — de l'hôpital de la Charité, poste occupé autrefois par Mareschal. Après y avoir été son élève, Sue y fut substitut en attendant d'en être chef à son tour. En même temps, il était son adjoint aux écoles de chirurgie

depuis qu'en vertu du legs de La Peyronie ce poste avait été créé.

Mais il ne se contentait pas de ces fonctions. Sous le patronage de Verdier, il avait fondé chez lui une école d'anatomie accessible aux bourses modestes, dont l'amphithéâtre était ouvert en tout temps et où il enseignait toute l'année l'ostéologie et les bandages. Son auditoire était nombreux et ne se composait pas d'étudiants seulement, car le goût de cette science s'était emparé même des gens du monde.

Loin de ne chercher qu'à briller et à éblouir ses auditeurs, comme le faisait, paraît-il, Duverney, il ne songeait qu'à les instruire.

Comme nous l'avons vu, les examens de l'Ecole de Chirurgie ayant été suspendus pendant six ans et celui qu'il avait passé avec succès (la tentative) annulé par le Parlement, c'est le 7 août 1751 seulement que Jean-Joseph fut reçu à la maîtrise. Il eut pu l'être un an plus tôt, mais sans doute prit-il le temps d'apprendre le latin, comme l'avait fait son frère et comme le firent nombre de ses condisciples qui se trouvaient dans le même cas que lui. La thèse latine porte le titre de « De cataracta » et fut soutenue sous la présidence de Toussaint Bordenave, alors adjoint au Comité perpétuel de l'Académie et plus tard membre de ce Comité. Des quinze candidats ajournés en 1743 avec Sue, deux seulement furent reçus en 1751, en même temps que lui : c'étaient Toussaint Vermond et Jean Pelletan.

Trois ans après, Verdier, qui professait à l'Ecole de Chirurgie et devait mourir en 1759, proposa Jean-

Joseph Sue pour lui succéder. Ce choix d'un chirurgien frais émoulu, qui fut accepté par La Martinière, parut un effet de la faveur dont jouissait son frère auprès de ce dernier. Il excita des jalousies parmi ses concurrents plus anciens, mais il s'imposa bientôt par la supériorité de son enseignement. Il y avait longtemps qu'il s'y exerçait dans son cours particulier. Le premier, il avait songé à dessiner et à peindre sur de grandes feuilles de carton séparées, les divers organes, qu'il pouvait ainsi rendre accessibles à la vue des assistants les plus éloignés. Il confectionna de sa main, car il avait appris à dessiner, près de deux cents planches dont son fils, plus tard, augmenta le nombre.

« L'amphithéâtre des écoles de chirurgie, dit son neveu, Pierre Sue, était devenu une espèce de palais où il déployait toutes les richesses de ses travaux anatomiques... »

Il renouvela ou perfectionna les procédés de Ruysk, de Graaf et de Swammerden d'injection dans les artères, pour la conservation des cadavres destinés à la dissection et publia sur ce sujet un petit volume, dans le genre de ce que nous appelons aujourd'hui un manuel et qui est un modèle de clarté. Nous en reparlerons en analysant sa bibliographie. Dans ce travail, il fut très bien secondé par un de ses neveux, Benoit Sue, dont nous conterons plus tard les aventures. Professeur idéal et désireux avant tout d'être compris, il fit fabriquer des moulages en cire de tous les organes qui, réunis à des pièces anatomiques normales ou pathologiques conservées dans des liquides, formèrent une sorte de musée, ou comme on

disait, de « cabinet » qu'il laissait visiter au public. Le Jardin du roi en recueillit un certain nombre, car il avait travaillé avec Buffon et Daubenton, de même qu'à ses débuts il avait collaboré avec Winslow et Haller, lorsque ce dernier était venu à Paris.

L'anatomie ne lui faisait pas oublier la chirurgie : elle ne le rendait que plus habile à opérer. Des premiers, il pratiqua l'opération de la cataracte par extraction, que Daviel avait inventée en 1747. Un mémoire de La Faye, inséré dans le tome VI du recueil de l'Académie de Chirurgie, nous apprend qu'il assistait le 11 juin 1753, à l'Hôtel des Invalides, à six opérations de ce genre, d'après *la nouvelle méthode*, en compagnie de Sénac, La Martinière, Morand, Bouquot, Foubert et Verdier.

Vers 1754, Jean-Joseph, déjà réputé par ses travaux anatomiques, fut nommé professeur adjoint à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Le titulaire était un nommé Sarraut, chirurgien de l'artillerie, mais il faut croire qu'il ne l'était que pour la forme et ne donnait jamais de leçons, car le 25 février 1755, sur la proposition du secrétaire, l'Académie votait des remerciements à M. Sue qui voulait bien faire gratuitement aux élèves un cours d'anatomie chez lui. Parmi les signataires de ce procès-verbal, citons les artistes les plus connus : Restout, les deux Van Loo, Chardin, Boucher, Cochin, Adam l'aîné, Coustou, Tardieu, Pigalle, Nattier, Vien, Falconet, de La Tour, le grand pastelliste.

Le 1er septembre 1759, il faisait présent à l'Académie d'un livre intitulé : « Traité d'ostéologie ». C'était la traduction de l'ouvrage de Monro, cadeau vraiment somp-

tueux, digne de figurer dans la bibliothèque d'une Académie des beaux-arts et qu'on peut voir encore à l'Ecole de la rue Bonaparte.

Le 28 avril 1776, le comte de Caylus, amateur, véritable mécène, offre un prix de dix pistoles (100 francs) pour un concours ayant pour objet l'étude d'un squelette dans l'attitude du gladiateur, au sujet duquel Sue, naturellement, a donné son avis. Il assistait aux séances de l'Académie, ainsi que le prouvent ses signatures au bas des procès-verbaux.

L'académie décida, en septembre 1764, que trente jetons de présence seraient créés, d'une valeur de 25 livres et seraient distribués le dernier samedi de chaque mois. Il en était réservé un au professeur d'anatomie et douze aux autres professeurs. M. de Marigny, le frère de Mme de Pompadour, comme on sait, et surintendant des beaux-arts, approuva le projet. La médaille représentait, gravée gratuitement par Roettiers, un groupe de la sculpture et de la peinture avec cette légende : *Amicae quamvis amulae.*

Le 9 février 1771, l'assemblée, faute de ressources pour payer un cours d'anatomie régulier, proposa de s'adresser à la générosité des amateurs. En attendant, Sue ouvrait un cours d'anatomie sur le naturel (sur le cadavre) en faveur des élèves de l'Académie, dans l'amphithéâtre de l'hôpital de la Charité. Le 27 avril 1776, M. de La Tour fondait plusieurs prix, dont un pour l'anatomie, qui serait donné sur l'avis du professeur ; ce dernier prix était de 400 livres par an.

Au mois de juin de la même année, un chirurgien

M. Pinson, fait don d'un petit écorché modelé et colorié ; l'Académie demande qu'il soit exécuté grandeur naturelle et que le donateur s'entende avec M. Sue. Celui-ci, toujours zélé et désintéressé, ouvrait le même mois un cours sur le modèle vivant dans la nouvelle école. Celle-ci, en effet, qui, avec l'Académie, se tenait au Louvre dans la salle appelée aujourd'hui salle d'Auguste, émigra en face pour s'installer au Collège Mazarin.

A cette occasion, le 5 septembre 1776, l'Etat accorda enfin au professeur d'anatomie des émoluments de 400 livres par an. Sue ouvrait tous les ans son cours au printemps, la première séance, précédée d'un discours, avait lieu généralement aux Grands Augustins, les suivantes se tenaient à l'amphithéâtre de la Charité.

Le 25 juin 1785, Sue présenta à l'Académie son « Précis d'un cours d'anatomie pittoresque à l'usage des élèves de l'Académie royale de peinture et de sculpture. » La Compagnie, rendant justice à son zèle et à ses longs services, lui permit de participer au privilège accordé par arrêt du Conseil du 2 juin 1714. Nous ignorons d'ailleurs en quoi il consistait. Le 23 février 1788, il était présent à l'Académie lorsqu'on y annonça la mort du célèbre Quentin de la Tour.

A partir de cette époque, son fils, à qui on avait accordé la survivance, suppléait souvent son père très affaibli par l'âge si l'on en juge par sa signature très tremblée. Mais il ne renonçait pas à son cours et assistait encore aux séances de l'Académie. Pendant la plus grande partie de l'année 1791, il dut être très malade, car, le 24 septembre, en ouvrant la séance, le procès-verbal

nous dit que M. Sue « rétabli de sa maladie et auquel la Compagnie avait adressé une députation, a remercié l'Académie de l'intérêt qu'elle avait bien voulu prendre à sa santé. » A partir du 31 mars 1792, il n'est plus question de lui et le 31 décembre (il était mort le 9) son fils survivancier recueillit sa place sans nomination et prit séance. Ce ne fut pas d'ailleurs pour longtemps, car, par décret de la Convention du 8 août 1793, l'Académie fut supprimée, à l'instar de toutes les sociétés de ce genre. Seule, l'Ecole fut maintenue provisoirement.

Le Collège de Saint-Côme et l'Académie de peinture n'étaient pas les seuls théâtres de l'activité de Jean-Joseph Sue. Le nom de *Sue de la Charité* qu'on lui donnait généralement pour le distinguer de Pierre, son neveu, indique qu'ils n'étaient même pas les plus importants.

La création de l'hôpital de ce nom ne remonte qu'aux première années de XVIIe siècle. La reine Marie de Médicis avait connu à Florence des religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, fondé vers 1542 par le Portugais Jean Ciudad. Il s'était vite répandu en Europe. La reine fit venir à Paris cinq de ces religieux et les installa tout d'abord dans un quartier des bords de la Seine, qu'on appelait la Charité, parce que François Ier avait projeté d'y faire construire un hôpital. C'est pourquoi on les désigne en France sous le nom de Frères de la Charité.

La reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, les en fit partir pour mettre à leur place des Augustins et leur donna en échange un terrain compris entre la rue de Taranne (aujourd'hui boulevard Saint-Germain) et la rue des Saints-Pères. Au croisement de

ces deux rues se trouvait une chapelle dédiée à Saint-Pierre, qui fut reconstruite plus tard et subsiste encore. Elle a servi longtemups de salle de réunion à notre Académie de Médecine. Tout auprès, un hôpital fut élevé vers 1613 ; son entrée était rue des Saints-Péres jusqu'à ce qu'il se fût étendu jusqu'à la rue Jacob.

Au XVIIIe siècle, cet hôpital comprenait six salles au premier étage, dont deux pour la chirurgie. On n'y admettait que des hommes atteints de maladies curables et, particularité unique à Paris, il y avait un lit pour chaque malade. A l'Hôtel-Dieu, par exemple, longtemps, deux, trois et même quatre de ceux-ci étaient couchés ensemble.

Le service chirurgical y était assuré par un chirurgien en chef, appelé souvent, mais à tort, chirurgien-major, par un substitut et par un « gagnant-maîtrise ». On appelait ainsi un garçon chirurgien qui, logé dans l'hôpital, contractait l'engagement d'y servir pendant six ans, au bout desquels il était reçu maître à Saint-Côme sans examen et sans frais. Ce privilège lui fut retiré plus tard. Il remplissait, en somme, les fonctions de nos internes d'aujourd'hui. Il y avait, depuis longtemps, des garçons gagnant-maîtrise à l'Hôtel-Dieu — Ambroise Paré avait été l'un d'eux — et il y en eut, témoin Antoine Louis, à la Salpêtrière. En plus, il y avait un certain nombre de garçons chirurgiens ou étudiants.

Administrativement, l'hôpital était dirigé par un prieur et il y avait un provincial chargé de l'ensemble de ces établissements en France. Les autres religieux remplissaient les fonctions d'infirmiers.

En 1764, il y avait 193 lits. On recevait 3.000 malades ou blessés par an. On y donnait des consultations externes. On comptait à Paris, à cette époque, une soixantaine de religieux, sans compter les domestiques, mais y compris les novices ou aspirants destinés aux divers établissements.

Au début, les Frères qui ne subsistaient que d'aumônes, se firent humbles et peu exigeants. Mais, peu à peu, ils se prévalurent de leur constitution, qui, disaient-ils, leur prescrivaient de traiter les malades et de faire des opérations. Ils se mirent ainsi en opposition avec les chirurgiens de Saint-Côme. La contestation roulait sur le mot « curare » auquel les deux partis donnaient un sens différent. Des mots équivoques de ce genre, parfois insérés à dessein dans des chartes ou des contrats, ont été souvent à l'origine des conflits de l'ancien régime et même du nouveau.

Les lettres patentes de 1724, en même temps qu'elles créaient six chaires de démonstrateurs à Saint-Côme, débutaient par une défense absolue aux Frères de la Charité de s'immiscer dans la chirurgie. Les termes impérieux de cette défense montraient assez qu'elles étaient inspirées, sinon rédigées, par le premier chirurgien du roi, La Peyronie. Les religieux se soumirent avec plus ou moins de sincérité, pendant trente ans. Mais, le 20 juin 1761, une déclaration donnée à Marly rendit aux Frères de la Charité presque tout ce que les lettres patentes de 1724 leur avait enlevé.

Tout d'abord, le chirurgien en chef, le substitut et gagnant-maîtrise n'étaient plus nommés par le premier

chirurgien, mais par le prieur de la communauté. Des cours de chirurgie devaient être faits à l'usage des jeunes religieux et des étudiants laïques, sans préjudice d'autres cours faits par des religieux à ces seuls novices. Enfin, disposition importante et qui fut la source de graves malentendus, les religieux étaient autorisés à pratiquer toutes les opérations en cas d'urgence ou d'absence des chirurgiens séculiers ou du gagnant-maîtrise. En ce cas, la simple autorisation du prieur, seul juge de l'urgence, suffisait.

Le Parlement enregistra sans difficulté cette cote mal taillée, qui allait donner lieu à bien des discordes.

Le 8 janvier 1762, les quatre prévôts en charge de Saint-Côme : Ceiler, de Lambon, Doutremont et Coquereau dénonçaient au procureur général cinq contraventions à la déclaration du 20 juin 1761, D'abord, les religieux avaient destitué de leur propre autorité, ce qui leur était interdit, le substitut nommé avant la déclaration et qui n'était autre que Louis. Le chirurgien en chef Dufouart, parti pour l'armée, avait été remplacé par un intérimaire, maître Faget, ancien chirurgien en chef de la Charité. Sans plainte de qui que ce fut, sans motif, on le renvoya aussi.

On maintint Dufouart, quoique absent, et l'on nomma Jean-Joseph Sue son substitut qui, en fait, devenait chirurgien en chef. Certes, le choix était bon : Sue avait été de la maison et s'y trouvait à sa place, mais il était blessant pour son prédécesseur congédié brutalement. Louis rebuté par les mauvais procédés qu'il avait subis, s'était déterminé à partir pour l'armée et

celle-ci n'y avait pas perdu. Ce départ avait servi de prétexte pour se débarrasser de lui. C'est que Louis n'avait pas un caractère commode. Il avait refusé, obéissant aux consignes de Saint-Côme, de signer avec le prieur l'admission de plusieurs élèves examinés par lui.

Sue était d'humeur plus accommodante ; il ne rompit jamais ouvertement avec les religieux, mais il confia à son neveu que nombre de fois il avait eu le projet de donner sa démission, à cause des tracasseries de toute sorte qu'on lui faisait essuyer.

Un jour, un malade atteint de la pierre, fut opéré par un religieux. Sue était présent et ne demandait qu'à faire l'opération lui-même d'après la méthode de frère Côme. L'opéré mourut. Les frères, jouant sur les mots, prétendirent que la *nécessité* d'opérer existait, puisque l'existence de la pierre avait été constatée avant et après le décès. Mais il n'y avait pas nécessité que l'opération fût faite par un autre que le chirurgien attitré, puisqu'il était là. Le défunt n'avait peut-être pas succombé à l'intervention, du moins les religieux le prétendirent, il était mort guéri. Mais il n'en fut pas moins mis à leur passif.

Ils continuèrent pourtant à tailler. Sue protesta, mais laissa faire, ce qui lui valut des reproches de ses confrères de Saint-Côme.

Le prieur, qui s'appelait François-Xavier Delorier, avait fixé à douze le nombre des élèves à recevoir. Ces places étaient très recherchées, précisément à cause de la vogue des leçons de Jean-Joseph Sue. Il y eut pléthore de candidats, la plupart recommandés par les personnes

les plus qualifiées. On remplaça l'examen par un concours et on limita à cinq le chiffre des inscrits pour chaque place.

Pour remercier Sue de sa demi-complaisance, on admit deux de ses neveux, Pierre, fils de Jean et Benoit, fils d'Honoré, après examen, mais sans concours. Le dernier fut désigné pour diriger, en l'absence de son oncle, les autres élèves dans les exercices anatomiques.

Sue resta vingt-cinq ans à la Charité, d'abord comme substitut, faisant presque toujours l'intérim, puis comme chef. Ces fonctions étaient gratuites. Mais les religieux l'autorisaient à admettre des auditeurs externes payants. Il n'usa pas de la permission, au moins en ce qui concernait certains élèves, par exemple ceux de l'école de peinture. Concurremment, les frères de la Charité faisaient des cours à leurs novices, sans éclipser les siens. Quand ceux-ci venaient à son amphithéâtre, ils étaient mêlés aux auditeurs séculiers, mais sitôt la séance terminée, ils se retiraient à part et ne fréquentaient pas leurs condisciples momentanés.

Dufouart, de retour de l'armée, se refusa à tout professorat et la charge en retomba tout entière sur son substitut, qui s'en acquitta avec sa conscience ordinaire sans se dispenser d'aucune autre de ses obligations. Il ne manqua jamais, dit son neveu, ni une visite, ni un pansement. Et, pourtant, au dehors il avait à suffire à une clientèle nombreuse.

A cet homme si peu infatué de lui-même, les religieux, par une vanité déplacée, avaient opposé un de leurs prétendus chirurgiens qu'ils avaient décoré du titre

de *religieux chirurgien en chef*. Ils outrepassaient en cela, comme en bien d'autres matières, les concessions que la déclaration de 1761 leur avait faites.

Sue eut comme substitut, en 1776, M. Baseilhac, qu'à ses débuts à la Charité il avait eu comme gagnant-maîtrise. Les chirurgiens consultants furent, après M. Morand, Deschamps et Le Bas, ancien prévôt. Faget à qui on avait offert ce dédommagement le refusa.

La taille était, pour ainsi dire, une spécialité de la Charité. On ne l'y pratiquait qu'au printemps, seule saison jugée favorable à son succès. On y procédait avec une certaine solennité. Les prévôts de Saint-Côme l'honoraient de leur présence. Mareschal qui, dans le temps, avait été chirurgien en chef de la Charité, même quand il fut premier chirurgien du roi, aimait y assister et parfois y mettait lui-même la main.

Jean-Joseph Sue fut élu prévôt de Saint-Côme en 1768. Il eut cette année pour collègues les chirurgiens Pierre Brasdor, Joseph-Louis Dumont et François Dominique Lesne. Le receveur était Claude-Germain Chapillon, l'ancien collègue de Jean Sue aux années héroïques.

En 1769, par suite de l'expiration du mandat des deux premiers, il devint le plus ancien : Brasdor et Dumont avaient été remplacés par Pierre Fabre et Raphaël Bienvenu Sabatier. Ce célèbre anatomiste succéda, en 1775, à Morand comme chirurgien-major des Invalides et après avoir été inspecteur général du service de santé sous la Révolution, il entra l'un des premiers à l'Institut, lors de sa création.

La prévôté de Jean-Joseph Sue fut paisible. Les esprits échauffés s'étaient calmés, au moins en apparence et ne manifestaient plus.

Au mois de mai 1768, furent données des Lettres patentes portant réglement sur le Collège de Chirurgie. Leur préambule était des plus élogieux pour les chirurgiens dont « le zèle, l'émulation et le goût des lettres avaient répondu aux marques de l'affection du roi. » Elles définissaient, ou plutôt confirmaient, les anciens réglements dans leurs dispositions principales.

En ce qui regarde l'enseignement, nous y voyons que les aspirants ne pouvaient se présenter à la maîtrise que pendant le mois de mars, à l'exception des fils de maîtres qui pouvaient se présenter en toute saison. Ces derniers ne payaient que la moitié des droits qui, pour les autres, se montaient en totalité, pour l'ensemble des inscriptions et des examens à 730 livres environ, sans compter les jetons et les paires de gants à distribuer aux uns et aux autres.

En 1760, un réglement avait paru pour les professeurs et les élèves. Le premier chirurgien du roi, chargé de l'inspection et de la juridiction du Collège, proposait aussi au roi les candidats aux places de professeurs-démonstrateurs. Remarquons que ce nom de professeur, appliqué à des chirurgiens de Saint-Côme, aurait fait bondir autrefois Guy-Patin et... Diafoirus et plus récemment Astruc, Procope et Martinenq.

Le cours d'anatomie, toujours confié à Sue, commençait le premier lundi après la Saint-Martin (11 novembre) et continuait les lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'au

15 février. Les cinq plus anciens professeurs jouiraient de 1.500 livres d'émoluments, et les autres (dont Sue était encore) de 500 livres, mais après le décès de la dame Saunier, fille de Mme Issert, décédée, et nièce de La Peyronie. Disons, par parenthèse, que Mme Saunier avait plaidé en Parlement pour se décharger sur les chirurgiens des frais de succession et qu'elle avait perdu son procès.

Les leçons avaient lieu de 11 heures à midi et demi et le soir de 3 heures à 4 heures et demie. Enfin, menues précautions contre les bagarres, les étudiants ne pouvaient entrer que par les portes latérales, les épées et les bâtons étaient toujours interdits et l'enceinte inférieure où parlaient les professeurs était séparée par une grille du reste de l'amphithéâtre.

Jean Sue vit, en 1775, peut-être avec regret, le transfert en d'autres lieux de sa vieille école de Saint-Côme, qui finit par perdre ce nom. Nous renvoyons les détails de cet événements au chapitre suivant.

Jean-Joseph Sue fut un académicien très assidu. Dès 1754, il était du nombre des vingt adjoints au Comité, avec son frère, avec Sabatier, avec Fabre, ses futurs collègues à la prévôté. Un peu plus tard, après la mort de son frère, plus heureux que celui-ci, il parvint au « Comité perpétuel » qui constituait la véritable académie.

Il n'y fit direcetment aucune communication, mais nous trouvons, dans des Mémoires présentés par ses confrères, des observations intéressantes qu'il lui avait empruntées. Entre autres, son maître et ami Verdier, dans ses « Recherches sur les hernies de la vessie »,

rapporte un cas étudié par son élève qui, en 1749, soigna un religieux atteint en même temps d'une hernie de l'intestin et de la vessie du même côté, qui se réduisait en grande partie quand on sondait le malade en comprimant le scrotum.

Le même Verdier cite de lui des expériences qu'il avait entreprises avec Morand, sur l'invitation de l'Académie, pour s'assurer des effets de la ligature des nerfs récurrents sur l'émission de la voix. On avait soutenu qu'en raison de la communication avec les rameaux supérieurs de la huitième paire qui se distribuent au larynx, la voix n'était pas supprimée.

L'expérience, deux fois renouvelée sur des chiens et prolongée plusieurs mois, fut négative. Les chiens restèrent muets.

Enfin, au tome XIV du recueil de l'Académie, dans un mémoire de La Martinère, nous trouvons une longue et très intéressante observation de Sue sur un corps étranger de la trachée-artère. Il s'agissait d'une demoiselle de huit à neuf ans, qui conserva pendant dix-sept ans un os de pigeon dans la trachée-artère, qui l'expulsa au bout de ce temps et mourut dans le marasme dix-huit mois après. Sue pensait qu'au début on aurait pu faire la bronchotomie avec succès.

Avant d'en venir à ses publications imprimées, citons encore : un mémoire présenté à l'Académie des Sciences sur plusieurs muscles et fibres musculaires qu'il avait découverts dans la matrice ; et un autre sur un cas d'inversion des organes.

Sa bibliographie n'est pas considérable. Il s'est

borné surtout à des traités succincts, précis destinés aux élèves, car il était, comme le lui disait Verdier, et il acceptait cet éloge, le professeur des « commençants ». Citons :

I. — De *cataracta*, thèse de maîtrise en chirurgie, 7 août 1751, in-4°.

II. — *Anthropotomie* ou l'art d'injecter, de disséquer, d'embaumer et de conserver les parties du corps humain. Deux éditions 1755 et 1765, in-18.

Il distingue les injections grossières avec le suif, la cire, le saindoux, etc., colorés au carmin ou au bleu de Prusse ; les injections fines à l'huile d'aspic, à l'esprit de vin, à l'essence de thérébentine ou au mercure, etc. ; et ce qu'il appelle les injections « corrosives » à l'esprit de sel fumant (acide chlorhydrique) destinées à la conservation des cadavres à disséquer ; enfin, les embaumements, pour lesquels il préconise une cinquantaine de plantes aromatiques, sans compter le sel de nitre et le soufre.

Dans tous ces travaux, surtout pour les injections caustiques, il fut efficacement secondé par son neveu Benoît Sue, devenu plus tard son gendre.

III. — Eléments de chirurgie, 1755 et 1774, in-8°.

IV. — Traité de bandages et appareils, 1746 et 1761, in-8°.

V. — Abrégé d'anatomie, 2 vol in-12, 1748 et 1754.

Tous ces ouvrages sont élémentaires.

VI. — Traité d'ostéologie de Monro, traduit de

l'anglais avec des remarques, 1754. Deux volumes grand in-folio.

Cet ouvrage est d'un grand luxe et paraît destiné plutôt à des bibliophiles qu'à des étudiants qui auraient été bien empêchés de le payer. Il est d'ailleurs d'un maniement incommode avec ses dimensions et son texte séparé des planches qui forment le deuxième volume. Mais c'est véritablement une œuvre d'art avec son frontispice tenant toute une page, ses vignettes, ses culs-de-lampe, la netteté et la grandeur de ses caractères et, enfin, la gravure admirable de ses 31 planches, retouchées parfois par lui-même.

La première page, sous le titre, porte son nom. mais à part les remarques qui accompagnent les légendes des gravures, rien n'est de lui, car il ne connaissait pa un mot d'anglais. La traduction en fut faite, sous ses yeux, par la présidente Thiroux d'Arconville, femme d'un président aux enquêtes, née Geneviève Darins, qui était une sorte de bas-bleu universel. Elle s'occupait d'histoire, de physique, de chimie, d'histoire naturelle et de médecine : elle écrivit un grand nombre de romans, de livres de philosophie, de morale, etc., tous anonymes. Elle recevait chez elle tous les savants et hommes marquants de l'époque : Gresset, Turgot, Fourcroy, etc., etc., et sans aucun doute aussi Jean-Joseph Sue. Elle contribua à l'édition de ce grand ouvrage par amour de l'anatomie, dont elle avait suivi les cours au Jardin du roi et probablement aussi à l'amphithéâtre de Sue à la Charité ou chez lui. C'est elle qui paya de ses deniers — elle était

riche — la gravure, les caractères et le papier pour une somme, dit-on, de 23.000 livres.

Pierre Sue, tout en s'indignant de l'indiscrétion du libelliste qui révéla ce fait, ne l'a pas démenti. Mme d'Arconville vécut jusqu'en 1805. Son fils, Thiroux de Crosne, qui avait fait le rapport à la suite duquel Calas fut réhabilité, mourut sur l'échafaud en 1794.

Outre ses titres déjà mentionnés, Sue possédait ceux de censeur royal, de membre de la Société royale de Londres, de la Société philosophique d'Edimbourg, de celle de Philadelphie, etc.

Il avait épousé vers 1759 Jeanne-Angélique Martin de Saint-Martin, veuve de Louis Thevenet de Saint-Arnoult, morte en 1791. Elle appartenait à une famille originaire de Savoie, anoblie au XVIIIe siècle et dont un descendant fut fait baron par Napoléon en 1812. Elle eut pour frère ou pour neveu un certain abbé Pierre-Louis Martin de Saint-Martin, vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, conseiller au Châtelet, qui après la prise de la Bastille fut représentant de la commune de Paris et aumônier général de la garde nationale. Il prononça dans son église l'oraison funèbre des citoyens morts le 2 juillet à l'assaut de la forteresse. Il sortit sain et sauf de la Révolution car en 1798 un journal religieux le cite pour s'être distingué dans ses travaux apostoliques.

Jean-Joseph Sue eut un fils qui s'appela comme lui Jean-Joseph, et non Jean-Baptiste, comme l'indique par erreur le catalogue des chirurgiens du collège Saint-Côme. Il eut aussi deux filles : l'aînée, Angélique-Elisabeth, épousa Honoré-François Langlois, dit Langlé,

professeur de chant ; l'autre, Hyacinthe, fut mariée en 1797 à son cousin Benoît, élève de son père et chirurgien à Nantes.

Au cours de l'été de 1792, Sue eut une rétention d'urine ; il se rétablit, mais il fut bientôt atteint, dit Pierre Sue, d'un affaissement de tout le corps, d'une crispation nerveuse et douloureuse qui se porta surtout aux entrailles et y occasionna une inflammation suivie de gangrène.

Il mourut le samedi 8 décembre 1792 (et non le 10, comme dit Pierre Sue) à 3 heures du matin, dans son domicile de la rue des Fossés-Saint-Germain.

Les obsèques eurent lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois et il fut inhumé en présence de son gendre Langlois et de Pierre, son neveu.

Il avait toujours habité, au moins depuis 1751, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, au coin de la rue de l'Arbre-Sec, une maison qui lui appartenait et dont l'emplacement se trouve aujourd'hui à l'angle N.-E. formé par cette dernière rue et par la rue de Rivoli.

IV. — PIERRE SUE

Pierre Sue, fils de Jean, née le 28 décembre 1739, à Paris, probablement rue Saint-Antoine, où ses parents habitaient alors, n'avait pas 23 ans quand son père mourut. Celui-ci, en raison des nouvelles connaissances exigées pour les maîtres en chirurgie depuis la déclaration de 1744, avait fait donner à son fils une éducation littéraire complète, qui lui manquait à lui-même quand il arriva de son pays. Pierre devint ainsi un parfait latiniste, ce dont il ne se montra pas peu fier, et avec raison, tout en regrettant de n'avoir appris aucune langue étrangère.

Son oncle Jean-Joseph, qui devait tant à son frère aîné, rendit au neveu les soins qu'il avait reçus du père. L'entre-aide fut toujours de tradition dans cette famille. Le premier chirurgien, La Martinière ne l'abandonna pas non plus, en souvenir de son ancien condisciple devenu son ami. Pierre ne manqua pas de manifester souvent dans ses écrits, sa reconnaissance et on affection à l'une et à l'autre. L'article consacré à son oncle dans son discours à l'Académie de chirurgie, le 11 avril 1793 est encore plus détaillé et plus élogieux que celui réservé à son père. Quant à la Martinière, bien que son éloge officiel ait été confié à un autre, il en écrivit souvent tout le bien qu'il en pensait.

Dès qu'ils apprirent la mort de son père, le prévôt de Paris et les échevins, avant même qu'il fut reçut maître en chirurgie, malgré sa jeunesse et son inexpérience, lui donnèrent la survivance de la charge que celui-ci avait occupée : celle de chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville, qui consistait surtout à faire des expertises.

Nous avons vu qu'en 1761, le prieur de l'hôpital de la Charité l'avait admis, après examen, mais sans concours, au nombre des douze élèves attachés à l'établissement. Il se trouvait ainsi sous les auspices de son oncle, alors chirurgien-substitut, faisant l'intérim de Paul Dufouart parti pour l'armée.

Son père étant mort en 1762, en vertu de lois en vigueur jusqu'en 1768, sa mère conservait le privilège de faire tenir, sa vie durant, par un garçon, la boutique de son mari. Mme Sue eut recours à un garçon chirurgien très honnête et plein de zèle pour son métier, qui s'appelait Sigaut. Il se tourna plus tard vers la médecine. Il avait un des premiers pratiqué la symphyseotomie, que Pierre Sue n'approuvait pas : il y eut entre eux à ce sujet une discussion qui demeura courtoise.

Après trois années d'études au collège de Saint-Côme (durée fixée par les nouveaux statuts) et moins d'un an après avoir perdu son père, Pierre Sue passa sa thèse, sous la présidence de Levacher. Elle était en latin naturellement : nous ne l'avons pas eue sous les yeux, mais il n'est pas douteux que les doctes latinistes de la faculté y auraient cherché en vain sujet à raillerie comme aux discours de Jean-Louis Petit. Elle avait pour titre : *De sectione cœsarea*. Ce ne pouvait être qu'une compi-

lation, car nous ne supposons pas que l'auteur eut pratiqué ou même beaucoup vu d'opérations césariennes.

Sue avait eu comme démonstrateurs à Saint-Côme, en dehors de son oncle, chargé du cours d'anatomie, deux chirurgiens illustres : Tenon et Sabatier. Le premier professait la pathologie externe et l'autre la thérapeutique chirurgicale.

Puzos et Levret occupaient les deux chaires d'accouchement fondées par les legs de La Peyronie.

Les candidats devaient faire parmi les maîtres ayant au moins douze ans d'exercice, choix d'un conducteur tenu de les accompagner à leurs actes, sans pouvoir toutefois les interroger. Son oncle, qui avait le temps voulu de maîtrise, était tout indiqué pour cet emploi. On a vu, en effet, que les récipiendaires étaient interrogés par les prévôts et par les autres maîtres, ainsi que par trois médecins, sans parler du premier chirurgien, mais jamais par les démonstrateurs-professeurs, comme cela se fait aujourd'hui.

Parmi ses condisciples un peu connus qui passèrent la même année, nous ne trouvons à citer que Pierre Dufouart, frère du chirurgien en chef de la Charité, et qui, à peine reçu, fut nommé chirurgien-major des gardes françaises. Il devint au début de la Révolution chirurgien major général des troupes parisiennes et eut en cette qualité sous ses ordres Jean-Joseph Sue 2e, père du fameux romancier.

L'arrêt du Conseil d'Etat du 4 juillet 1750, qui régla définitivement tout ce qui concernait « l'art et science » de chirurgie à Paris, mentionne pour la première fois

dans son article V, l'existence d'une « Ecole pratique ». Peut-être y en avait-il une depuis longtemps, officielle ou non, car il est difficile de se figurer que les élèves n'eussent connu jusque-là l'anatomie que par ouï-dire, c'est-à-dire sans dissection personnelle. Pourtant Fourcroy affirme le fait dans son rapport de 1794.

En tous cas, une école de ce genre ne fut vraiment organisée qu'à la sollicitation de Houstet, ami intime de La Martinière.

Le règlement du 19 mars 1760 nous donne sur elle quelques renseignements : « *Article VIII*. L'école pra-
« tique de dissection se tiendra pendant les mois de dé-
« cembre, janvier, février et mars par deux professeurs-
« démonstrateurs, au choix du premier-chirurgien. On
« n'y admettra chaque année que vingt-huit sujets. Cha-
« cun des dix professeurs en nommera deux, du nombre
« de ceux des élèves seulement qui, natifs des villes de
« province, se destineront à y retourner pour y exercer
« leur profession, qui seront à la 3e année de leurs cours
« et qui se seront le plus distingués dans les examens
« et exercices publics... »

Les lettres patentes du 24 noembre 1769 modifièrent un peu ces dispositions. Les élèves admis devaient être au nombre de 26 et non de 20 et la préférence, mais non le choix exclusif, devait être donné aux étudiants venus de province.

Les locaux du collège de Saint-Côme étant insuffisants, on dut louer, aux frais de l'Académie de chirurgie, une salle au rez-de-chaussée d'une maison du voisinage. Lors de l'achèvement de la nouvelle école en

1775 on put y ramener l'Ecole pratique dont l'exil occasionnait bien des incommodités.

Les élèves furent choisis au concours. Si l'on n'admit que ceux destinés à pratiquer en province, c'est qu'une fois chez eux, loin de Paris, les occasions devaient manquer de se perfectionner en anatomie et en médecine opératoire. Quant aux deux professeurs- démonstrateurs, le premier chirurgien, en l'espèce La Martinière, les choisit parmi les jeunes maîtres qui avaient subi avec le plus de distinction les épreuves pour la licence. Ils devaient rester quatre ans à l'Ecole pratique ; c'était pour eux un acheminement pour parvenir aux chaires publiques.

« Ils devaient faire faire sous leurs yeux et sur des « cadavres toutes les dissections et opérations de chi- « rurgie en conduisant la main de leurs élèves. »

En 1767, Pierre Sue fut nommé par La Martinière professeur-démonstrateur à cette école, en même temps que Pierre Lassus. Celui-ci, plus jeune de deux ans en maîtrise que son camarade, eût eu mauvaise grâce à lui reprocher d'avoir été choisi par faveur. Il n'en fut pas moins jaloux et furieux d'avoir un collègue et qui, pis est, un collègue plus ancien et plus âgé que lui, qui n'aurait pas à lui obéir. Dans des discussions où Pierre Sue se montrait toujours modéré et uniquement préoccupé des intérêts de la science, Lassus, d'un esprit très caustique, se laissait aller à des sarcasmes contre son collègue.

Sue était un homme sans rancune. Il eut, bien des années après, en 1807, à prononcer l'Eloge historique de

Pierre Lassus. Il s'en acquitta sans restrictions et sans réticences. Il se contenta, après l'avoir dépeint ferme, égal, franc, désintéressé, d'ajouter : un peu *brusque* dans certaines occasions, seule allusion à leurs anciens dissentiments. Il agit avec la même générosité envers la mémoire de Louis, qui l'avait offensé encore plus gravement.

Le 2 décembre 1771, l'illustre Chopart (qui d'ailleurs s'appelait François Turlure, car il avait pris le nom de sa mère) succéda à Pierre Sue comme professeur-démonstrateur à l'Ecole pratique.

A partir de l'année 1764, à peine reçu à la maîtrise, Pierre lut à la séance publique de l'Académie de chirurgie un mémoire sur les « Coutumes des anciens par rapport aux accouchements », qu'il inséra plus tard dans ses « *Essais historiques* » sur le même sujet, publiés en 1779. Le titre de cette communication, après celui de sa thèse sur l'opération césarienne, suivi l'année suivante d'une lecture sur les nourrices semble indiquer qu'il s'occupa d'abord d'obstétrique, sans préjudice peut-être de la chirurgie générale. Il continua pendant plusieurs années, mémoires et publications, ce qui lui valut au mois de mai 1774, d'être élu prévôt de sa compagnie par 69 voix sur 83 votants. En entrant en charge, le 3 octobre 1774, il avait prononcé le discours d'usage où il faisait l'éloge de ses deux prédécesseurs : Le Bas et Coste, puis de La Peyronie et de La Martinière. Ensuite, il rappelait les ouvrages déjà publiés par lui et qui étaient au nombre de huit. Deux ans auparavant dans son Eloge de Devaux, il avait défini ainsi les devoirs d'un prévôt :

« Beaucoup de douceur, mais en même temps, une fer-
« meté et une justice inébranlable dans l'examen des
« candidats... ; beaucoup de vigilance et d'activité dans
« le maniement des affaires de la compagnie ; une
« sévère attention à soutenir les droits et privilèges tant
« honorifiques que lucratifs du collège, une très grande
« exactitude enfin à maintenir l'ordre et la discipline... »

Nous ne croyons pas qu'il ait oublié ces principes quand il eut à les appliquer.

Depuis 1773, il était membre adjoint au Comité de l'Académie, qui avait alors pour directeur de La Faye, et Louis pour secrétaire perpétuel. Celui-ci commençait alors la série de ses « Eloges historiques » ou « Oraisons funèbres » qui sont l'apanage de telles fonctions. Rival en ce genre de Vicq-d'Azyr, de Fontenelle et précurseur de Pariset, il ne fut pas égalé par Pierre Sue, qui, d'ailleurs, n'eut jamais cette prétention. Sue fut élu adjoint en même temps que Pelletan, Tenon et Chopart. Son oncle Jean-Joseph était membre du comité perpétuel et parmi les associés étrangers nous remarquons le nom de Tronchin le genevois, ami et médecin de Voltaire.

Le 10 mai 1774, Louis XV était mort. Pierre Sue, prévôt désigné, mais non encore entré en charge écrivit son éloge. On sait que les médecins se refusèrent longtemps à croire à la petite vérole du roi, parce qu'on croyait qu'il l'avait eue dans sa jeunesse. Sue n'est pas de cet avis ; d'après lui, il ne s'était agi que d'une sorte de rougeole ou de petite vérole volante. Il est vrai qu'il ne fait ce diagnostic que de loin et après coup. C'est La

Martinière, dit-il, qui, malgré l'opposition d'une *seule personne* (Mme du Barry) aurait entraîné le roi hors de Trianon où il ne pouvait être soigné.

Louis XV, quelques années avant sa mort, s'était préoccupé de donner un asile digne de lui au collège de Saint-Côme. Le 24 novembre 1769, il confirmait par lettres patentes l'achat fait en son nom du collège de Bourgogne et de quatre maisons contiguës situées en face de l'église des Cordeliers. Un des motifs invoqués pour créer ce nouvel établissement, était la nécessité de loger une bibliothèque. Ceci devait aller au cœur de Pierre Sue dont la vocation d'érudit s'annonçait déjà. De plus, le grand nombre des étudiants accourus de la province et de l'étranger occasionnaient des tumultes qu'il fallait réprimer par la police ; les consultations aux indigents ne pouvaient se donner que dans un passage. Les sages-femmes étaient exposées à se trouver confondues avec les élèves en chirurgie : la coéducation des sexes dans cet enseignement n'était pas encore en faveur.

Le collège de Bourgogne serait réuni à celui de Louis-le-Grand auquel serait transférée la rente affectée par la fondation royale de Jeanne de Bourgogne, petite fille de saint Louis et femme du roi Philippe VI. Quant aux locataires des maisons, leur bail était résilié et on leur accorderait une indemnité, ou tout au moins on la leur promettrait.

En attendant la construction d'un édifice nouveau, l'école de chirurgie, l'académie, la bibliothèque, le bi-

bliothécaire, l'inspecteur, le concierge se transportèrent dans les locaux récemment acquis.

Louis XV avait choisi lui-même l'architecte du monument qu'il voulait digne de la capitale. C'était le fils d'un de ses jardiniers du château de Choisy, qu'il avait vu naître et qu'il avait envoyé à Rome, membre de l'Académie d'Architecture : Jacques Gondouin, le futur constructeur de la Colonne Vendôme. Le roi décida entre plusieurs plans qu'on lui présenta.

Après la mort de Louis XV, on crut un moment que le projet, déjà mis à exécution, serait abandonné. Il n'en fut rien. Louis XVI tint à poser lui-même la première pierre de l'amphithéâtre, sous laquelle furent déposés des monnaies qu'on retrouva, il y a une cinquantaine d'années, lors des réparations au parquetage nécessitées par un incendie. On lui fit visiter les salles déjà construites. Il s'y intéressa ou en eût l'air et fonda six lits dans l'enceinte même de l'école, destinés à des « maladies extraordinaires qui ne se trouvent pas dans les hôpitaux ». C'est là l'origine de l'ancien hôpital de la clinique transféré plus tard en face dans le cloître des Cordeliers et qui fut administré par la faculté elle-même.

Le nouvel édifice, où est aujourd'hui, comme on sait, la faculté de médecine, excita l'admiration des contemporains qui le trouvaient, dit Louis, noble, simple et majestueux. De nos jours, des critiques lui reprochent d'être lourd et écrasé et de sembler vouloir s'enfoncer sous terre.

L'Académie de chirurgie tint séance dans le grand amphithéâtre pour la première fois le 27 avril 1775, sous

la présidence de La Martinière et en présence de beaucoup de gens notables. Louis, secrétaire perpétuel, y prononça un discours remarquable où il rappela, dans un style élevé, toutes les vicissitudes du collège de chirurgie depuis une quarantaine d'années et les bienfaits du prince qui y avait mis fin. Il insista sur l'intérêt qu'avait toujours porté le feu roi aux choses médicales, ou, si l'on veut, la curiosité. Nous avons le témoignage de ce fait dans les mémoires de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour qui raconte des anecdotes à ce sujet. Louis parla de son amitié pour ses trois premiers chirurgiens et en particulier pour M. de La Martinière dont il avait apprécié le dévouement et l'activité à la bataille de Fontenoy. Enfin, il rendait hommage aux chirurgiens militaires dont il était lui-même le plus éminent représentant:

Le mardi 9 mai 1775, après des actions de grâce à Louis XV, à l'ouverture du cours de pathologie chirurgicale, le professeur royal Jacques Tenon, à son tour, prononça une harangue que nous ne pouvons analyser, ne l'ayant pas eue sous les yeux. L'assistance comptait des personnes de la plus grande distinction des deux sexes.

La faculté de médecine ne faisait plus parler d'elle, lorsqu'un arrêt du Conseil d'Etat du 29 avril 1776 réveilla son esprit combatif. Il créait, sur le rapport de Turgot et sous l'inspiration de Vicq-d'Azyr, une « Commission de correspondance avec les médecins de province relativement aux épidémies et épizooties. » Plus tard, elle prit de nom de « Société royale de médecine ».

c'est l'aïeule de notre académie de médecine d'aujourd'hui.

Sa naissance provoqua un schisme parmi les Docteurs-Régents, dont les plus distingués s'empressèrent d'en faire partie. Ceux qui restaient, le doyen en tête, se plaignirent et menacèrent d'expulsion les dissidents ; mais le roi, ou plutôt son ministre, tint ferme et leur imposa silence.

Une nouvelle guerre, intestine cette fois, guerre de libelles, de pamphlets, de satires, de comédies, s'alluma qui réjouit le public. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que ni les Sue, ni leurs collègues n'y furent mêlés. Pourtant, un article du règlement admettait tous les médecins et *même les chirurgiens* à assister aux assemblées. Ce « même », peu flatteur ne dut pas en attirer beaucoup.

Cette société naturellement, comme toutes les associations de l'ancien régime, fut supprimée en 1793. Elle renaquit après le 9 thermidor et Pierre Sue alors s'y fit inscrire. Il en devint le directeur, puis le secrétaire général. Il fit insérer dans son recueil plusieurs de ses mémoires, entre autres l' « *éloge de Poisson* », l' « *Etat de la chirurgie à la Chine* », l' « *aperçu sur les origines de la médecine légale* ».

A sa sortie de charge de prévôt, Pierre Sue n'était pas demeuré inactif. Il prépara ou publia un grand nombre de ses travaux littéraires, entre autre ses « Essais sur l'art des accouchements » fruit, dit-il, de plusieurs années de travail et de recherches. Il les dédia, en 1779

à l'Académie des Sciences de Lyon, qui venait de le recevoir parmi ses membres.

Faut-il croire, comme il l'avance, qu' « une seule « demi-heure employée chaque jour à l'étude du cabi- « net fournit assez de temps au bout de l'année pour être « en état de faire part au public de ses découvertes ou « inventions? » On peut douter, le sachant grand travailleur de plume, qu'il ne s'attardât pas davantage à son bureau.

En mars 1779, Pierre Sue, par 76 voix sur 80, fut élu receveur du Collège. C'était un poste de confiance, inamovible et toujours réservé aux anciens prévôts. Il le garda tant que dura cette corporation, c'est-àdire jusqu'au mois d'août 1793.

Depuis le mois d'août 1775, il était membre du Comité perpétuel de l'Académie de chirurgie, où il siégeait avec son oncle. Cinq ans après environ, l'Académie le désignait comme commissaire aux extraits, c'est-à-dire secrétaire pour la correspondance avec les auteurs de mémoires. « Cette fonction, dit-il, exigeait beaucoup d'attention, de prudence et quelquefois de délicatesse pour faire agréer aux auteurs une censure utile et nécessaire, sans offenser leur amour-propre. » Il eut Chopart pour successeur.

En 1784, il perdit son grand protecteur : Pichaut de La Martinière. On pouvait dire, d'après lui, que sa mort avait été moins honorée que sa vie. Une tombe sans inscription renfermait dans le cimetière commun, à Bièvre, les cendres de celui qui, tous les ans, nourrissait et habillait les pauvres du village. Louis fit de lui, à la

séance publique de l'Académie, une esquisse informe et tronquée qui ne pouvait passer pour un éloge.

Une amitié intime l'avait uni à Louis XV, à qui il avait liberté de tout dire. Il avait, comme La Peyronie, rendu de grands services à la chirurgie. Il avait fondé dix lits au nouvel hospice de l'Ecole de chirurgie, ainsi que deux chaires de professeurs à l'Ecole pratique. Il aurait fait plus s'il ne s'était laissé surprendre par la mort avant d'avoir fait son testament. Il était très riche et le premier de sa profession, avait été fait conseiller d'Etat. Louis XV l'avait aussi anobli. Son buste, plus tard, fut placé avec celui de La Peyronie dans l'amphithéâtre de la nouvelle école. Il eut pour successeur Jean-Baptiste Andouillé, ancien collègue de Jean Sue à la prévôté, dernier premier chirurgien de l'ancienne monarchie.

Le 5 août 1789, les prévôts du Collège de Chirurgie avaient demandé au Comité militaire de l'Assemblée des représentants de la commune que le service des divisions de la garde nationale parisienne ne fût confié qu'à des chirurgiens ayant donné des preuves légales de talent et capacité. Ils avaient reçu satisfaction. Le 14 septembre, le Collège offrit les soins gratuits de tous ses membres, puis envoya une députation au Comité pour demander que les chirurgiens de bataillon (il y en avait un par district) fussent choisis, eux aussi, parmi les maîtres de la Ville de Paris.

Cette députation, composée de dix-neuf membres, avait à sa tête Lassus et comprenait entre autres : Cho-

part, Pelletan, Sue IIe (son oncle, Sue Ier, vivait encore), Sue IIIe, Cathelot, Sedillot IIe et Antoine Dubois.

Sue IIe (Pierre) fut désigné pour servir dans la 5e division, sous les ordres de Cathelot, chirurgien-major, et Sue IIIe pour la 6e division, sous Chopart.

La 5e division était commandée par Lefèvre d'Ormesson, député à l'Assemblée nationale, plus tard guillotiné.

Le 22 février 1790, ce fut Andouillé qui transmit à Pierre Sue le brevet de professeur de thérapeutique au Collège royal de chirurgie, à la place de Prudent Hévin, récemment décédé, et ce fut le 12 mai de la même année que le nouveau professeur (on ne disait plus démonstrateur) ouvrit son cours dans le grand amphithéâtre.

Il y traita de l'influence de l'hygiène dans la cure des maladies chirurgicales. Il citait, sans d'ailleurs l'approuver, l'opinion d'un orateur célèbre (Linguet) qui prétendait que le pain « est un présent fait par la nature dans sa colère et que l'épi contient plus de malheurs que de grains ». Ce monsieur, sans doute, était diabétique. Sue citait, d'autre part, certains faits qu'il semblait croire digne de créance : que la frayeur avait fait rentrer une hernie invétérée, que la seule crainte du cautère actuel avait fait disparaître un dépôt au genou, qu'un boulet de canon avait délivré en passant près de lui, sans le toucher, un officier de la goutte qui le tourmentait.

Puis il dit quelques mots d'éloge bien sentis sur le vieil Hévin, homme de cour et aimable, instruit, habile et zélé, doué en un mot de toutes les qualités d'un prédécesseur qu'on est tenu de louer.

Quelque temps après, il adressa à Mme Hévin, veuve de son confrère, la copie de son discours dont on peut voir l'original manuscrit dans un volume in-4° conservé à la bibliothèque nationale, où le fils du défunt a réuni diverses pièces intéressant la chirurgie. Il était, on se le rappelle, le gendre de François Quesnay et le beau-frère d'Houstet. Il avait été le chirurgien du dauphin, fils de Louis XV et de la dauphine et passait pour un des meilleurs chirurgiens de son temps.

Antoine Louis, le grand chirurgien, mourut le 25 avril 1792. Nous n'avons à parler de lui, ici, qu'au point de vue de ses rapports avec Pierre Sue. Ils furent franchement mauvais, malgré la grande condescendance de ce dernier. Par une ironie du sort, c'est son ennemi qui, un an après, le 11 avril 1793, dans la séance publique annuelle de l'Académie, eut à prononcer son éloge. Sue, en effet, était à ce moment le secrétaire de la Compagnie par intérim.

Cette séance fut la dernière, car, le 8 août suivant, la Convention supprimait brutalement toutes les académies et sociétés littéraire patentées ou dotées par la nation. Elle débuta par une distribution de prix à cinq lauréats, dont quatre sont des inconnus, mais l'un d'eux s'appelait Dominique Larrey, alors aide-major à l'armée du Rhin.

Puis vint un discours historique sur la vie et les ouvrages du citoyen Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie, son prédécesseur dans cet emploi. Sue termina en racontant la vie de son père et de son oncle qui venait de mourir, récit auquel nous avons em-

prunté largement pour les chapitres précédents de cette étude.

Pour Louis, il s'en tira avec beaucoup de franchise. Sans rien dissimuler des défauts du défunt, dont plus que tout autre il avait souffert, de son amour de l'adulation, de sa vivacité portée au-delà de toute borne, corrigée d'ailleurs par le second mouvement, de son manque de charité et d'indulgence dans ses expressions, il lui fit la part belle en ajoutant que ces « querelles particulières avaient été pour tous deux ensevelies dans le plus profond oubli ». Il alla jusqu'à s'estimer heureux d'avoir trouvé dans ses conseils des leçons de tout genre qui lui avaient été très utiles et il exprimait la douleur d'une perte qui privait la chirurgie et la France d'un de leurs plus grands hommes.

Pour donner une idée de la générosité de Sue, qui n'aimait pas les disputes, citons ce que, dans des écrits antérieurs, il dit des procédés de Louis à son égard :
« ...Il a tenu sur mon compte, depuis quelques années,
« tant en public qu'en particulier, des propos que je rou-
« girais de rapporter ici ;... il a fait dans nombre de cir-
« constances, tout ce qui a dépendu de lui pour me des-
« servir ; il m'a forcé de porter des plaintes contre lui
« jusque dans le sein de notre compagnie... Depuis, il
« m'a de nouveau injurié... Si j'avais des torts envers
« lui, il y a longtemps que je les aurais réparés avec
« usure... Je pousserai la franchise encore plus loin ;
« elle me porte jusqu'à le remercier des avis utiles, des
« leçons même qu'il a voulu me donner, quoique un peu
« durement, dans différentes circonstances. »

A propos de la traduction par Sue d'un ouvrage de Ravaton, « La pratique moderne de la chirurgie », Louis avait dit, en pleine Académie, que c'était le « comble de l'infamie »..., qu'il fallait le brûler aux quatre coins du collège... Ces outrages retombaient naturellement sur le traducteur, qui avait ajouté des notes au traité de l'auteur.

Il faut dire, pour son excuse, que Louis avait été en butte, à ses débuts, à d'injustes jalousies, qu'il avait dû quitter la Charité après quatre ans, à cause des dégoûts qu'il y éprouvait, que Peyrilhe, justement l'ami intime de Sue, avait monté à l'Académie une cabale contre lui. D'ailleurs, il revenait vite de ses emportements et rendait service à ceux qu'en parole il avait le plus maltraités. On ne tenait plus compte de ses boutades. Mais Sue restait partagé entre son admiration pour les talents de Louis, dont il aurait voulu être l'ami et le ressentiment des injures subies, qu'il pardonnait sans les oublier. Dans ses « Essais historiques sur l'art de accouchements », plusieurs pages sont remplies de ses plaintes et il les renouvelle par trois fois, sans qu'on puisse deviner pourquoi elles se trouvent là, n'ayant pas le moindre rapport avec son sujet.

La voix de Pierre Sue, qui s'éleva le 11 avril 1793, dans l'amphithéâtre de la rue des Cordeliers, fut, si l'on peut dire, le chant du cygne de l'ancienne chirurgie française. Elle était en pleine gloire, car elle avait à sa tête, sans compter Sue, qui n'était que de deuxième grandeur: Sabatier, directeur de l'Académie ; Chopart, son vice-directeur ; Lassus, son trésorier, et, avec eux : Chaussier, Percy, Lallemand, Desault, Pelletan, Baudelocque,

Tenon, etc... Jean Sue avait assisté et participé à la grande crise de 1743-1750 ; son fils en verrait une plus profonde encore, qui s'étendrait jusqu'à la médecine elle-même.

Trois semaines avant la suppression de l'Académie de Chirurgie, le 15 juillet 1793, un événement avait mit en émoi la rue des Cordeliers et son voisinage immédiat. Marat avait été assassiné, à la tombée de la nuit, dans la maison qui, alors, attenait à l'Ecole à son côté ouest et dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le secrétariat de la Faculté. Nos pères ont pu voir, au premier étage de cette maison, la tourelle au window où l'on prétendait que se trouvait la baignoire dans laquelle le célèbre conventionnel avait été poignardé. C'était une légende, car l'appartement de Marat donnait sur une petite cour intérieure. Les chirurgiens accourus venaient peut-être bien de l'Ecole elle-même, car Lassus y demeurait et les cours n'étaient pas terminés.

Pendant plus de dix-huit mois, après le décret du 8 avril 1793, tout enseignement organisé fut supprimé en France. Seule l'Ecole de chirurgie de Paris avait encore quelques cours, dont les professeurs n'étaient plus payés. Pierre Sue fut du nombre de ces maîtres désintéressés. Quant à la Faculté de médecine, elle était anéantie.

Les projets ne manquèrent pas pour reconstituer ce qu'on avait détruit si imprudemment ; aucun ne put tenir debout. C'est seulement après le 9 Thermidor, le 7 Frimaire an III (23 novembre 1794) qu'un rapport et un projet de décret relatif à la réorganisation des études médicales fut déposé par Fourcroy sur le bureau de la

Convention. Elle l'adopta avec quelques modifications, le 14 Frimaire suivant.

Fourcroy, ancien noble, né à Paris en 1755, avait fait de la médecine, et surtout de la chimie avec Lavoisier et Berthollet. Il avait été membre de l'Académie des Sciences. Suppléant de Marat, il l'avait remplacé à la Convention. A la fin de 1794, il appartenait à la fois au Comité de Salut public et au Comité d'instruction publique. Ce dernier comprenait avec lui : Lakanal, député de l'Ariège, qui en était président ; Daunou, plus deux médecins de province : Plaichard-Chottière, de la Mayenne, et Baraillon, de la Creuse. C'est au nom de ces deux Comités que fut présenté, par Fourcroy, le rapport dont nous venons de parler et que nous allons résumer. Il avait pour objet l'établissement d'une Ecole centrale de santé à Paris. Il rappelait d'abord qu'une Ecole centrale des travaux publics (Ecole polytechnique) déjà décrétée sur sa proposition, allait s'ouvrir dans quelques jours.

Puis il développait les raisons qui nécessitaient le nouvel établissement. La première (et à lire ce rapport on pourrait presque dire la seule), était le maintien de la santé des armées de la République. Il semble que celle des autres citoyens n'y était pas intéressée.

Or, depuis dix mois, plus de six cents officiers de santé étaient morts de leurs fatigues ou par suite des épidémies sur plusieurs milliers (9.000 d'après Biron, ancien secrétaire du Conseil de santé) employés dans les camps et les hôpitaux.

Fourcroy n'exagérait pas. Ce chiffre de six cents

était même dépassé, si l'on s'en rapporte à la thèse de J.-A.-B. Fourcade (Paris, 27 Pluiôse an XI), ex-chirurgien de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Dans cette seule armée, à la fin de 1794, le nombre des victimes appartenant au corps de santé serait monté à trois cents. Il est vrai qu'il s'agissait de tout le personnel hospitalier, infirmiers et gens d'administration compris, mais il faudrait y ajouter ceux des treize autres armées.

Cependant, depuis la fermeture de toutes les écoles de médecine, alors que le besoin en devenait de jour en jour plus urgent, les moyens d'en former d'autres manquaient. Pour y remédier, un décret de la Convention du 24 août 1793, ordonna la levée en masse de tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens soumis, d'après leur âge, à la réquisition et les destina au service de santé des armées. Or, voici ce que nous lisons dans une *Histoire des maladies de l'armée des Pyrénées-Occidentales*, par Jacques Ferrier, médecin à cette armée à l'automne de 1794 : « On tira des villes et des campagnes, « sans choix et sans examen, tout ce qui se disait méde- « cin, chirurgien ou pharmacien. Les commissions des « guerres, dont l'autorité s'étendait à tout, requéraient « pour officiers de santé des sujets qui connaissaient à « peine la nomenclature de la science. Les représentants « du peuple créaient aussi des médecins révolutionnaire- « ment par des arrêtés. »

Fourcroy, pour mieux faire accueillir ses propositions, ne se priva pas de rappeler les nombreuses lacunes et les imperfections de l'enseignement supprimé en 1793, qui pourtant valait mieux, à notre avis, que le néant :

Examens trop faciles, absence de leçons au lit du malade (la première clinique date de Corvisart), abus des définitions stériles, oubli des sciences physiques et exactes, savoir livresque, etc. Ces critiques, il nous semble, s'appliquaient mieux à l'enseignement médical qu'à celui de la chirurgie plus dégagé de l'esprit de routine, comme en témoignait son succès au XVIIIe siècle.

Fourcroy désigne ensuite le local, suivant lui, le plus propre à abriter la nouvelle école : « Presque au « milieu de Paris, dit-il, et dans un quartier que nos « pères avaient consacré à l'étude et aux lettres, s'élève « un des monuments nationaux les plus beaux et plus « majestueux dont l'architecture ait doté cette cité, quoi- « que placé désavantageusement, entouré de bâtiments « qui le masquent et de masures qui le déshonorent... »

Gondouin, qui vivait encore, dut être très flatté de cette appréciation !

Fourcroy continue en énumérant les organes nécessaires et qui manquaient à l'ancienne Académie de Chirurgie : Une bibliothèque, une série de pièces anatomiques, une collection d'instruments de chirurgie, de machines de physique, de productions de la nature employées comme médicaments. Il ajoute cette phrase qui dut plaire à ses auditeurs, mais fit certainement faire la grimace à Pierre Sue, jadis thuriféraire convaincu de Louis XV : « Le despotisme et la vanité qui avaient fait « élever ce monument ne s'étaient point occupés de le « meubler. »

Passons sur le programme des études qui n'est autre, à peu près, que celui qui a été réalisé depuis. Il insiste

sur l'importance des exercices pratiques. « Peu lire, beaucoup voir et beaucoup faire, telle sera la base du nouvel enseignement. » Il y aura douze professeurs et douze adjoints à qui seront donnés des salaires suffisants pour les dispenser de chercher des travaux accessoires. « La justice républicaine doit arracher à la misère des hommes qui ont consacré quarante ans à l'enseignement. » Ceci est, en d'autres termes, un vœu, presque une promesse de retraite.

Des travaux restés inachevés de Vicq-d'Azyr, de Chaussier, de Chopard, de Desault, de Pinson, de la citoyenne Biheron (?) seront continués et les manuscrits précieux enfouis sous la poussière des archives des académies seront rendues à la lumière. Ceci fut, en partie l'œuvre de Pierre Sue, comme nous le verrons.

Enfin, mesure capitale et qui justifierait à elle seule le décret du 8 août 1793, si elle l'avait précédé ou suivi de près : « Les législateurs voudront sans doute faire « disparaître cette ancienne séparation entre deux états « qui a causé tant de mal. La médecine et la chirurgie « sont des branches de la même science ; les étudier sé- « parément, c'est abandonner au délire de l'imagination « et la pratique à la routine toujours aveugle..., il n'y « aura plus de distinction ridicule entre deux arts à qui « la nature commande d'être inséparables... ; des que- « relles trop souvent scandaleuses seront à jamais « éteintes. »

L'Ecole centrale de santé serait ouverte au public mais, comme pour l'Ecole des travaux publics, les élèves en seraient fournis par les départements à raison de un

par district et entretenus aux frais de l'Etat. Ils recevraient un traitement égal à celui des élèves de l'autre école (1.200, puis 1.500 francs). Leur choix serait fait par deux médecins du district, réunis à un citoyen recommandable par ses vertus républicaines (on ne dit pas par sa compétence), parmi les jeunes gens de mœurs pures, ayant l'amour de la République et la haine des tyrans. Ils devaient, en outre, posséder les premiers éléments des sciences exactes, de chimie, d'anatomie et d'histoire naturelle. Tous devaient être réunis à Paris le 15 Nivôse, mais en fait ils n'y arrivèrent qu'au mois de Pluviôse.

L'Ecole aurait à sa tête un directeur, un conservateur (des collections) et un bibliothécaire. Les professeurs distingués de l'ancienne Ecole de Chirurgie, qui n'avaient pas cessé leurs fonctions, seraient replacés dans le nouvel établissement. 300.000 livres avaient été mises à la disposition du Comité d'instruction publique pour « ti-« rer des horreurs de la misère ceux qui ne touchaient « même plus, depuis an, la modique rétribution qui « leur était due. » La pharmacie, suffisamment organisée, ne serait pas comprise dans le décret.

Tel est ce fameux rapport, que, vu son importance, on nous pardonnera d'avoir analysé un peu longuement. Victor Duruy, l'ancien ministre de l'Instruction publique de Napoléon III, apprécie ainsi, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1881, le décret qui en fut la conséquence : « ...Il marque d'une façon « bien nette et bien tranchée dans l'histoire de la méde-

« cine. C'est probablement pour cette science le point « de départ d'une ère nouvelle.

La Convention, dans sa séance du 14 Frimaire an III (30 novembre 1794), adopta le projet de décret joint au rapport de Fourcroy avec les modifications suivantes : *Article I :* il y aurait trois écoles de santé au lieu d'une : à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, pour le service des hôpitaux militaires. — *Art. II :* Il y aurait huit professeurs à Montpellier, six à Strasbourg et douze à Paris ; chacun d'eux aurait un adjoint. — *Art. VII :* L'ouverture aurait lieu dans le courant de Pluviôse prochain (décembre 1794 ou janvier 1795). — *Art. IX.* Trois cents élèves seront envoyés à Paris, cent à Montpellier et cent à Strasbourg. — *Art. XII.* Les élèves qui auront acquis les connaissances nécessaires à la pratique dans les hôpitaux et dans les armées y seront envoyés par la Commission de santé. — *Art. XIII.* Le traitement ne durera que pendant trois ans (temps fixé pour les études). Par l'article II, conforme à celui du projet de Fourcroy, la Convention, outre le bâtiment national de l'Ecole de Chirurgie, affectait à l'Ecole centrale le couvent des Cordeliers, devenu, lui aussi, bien national. Il comprenait, en face de l'Ecole, une église presque en ruine, occupant l'emplacement actuel de la place de l'Ecole-de-Médecine et qui fut démolie en 1804. Derrière, était un cloître entourant un jardin, à l'est duquel se trouvaient : la sacristie, le chapitre et la salle des arts ; à l'ouest, diverses constructions bordaient la rue de l'Observance, aujourd'hui rue Antoine-Dubois.

Quand l'Ecole de santé voulut prendre possession de ces locaux, elle trouva de la résistance chez les occu-

pants qui, légalement ou non, s'en étaient emparés. Elle ne put les utiliser que quelques années après pour y installer d'abord l'*hôpital de perfectionnement* dont Chopart fut le chef jusqu'à sa mort et, après lui, Antoine Dubois. Il s'était appelé primitivement hôpital de l'Observance ; il prit plus tard celui d'hôpital de la clinique. Il occupait l'emplacement de la partie nord de l'ancien cloître. Reconstruit de 1832 à 1843, il a disparu en 1877.

Quant à l'Ecole pratique, elle fut transportée aux Cordeliers au commencement de l'an VI (septembre 1797), en même temps que les logements du bibliothécaire et des autres fonctionnaires ayant leur domicile à l'Ecole.

Le réfectoire des moines, qui renferme le musée Dupuytren est tout ce qui reste de l'ancien monastère.

Dans la salle du chapitre, avaient été entassés pêle-mêle une grande partie des livres provenant des congrégations de Paris ou des émigrés. C'est là que Pierre Sue vint puiser des matériaux pour sa bibliothèque.

L'Ecole de santé ouvrit ses portes en pluviôse an III.

Nous empruntons à M. Prévot (*L'Ecole de santé de Paris*, 1794-1807, publiée en 1901), avec d'autres détails, la première liste de ses professeurs :

Anatomie et Physiologie : Chaussier ; adjoint : Antoine Dubois.

Chimie médicale et pharmacie : Fourcroy ; adjoint : Deyeux.

Physique médicale et hygiène : Hallé ; adjoint : Pinel.

Pathologie externe : Chopart ; adjoint : Percy.

Pathologie interne : Doublet ; adjoint : Bourdès.

Histoire naturelle médicale : Peyrilhe ; adjoint : Richard.

Médecine opératoire : Sabatier ; adjoint : Lallement.

Clinique externe : Desault ; adjoint : Manoury.

Clinique interne : Corvisart ; adjoint : Le Clerc.

Clinique de perfectionnement : Pelletan ; adjoint : Lallement.

Médecine légale et Histoire de la médecine : Lassus.

Directeur : Thouret.

Conservateur (des collections) : Thillarge.

Bibliothécaire : Sue.

Acouchements : Le Roy ; adjoint : Baudelocque.

Comme on voit, les chirurgiens étaient en majorité.

Ils se retrouvaient dans leur maison, ou plutôt ils ne l'avaient jamais quittée, puisqu'on les avait choisis parmi ceux qui n'avaient pas cessé leurs fonctions, même quand on avait cessé de les payer. Pour la première fois au moins officiellement, des chirurgiens acceptaient, sans murmurer, la direction d'un médecin et les médecins ne se trouvaient pas humiliés d'avoir des chirurgiens pour confrères. Le directeur, Augustin Thouret, était né en 1749, à Pont-l'Evêque ; docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, il avait fait partie des dissidents qui avaient adhéré à la société royale de médecine ; il fut membre du Tribunat, puis du Corps législatif. Il mourut en 1810. C'était l'ami de Fourcroy. Son frère Guillaume, ancien constituant, avait été guillotiné au mois d'août 1794.

Pierre Sue avait le titre de « Professeur bibliothécaire ». Il ne professa pas tout de suite, car pendant près d'un an il eut à constituer la bibliothèque qui ne comptait encore que 1.500 ou 1.600 volumes provenant de l'ancienne Académie et de l'Ecole de Chirurgie. Parmi eux figuraient ceux qu'avait légués La Peyronie. Louis, dans un premier testament, avait donné aux siens la même destination, mais il avait révoqué son legs parce qu'indigné, dit-on, des premiers excès de la Révolution.

Cet embryon de bibliothèque était dans le plus grand désordre, relégué, sous clef, dans un grenier et, faute de catalogue, inutilisable. Le travail ne devait pas manquer au nouveau bibliothécaire.

Cette période fut la plus active de la vie laborieuse de Pierre Sue. Elle reste son meilleur titre au souvenir reconnaissant du corps médical. Il a plus fait par là indirectement pour l'instruction des générations qui lui ont succédé qu'il n'avait fait pour celle de ses élèves par son cours de bibliographie dont l'aridité ne les attirait pas. Il sacrifia, dit-il, à ses fonctions, moins brillantes sans doute que d'autres, mais aussi utiles, son état (sa fortune) et quelquefois sa santé. Un arrêté du Comité d'Instruction publique, en date de Fructidor an III autorisa Sue à retirer de tous les dépôts nationaux ce qui pourrait intéresser la nouvelle école. Il avait déjà puisé dans le tas prodigieux des livres rassemblés dans la salle du chapitre des Cordeliers. L'évacuation n'en fut complète qu'à la fin de l'an V. L'ancienne Faculté de Médecine, la Société de ce nom, l'Académie des Sciences, d'autres sociétés supprimées lui versèrent leur contin-

gent. A la bibliothèque nationale et aux autres bibliothèques de Paris, il put s'attribuer tous les doubles, mais il trouva là quelques conflits. Il prétendait, dans son zèle, s'approprier toutes sortes d'ouvrages qui n'avaient aucun rapport avec sa spécialité, des livres de poésie, de littérature ou de philosophie et même des romans, sous prétexte que dans tous on trouvait des passages se rapportant aux choses médicales.

Il rencontra, rue Antoine, dans un dépôt où il faisait des recherches, un nommé Jean Goulin, qui était une sorte de bohème, mais passionné pour les livres et l'un des plus érudits de son temps. En moins de vingt jours, il avait établi les fiches de plus de 1.500 ouvrages grecs et latins. Bien qu'il ne possédât aucun titre de médecine, il fut nommé, le 2 Messidor an III, après la mort de Lassus, professeur d'Histoire de la Médecine. Il avait même été question de lui pour la chaire que Sue occupait, mais son âge et sa mauvaise santé lui firent refuser cet emploi, qui exigeait beaucoup d'activité.

Sue a écrit lui-même qu'il avait passé tous les jours, hiver comme été, un temps considérable dans tous les dépôts littéraires pour y choisir, sur à peu près un million de volumes ceux qui pouvaient convenir à la bibliothèque de l'Ecole. Aussi trois ans après était-elle passée de 1.500 à 15.000 volumes. De plus, Sue avait réuni plus de 12.000 thèses étrangères, avec la table alphabétique des auteurs et des matières et une autre collection de plus de 300 volumes in-4°, in-8° et in-12 reliés sous le titre de *Mélanges*, munis également de leurs tables. Ce n'était pas tout, il mit en ordre environ 10.000 manuscrits

de l'ancienne Faculté de Médecine et de l'Académie de Chirurgie, qui étaient épars dans plus de trois cents cartons. Il fut aidé par les autres professeurs dans ce travail, grâce auquel, en 1798, trois volumes contenant la suite des mémoires de ces sociétés purent être publiés et offerts en hommage au Corps législatif.

Sue avait à lui seul classé les matériaux, rédigé le discours préliminaire, et dressé les tables de deux volumes in-4° des prix de l'Académie de Chirurgie, qui parurent à la même époque.

L'Ecole s'était abonnée aux principaux périodiques médicaux. La bibliothèque s'accrut par des achats et par des dons de Sue lui même. Quand elle eut atteint 9.000 volumes, elle fut inaugurée solennellement le 25 Vendémiaire an IV (17 octobre 1795) en présence des législateurs Plaichard et Baraillon, qui avaient été, avec Fourcroy, les créateurs de l'Ecole. Sue fit un long discours commençant par des généralités vagues sur la médecine, sur la mort, suite inévitable de la vie et, naturellement, sur Hippocrate et ses traducteurs, puis il montra l'utilité de la bibliographie et de la biographie. La séance se termina par la première distribution des prix aux élèves que Baraillon loua et encouragea, mais un seul fut jugé digne de son *baiser fraternel*, c'était un nommé Dano, qui était monté d'un seul coup de la 3e classe (1re année) à la 1re (3e année).

La bibliothèque fut ouverte au public provisoirement le quintidi, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, les quatre autres jours étant réservés aux élèves. Elle était située au premier étage, dans une galerie voi-

sine du cabinet des pièces anatomiques. Quant au bibliothécaire, il était logé dans le local consacré à l'hospice de perfectionnement et devait être transféré, avec cet hospice au ci-devant couvent des Cordeliers, près de l'église.

Au 23 Ventôse an III, Etienne Pariset fut nommé sous-bibliothécaire et contribua beaucoup aux travaux de Pierre Sue. C'était un élève envoyé par le district de Nantes, et entretenu aux frais de la nation. Il fut plus tard secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine. Il est mort en 1847.

Le cours de bibliographie devait se faire toute l'année, chaque décade, le quintidi à 9 heures du matin dans la salle de la bibliothèque. Sue le fit régulièrement et y ajouta même, l'été, des leçons tous les nonidis. Le goût des élèves pour cette matière fut mis en doute dans un journal. Sue affirme le contraire et dit que, d'ailleurs, cela n'avait pas d'influence sur sa propre assiduité. Les élèves de 3e année étaient seuls astreints à suivre ce cours.

Sue fut professeur bibliothécaire de l'Ecole de santé pendant plus de quatorze ans, du 14 Frimaire an II (4 décembre 1794) au 30 janvier 1808. A cette date, il remplaça, sur sa demande, Le Clerc comme professeur de médecine légale et d'Histoire de la médecine. Il fut proposé par l'Assemblée des professeurs, à une grande majorité. Moreau le remplaça, mais n'eut plus le titre de professeur. La même année, Sue fut président de cette Assemblée qui, au début, élue par l'ensemble des professeurs, remplissait les fonctions d'un Conseil d'adminis-

tration. Le premier Consul le supprima et rendit le directeur seul responsable. Lors du coup d'Etat du 18 Fructidor an V, les locaux de l'Ecole furent réquisitionnés pour donner asile au Conseil des anciens qui ne pouvaient plus siéger dans son local ordinaire. On les logea aux Cordeliers et à la bibliothèque. Tous les cours furent suspendus. Les élèves montrèrent un mauvais esprit. Trois d'entre eux furent accusés d'avoir pris part aux troubles du côté des opposants. Chaussier et Sue furent chargés, à ce sujet, de proposer un nouveau règlement. Chaussier, à l'ouverture de son cours d'anatomie, prononçant un discours républicain, fut accueilli par des murmures et ne put continuer à parler. Le ministre de l'Intérieur, Letourneur, demanda une liste de tout le personnel, professeurs et élèves avec des notes sur leurs opinions et leur conduite. Nous ne savons pas s'il y eut des sanctions, mais les élèves continuèrent à proscrire entre eux l'appellation de *citoyen*, ce qui était grave.

Par la loi du 3 Brumaire an V (24 octobre 1796), l'Ecole de santé prit le nom d'Ecole de Médecine. Le décret impérial du 17 mars 1808 la transforma en Faculté de Médecine qui, à partir du 1er janvier 1809 fit partie de l'Université de France. Les thèses furent rétablies ; la première fut soutenue par un nommé Amet.

Les traitements des professeurs, au début, avaient été fixés à 6.000 francs, puis à 10.000 francs, somme honorable pour l'époque si elle n'eût été en assignats ! Napoléon les porta à 3.000 francs, ce qui, malgré les apparences, n'était pas une diminution, puisqu'ils étaient en or. Depuis 1807, Sue, tout en étant professeur, rem-

plissait les fonctions de trésorier, auxquelles une allocation supplémentaire de 2.000 francs était attachée. En 1810, il fut secrétaire de la Faculté. Ces emplois de confiance prouvent l'estime qu'il s'était acquise par ses services et par son caractère.

Il avait, depuis longtemps, renoncé à la clientèle, n'ayant jamais, du reste, été un chirurgien très pratiquant. Ses goûts le portaient vers le travail du cabinet. On ne peut dire, cependant, qu'il fut un bon écrivain. Si nous nous permettions de le juger, nous dirions que son style est souvent incorrect et diffus, que le plan de ses écrits est mal ordonné et coupé de digressions qui n'ont rien à voir avec le sujet. Il savait trop de choses et voulait tout dire. Enfin, il paraît un peu crédule en ayant l'air de prendre à son compte certaines balivernes qui font sourire. Ce que nous disons là n'est pas pour le diminuer. Il a rendu des services éminents qu'on ne peut oublier et il a été un fort honnête homme dans le sens ancien et dans le sens moderne de ce mot.

Nous ne reproduirons pas ici toute sa bibliographie qui, dans l'article de Chéreau du dictionnaire de Dechambre comprend vingt-cinq articles auxquels nous renvoyons. Nous passerons seulement en revue les principales de ses productions, dans la plupart desquelles on trouve de nombreux détails biographiques et surtout autobiographiques. Nous suivrons l'ordre chronologique, en omettant les ouvrages déjà suffisamment cités au cours de ce travail.

1769. *Pathologie de Ganbius, traduite du latin en français.* — Dédiée à M. de La Martinière. Ganbius était

professeur à Leyde et chirurgien du stathouder. Son ouvrage, un peu obscur et difficile à traduire, dit Sue, était devenu classique. 2 éditions. A. Chéreau l'a oublié.

1774. *Eloge de Louis XV.* — On le lui a beaucoup reproché. Il va un peu loin dans l'adulation *post mortem.* Ainsi, l'auteur s'extasie sur les vertus conjugales du Bien-Aimé : « « Qu'une union, s'écrie-t-il, cimentée ainsi par les saints nœuds de l'amour et de l'amitié est admirable, lorsqu'elle se rencontre sur le trône ! » A part cela, Louis XV méritait ce remerciement de la part d'un chirurgien, car la chirurgie lui devait tout. La sympathie pour ce prince était héréditaire sans doute dans la famille, car elle a gagné Eugène Sue, qui n'est pas tendre pour Louis XIV. Comment Pierre Sue, ayant à son actif cet éloge d'un tyran, a-t-il pu traverser la Révolution sans dommage ? C'est que sans doute le chirurgien Marat, qui haïssait et méprisait les Académiciens ne lisait pas leurs ouvrages.

1776. *Extrait des mémoires littéraires et critiques sur la médecine.* — Ce sont des rectifications à un article de journal publié par les sieurs Lefébure et de Cézan. Nous y apprenons qu'un libelle avait été écrit contre lui en 1769 par un anonyme qu'il soupçonne être M. Sallins ou M. de Bauve. Nous ne savons à propos de quoi.

1776. *Mémoire sur l'anévrysme de l'artère crurale,* inséré dans le Journal de Médecine. Présenté à l'Académie de Chirurgie, celle-ci, sous l'influence de Louis,

secrétaire perpétuel, avait négligé volontairement de le publier.

Sue conclut qu'on peut et doit pratiquer de préférence à l'amputation la ligature de l'artère.

1778. *Précis historique sur la vie et les ouvrages de M. Passemant*, ingénieur du roi. — C'était son beau-père, inventeur de plusieurs instruments d'optique, de microscopes, de télescopes et d'une pendule astronomique présentée à Louis XV. Celui-ci lui accorda le logement au Louvre et le maintint à sa veuve. Passemant avait aussi dressé un projet de Paris-port-de-mer !

1779. *Essais historiques littéraires et critiques sur l'art des accouchements*, etc., 2 volumes in-8°. — Dans le premier, Sue discute gravement la question posée par le médecin Astruc, qui se demandait qui avait coupé le cordon de notre grand'mère Eve quand elle accoucha de Caïn, son premier enfant ! Des accouchements dans le Paradis terrestre, Sue passe ensuite à ceux des Hébreux, des Grecs, des Romains, des Arabes, puis des modernes. Dans le chapitre des anecdotes, il raconte qu'à Madagascar les femmes près d'accoucher sont obligées de dire à leur mari si elles ont eu affaire à un autre qu'avec lui, sans quoi elles mourraient croient-elles, pendant le travail. Et Sue ajoute : « Combien en France les femmes « doivent se féliciter de n'avoir pas une pareille confes- « sion à faire avant d'accoucher ! » Suivent quelques poésies un peu lestes, un éloge de la Henriade qu'il égale à l'Iliade, et autres hors-d'œuvre.

Le tome second est consacré à l'histoire des auteurs

qui ont écrit sur les accouchements, puis vient, on ne sait comment, l'histoire de ses démêlés avec Louis à qui, malgré tout, il ne ménage pas les éloges.

1783. *Dictionnaire portatif de chirurgie ou tome III du dictionnaire de santé.* — Dédié au prévôt et aux échevins de Paris. C'est un manuel un peu trop concis, qui malgré cela eut du succès et plusieurs éditions.

1785. *Anecdotes historiques, littéraires et critiques sur la chirurgie.* — C'est une compilation dont quelques articles seulement sont de lui. Il y a des vers, des anecdotes sur les chirurgiens et un éloge non officiel de La Martinière.

1799. *Eloge de Pierre-Isaac Poissonnier*, prononcé à la séance de la Société de Médecine du 22 Brumaire an VII. Ancien professeur au collège de France, médecin militaire, médecin de l'impératrice Elisabeth de Russie, inspecteur général de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie dans les postes de France, organisateur de la chirurgie navale, ami de Buffon, de d'Alembert, de Duclos, etc.

1800. *Aperçu général sur l'origine et le sujet de la médecine légale.* — Au début une remarque qui sent son Jean-Jacques Rousseau : « La pureté des mœurs « anciennes rendait à peu près inutile une science (la « médecine légale) dont les documents tendent presque « toujours à les redresser... Dans ces temps heureux « les différents crimes étaient à peine connus... »

1801. *Mémoire sur l'état de la chirurgie à la Chine* qui prouve son universelle érudition, basé surtout sur

des conversations avec des missionnaires et sur les « Lettres édifiantes et curieuses ».

1802. *Histoire du galvanisme*, 2 volumes. — Exposé complet de ce qu'on savait de l'électricité à cette époque et des expériences sur l'homme par Larrey et par son cousin Jean-Joseph Sue, ainsi que celles faites à l'école de médecine par Haller et Bichat.

1803. *Eloge historique de Marie-François-Xavier Bichat*, publié dans le Magasin encyclopédique.

1805. *Notice sur quelques manuscrits de feu Bernard Peyrilhe.* — Peyrilhe, naturaliste, avait publié le troisième volume de l'histoire de la chirurgie laissé inachevée par Dujardin. Sue et Baudelocque avaient été chargés par l'Académie de chirurgie en 1791, de lui faire un rapport sur cette publication. Peyrilhe, professeur avec Sue à l'Ecole Centrale de santé était son ami. En l'an IV, il avait fait cadeau à l'école (et par conséquent à la bibliothèque), des manuscrits autographes de Guy Patin.

1807. *Notice et extrait d'un livre de médecine devenu très rare.* — Il s'agit d'un ouvrage du médecin Charles Bouvard, qui vivait au XVIe siècle. Il avait soutenu une thèse portant ce titre : « An mulieri quam viro Venus aptior ? » Il concluait par l'affirmative. Livre précieux pour un bibliophile parce qu'il n'en existait que trois exemplaires dont un à la Faculté.

1808. *Eloge historique de P. Lassus.* — Nous avons déjà parlé de Lassus qui, collègue de Sue à l'Ecole pra-

tique, ne le ménageait pas. Sue cependant en fait grand éloge. Il avait été bibliothécaire de l'Académie des sciences. Il avait suivi en Italie les filles de Louis XV, Mmes Victoire et Sophie, lorsqu'elles s'évadèrent de Paris. Il était leur chirurgien.

Pris d'ennui à Rome, il revint en France où on le traita d'émigré. Il montra des observations scientifiques prises par lui en Italie pour faire accroire qu'il n'était parti que pour y faire des études. Fourcroy, son ami le sauva et plus tard le nomma professeur à l'Ecole de santé.

1810. *Discours prononcé en séance publique à la Faculté le 14 novembre* 1810, précédé d'un discours par M. le Roux, nouveau doyen, après la mort de Thouret. Leroux avait fait l'éloge de Fourcroy, de Thouret, de Baudelocque, tous trois morts depuis peu. Sue distribua des prix à Beclard, à Cloquet et à Mlle Lachapelle, la célèbre accoucheuse.

1812. *Notice historique sur Chopart.* — Nous avons déjà parlé de Chopart qui, chirurgien en chef de l'hôpital de perfectionnement jusqu'à sa mort, y pratiqua pour la première fois son amputation partielle du pied. C'était un homme doux et mélancolique, naïf et facile à duper.

A cette énumération incomplète nous aurions pu ajouter pour montrer la diversité des connaissances de cet esprit encyclopédique : d'une part un *Mémoire sur l'extirpation de la rate* et de l'autre une *Notice sur des artistes* omis dans le *Dictionnaire des artistes* de l'abbé

de Fontenoy. Il y ajoute plus de 120 noms de sculpteurs ou architectes grecs, tous parfaitement inconnus du commun des mortels. Enfin, ne se proposait-il pas, à ce qu'il dit dans son éloge de Passemant, de publier une *Dissertation sur le célibat des ecclésiastiques?* Nous ne l'avons trouvée ni vu mentionner nulle part.

Sue appartenait à de nombreuses sociétés académiques. Il avait été membre et secrétaire de l'ancienne Académie de chirurgie, président, puis secrétaire général de la Société libre de médecine, trésorier de la société fondée dans l'Ecole de médecine pour la publication des archives des anciennes Académies, associé aux Académies ou sociétés savantes de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de Rouen, de Dijon, de Wilna. Il fit aussi partie du jury pour les écoles primaires institué par le comité d'instruction publique. Il ne portait, que nous sachions, aucune décoration nationale ou étrangère.

En 1776, il épousa Mlle Marie-Aubine Passemant, fille cadette de l'ingénieur opticien mort en novembre 1665 et de Marie-Louise Ollivier. Ils n'eurent qu'un fils, mort avant la puberté.

Sue avait pour beau-frère un pharmacien de Paris, M. Salomé, qui avant d'être le mari de la sœur de sa femme était son ami et le devint plus encore.

Jusqu'en 1772, il avait habité, rue des Barres, n° 17, la maison qui appartenait à sa mère. A partir de 1773, nous le trouvons rue de Jouy, n° 9, hôtel de Fourcy (aujourd'hui école Sophie-Germain), près l'hôtel d'Aumont, où il demaura jusqu'à en 1778.

A cette époque, sa mère étant morte au commence-

ment de 1777, il racheta à sa sœur et à ses neveux encore mineurs, la part de la maison qui leur revenait dans l'héritage et s'y installa. Le 5 juin 1795, se trouvant logé aux frais de la Nation à l'Ecole de santé, en sa qualité de bibliothécaire, il la vendit pour le prix de vingt mille francs en assignats à un négociant de la rue des Lombards. Depuis il ne quitta plus l'ancien bâtiment des Cordeliers, son dernier domicile.

Sur ses vieux jours, pour mieux travailler, car il travailla sans cesse, il se retirait à Vincennes dès que ses obligations à la Faculté, qu'il n'abandonna jamais, le lui permettaient.

Il mourut à Paris, le 28 mars 1816, à 77 ans, quinze jours après sa femme. La Faculté de médecine, qui lui devait tant, envoya une députation à ses obsèques.

V. — JEAN-JOSEPH SUE II

Jean-Joseph Sue II, fils de Jean-Joseph Sue que nous avons étudié dans un précédent chapitre, est né à Paris, le 13 janvier 1760, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Il est appelé Jean-Baptiste dans les catalogues ou tableaux des maîtres-chirurgiens publiés chaque année par l'ancien collège de chirurgie. Mais tous les documents authentiques, dont la copie est sous nos yeux, lui donnent le prénom de Jean-Joseph. Peut-être, après tout, l'appelait-on Jean-Baptiste en famille, pour le distinguer de son père.

Ce dernier, cela va sans dire, fut son premier initiateur et il en fit, à son exemple, un parfait anatomiste. Il l'avait pris comme élève à l'hôpital de la Charité, avec l'assentiment du prieur, dans les mêmes conditions que ses deux neveux, plusieurs années auparavant.

Jean-Joseph fut reçu maître dans la nouvelle école de chirurgie, le 10 juin 1781. Sa thèse avait pour titre : *De œsophagotomia*. Elle n'avait que 8 pages in-4° et ne lui coûta pas sans doute beaucoup de travail. Il ne se contenta pas de ce titre et ambitionna celui de docteur en médecine. Il ne le demanda pas à la Faculté de Paris, mais alla le chercher en Ecosse.

Son père avait traduit, si l'on peut dire, ou plutôt

fait traduire sous ses yeux le traité d'ostéologie du grand anatomiste Alexandre Monro, mort à Edinbourg en 1767. Monro le fit admettre à la « Société philosophique » de cette ville, dont il était le secrétaire et lui-même, en retour, fut élu comme associé étranger par l'Académie de chirurgie de Paris.

Sous ces auspices, Jean-Joseph II fut donc bien accueilli dans la capitale de l'Ecosse. A l'unanimité, le « collège royal des médecins », créé par Monro, le père, qui en avait été le premier secrétaire, lui délivra un diplôme de docteur et l'admit parmi ses membres. Ce diplôme, rédigé en latin et signé du doyen ou résident, *Jean Hardener*, porte la date de *pridié nonas nomembris* 1782, ce qui veut dire le 4 novembre, en style grégorien, et non le 9, comme l'ont cru ses traducteurs officiels.

Faut-il en conclure que J.-J. Sue avait étudié la médecine à l'Université d'Edimbourg ? C'est peu probable. Il s'agissait là d'un de ces parchemins *honoris causa* qui, même de nos jours, ne sont pas tombés en désuétude.

Réel ou fictif, Sue l'utilisa quand, déjà médecin d'un grand hôpital militaire, il fut invité à produire son diplôme de doctorat. Enregistré à la Préfecture de la Seine et au Greffe du tribunal civil, il lui tint lieu de diplôme de la *saluberrimae facultatis* de Paris.

Nous ne pouvons préciser l'époque de son retour, mais il n'avait pu débarquer en Angleterre avant la fin de janvier 1783, la guerre avec la France ayant duré jusque-là. Il avait raporté d'Edimbourg un autre ou-

vrage d'Alexandre Monro, le père : *Essay on comparative anatomy*, dont une nouvelle édition venait d'être publiée par Alexandre Monro, le fils. J.-S. Sue en fit en 1786, une traduction qui porte son nom.

Avait-il, pendant son séjour en Ecosse, dont nous ne connaissons pas la durée, suffisamment appris l'anglais, ou bien eut-il recours à la plume anonyme de la présidente d'Arconville ? Le secret, cette fois, a été bien gardé.

Vers 1785, il obtint sans difficulté, on peut le croire, du prieur de la Charité de qui depuis 1761 dépendait cette nomination, le poste de substitut du chirurgien en chef, c'est-à-dire de son père. Il le garda jusqu'en 1795. En 1788, son père, à cause de son âge, ayant résigné cette fonction, fut remplacé par Deschamps, ancien prévôt. Sue le fils, trop jeune encore, n'avait pu prétendre à cette succession. Peut-être est-ce pour ménager son amour-propre qu'il fut gratifié depuis de l'appellation : *chirurgien en chef substitut*, termes qui semblent assez contradictoires.

Il avait suppléé souvent son père dans le cours qu'il donnait, soit à l'hôpital, soit à l'école de chirurgie et il l'avait aidé dans la préparation des planches et des nombreuses pièces anatomiques qui composaient son cabinet.

En 1789, il avait été nommé professeur d'anatomie à l'Ecole pratique, succédant ainsi à son cousin et à Chopart.

En février 1786, il fit hommage de sa récente traduction de Monro à l'Académie de peinture et de sculp-

ture où son père professait l'anatomie. Trois ans après, le 8 mars 1789, M. d'Angiviller, ministre des Académies, informait Jean-Joseph Sue père, que le Roi accordait à son fils la survivance de sa place de professeur à cette école. Mais plusieurs fois déjà celui-ci avait fait l'intérim ; il avait même commencé son *Traité d'anatomie à l'usage des peintres et sculpteurs* dont il avait offert la première partie à l'Académie dès le mois d'avril 1788. Ainsi que nous l'avons vu dans un chapitre précédent, son père, après une interruption de près d'une année, causée par son état de santé, avait repris son cours et le continua presque jusqu'à sa mort.

L'Académie de peinture et de sculpture, comme toutes les autres sociétés de ce genre, fut supprimée le 8 août 1893, mais par un décret du 28 septembre suivant, la Convention décida que l'école qui lui était annexée serait maintenue provisoirement. Seulement, à l'instar de ceux de l'école de chirurgie, les professeurs n'en furent plus payés. Si bien qu'au 1er Vendémiaire an III (22 septembre 1794) il était dû à J.-J. Sue une somme de 800 livres qui lui fut alors rappelée, en assignats, cela va sans dire, par le citoyen Le Comte, professeur de peinture et administrateur de l'école qui avait été un des élèves de son père. Ses appointements furent portés depuis et toujours maintenus à 2.500 fr. par an.

Et 1797, l'école d'architecture fut réunie à l'école de peinture et de sculpture qui prit le nom d'école des beaux arts, divisée en deux sections. Le nombre des

élèves du professeur d'anatomie, comme on pense, n'en fut pas augmenté. Nous ne savons du reste combien il en comptait à cette époque, mais le fait qu'au mois de Pluviôse (janvier) de cette année, Sue demandait à la fois 12 cadavres (avec la permission de choisir les « mieux faits »), nous fait augurer que ce cours n'était pas une sinécure. Il était d'ailleurs aidé par un prosecteur, qui touchait 300 francs par an, le citoyen Salbrune, plus tard M. de Salbrune.

Nous apprenons, d'après les comptes que les cadavres provenaient de l'Hôtel-Dieu, alors hospice de l'Humanité, place de la Raison, de l'hospice de l'Unité (Charité) et de l'hôpital du Roule, aujourd'hui Beaujon. Le transport de chacun d'eux coûtait 12 francs ; une tête ne revenait qu'à 3 francs. Il y avait trois modèles pour les leçons sur l'homme vivant, au prix de 2 fr. 50 par séance.

Jusqu'en Floréal an III (mai 1795), les différents cours étaient dispersés : l'étude sur le cadavre avait lieu à la Charité, l'ostéologie et les démonstrations sur le modèle dans des locaux variables, suivant la place disponible à l'école. A cette date, sur les propositions du secrétaire Renon, ils avaient été concentrés dans une salle du rez-de-chaussée du Louvre qu'on croit être la salle actuelle n° XVIII, donnant sur le jardin de l'Infante. On l'aménagea avec des gradins et une table et c'est là qu'eurent lieu tous les cours d'anatomie désormais. Les élèves qui travaillaient dans les salles voisines purent ainsi, en dehors des leçons, venir consulter les diverses pièces anatomiques, les deux sque-

lettes qu'on y avait rassemblés et aussi le fameux écorché de Houdon. Un des professeurs de l'école qui en fut plus tard directeur, Sauvée s'était chargé de le colorier à ses frais, afin de bien y marquer le trajet des artères et des veines.

Il est difficile de savoir si dans l'intervalle, entre le 8 août 1793 et le 11 Floréal an III (jeudi 20 avril 1795) où Sue, à 8 heures du matin, avait repris son cours, il l'avait totalement abandonné ; il est probable que non puisqu'on l'avait rétribué pour cette période, bien que tardivement. En tous cas les registres de l'ancienne école de peinture conservés dans l'Ecole des Beaux-Arts actuelle sont muets pendant plus d'une année.

En l'an XII (1804), il fut décidé que l'Ecole de peinture et de sculpture s'installerait de l'autre côté de l'eau, au palais Mazarin ou des Quatre Nations, qui fut appelé « Palais des Beaux-Arts ». Mais le déménagement, au moins pour la salle l'anatomie, ne fut terminé qu'en 1807. Elle se transporta au 3e étage, sur la 2e cour du palais. Sous Louis XVIII, vers la fin de 1816, eut lieu le dernier déplacement. L'ancien local du musée des monuments français, situé rue des Petits-Augustins, aujourd'hui rue Bonaparte, devint l'« Ecole royale spéciale des Beaux-Arts ». Elle s'y trouve encore.

Jean-Joseph Sue II resta professeur d'anatomie à cette école jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 41 ans. Au cours de ses absences, nécessitées par son service militaire, il fut suppléé sans doute par son prosecteur.

Sa signature au bas de beaucoup de pièces prouve son assiduité. Une quittance de 200 francs à son nom en Floréal an IV est signée Adèle. C'était le prénom usuel de sa première femme, Adélaïde Sauvan, qu'il venait d'épouser.

Nous ne pouvons indiquer ici, vu notre incompétence, les noms des élèves de Sue qui ont acquis quelque renommée. Citons cependant, à tout hasard, parmi les peintres : Heim et Drolling, qui ont des tableaux au Louvre et à Versailles, et parmi les sculpteurs, Bartolini, florentin, auteur du buste colossal de Napoléon, sur la porte du Musée du Louvre.

Des 15 professeurs, ses collègues, retenons le nom de Vien, qui fut longtemps directeur de l'école, et du fameux Houdon qui le devint après lui. Notons qu'en 1806 le secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts s'appelait Mérimée. C'était le père du célèbre écrivain.

Sue eut pour successeur en 1831, le docteur Emery.

Si l'anatomie à l'Ecole de Beaux-Arts fut le plus constant de ses professorats, il ne fut pas le seul. Nous avons dit qu'avant la Révolution il avait été professseur à l'Ecole pratique, mais cette fonction n'était que temporaire, elle désignait généralement son titulaire pour une chaire au collège de chirurgie. Le 13 mai 1793, à l'unanimité des voix, l'assemblée des officiers et professeurs de l'Académie et du collège le proposa au choix du comité exécutif de la Convention pour l'emploi de professeur d'anatomie, en remplacement de son père. Sa nomination fut signée le 7 juin suivant, par

Benezech, président du comité et Garat, ministre de l'intérieur.

Il jouait de malheur. Deux mois plus tard l'Académie de chirurgie n'existait plus et l'école n'avait plus qu'une existence précaire. Nous ne savons s'il fut de ceux qui persistèrent à y faire leur cours. Ce n'est pas probable, car, en Frimaire an III, quand l'école fut réorganisée, il ne figura pas parmi son nouveau personnel, bien qu'on y eut accueilli tous ceux qui n'avaient pas interrompu leurs fonctions.

Mais il y avait à Paris, surtout sous le Directoire, d'autres lieux où l'on faisait de l'anatomie. On appelait « Lycées », dès avant la Révolution, des sortes de cercles mondains, où se donnaient des conférences de sciences naturelles et autres. L'un d'eux, le « Lycée des Arts » avait été fondé en 1784, par Pilâtre des Rosiers, cet aéronaute qui, le premier franchit la Manche et fit une chute mortelle l'année suivante. Ce Lycée trouva asile quelque temps dans le cirque à demi-souterrain que le père de Philipe-Egalité avait fait creuser au milieu du jardin du Palais-Royal. Après son incendie, il émigra dans la maison qui porte le n° 2 de la rue de Valois, au coin de la rue Saint-Honoré, et qui, si l'on s'en rapporte à son architecture, existe encore telle qu'elle était à son époque. C'est là que Jean-Joseph Sue enseigna à un auditoire élégant les secrets de l'anatomie et de la physiologie. Plus tard, il les enseigna dans son propre domicile, rue du Rempart, en y ajoutant l'histoire naturelle. Le Lycée des Arts chan-

gea son nom contre celui de Lycée de Monsieur (frère de Louis XVI) et s'appela finalement l'Athénée.

Sue y eut d'illustres collègues-conférenciers : La Harpe, Delille, Joseph Chénier, Fourcroy, Daubenton, Berthollet, de Jussieu, etc... Des femmes à la mode qui se piquaient d'enthousiasme pour les sciences, même les plus austères, formaient une partie importante de l'auditoire : Mme Hamelin, Mme Hainguerlot. Mme Tallien, Mme Récamier, sans oublier, pensons-nous, Mme d'Arconville, la vieille amie de Sue et enfin Joséphine Bonaparte. C'est là sans doute qu'il connut la future impératrice dont il fut toujours le médecin-ami, ainsi que celui de ses enfants, avant, pendant et après les années prospères.

Revenons en arrière et voyons ce que devient Jean-Joseph Sue en dehors de ses divers professorats.

Nous avons dit que sur l'initiative de l'Académie de chirurgie, son cousin Pierre et lui-même avaient été nommés par l'assemblée des représentants de la commune de Paris, où siégeait l'abbé Martin de Saint-Martin, respectivement chirurgiens de bataillon de la garde nationale, l'un à la 5e, l'autre à la 6e division. Mais le district de l'Oratoire, auquel Jean-Joseph Sue appartenait, l'avait déjà élu, avec applaudissements, chirurgien en chef de la division. La décision du district fut donc annulée et Sue, placé sous les ordres de Chopart, dut rétrograder.

Ce ne fut pas pour longtemps. Les dix bataillons de la 6e division s'étaient réunis aux Filles-Saint-Thomas (église des religieuses dominicaines à l'emplacement de

la Bourse actuelle) le désignèrent de nouveau comme chirurgien-major de toute la division que commandait le duc d'Aumont.

Jean-Joseph Sue put donc revêtir l'uniforme de ses nouvelles fonctions qu'un arrêté des représentants de la commune, signé de Saint-Martin, vice-président, avait fixé ainsi : Habit bleu, revers et collet blancs, parements rouges, avec une petite broderie sur les revers, le collet et les parements.

Le 29 janvier 1792, il était nommé par M. de Narbonne, ministre de la guerre, chirurgien-major au 103e régiment d'infanterie créé par un décret de l'assemblée nationale du 3 août 1791. Ce régiment avait à ce moment comme colonel éphémère M. de Maupertuis, ancien capitaine de cavalerie, qui avait commandé un bataillon de la garde nationale. La plupart des officiers étaient d'anciens sergents des gardes françaises.

Le 103e d'infanterie ayant reçu l'ordre de se rendre en Lorraine, sur la frontière, Sue donna sa démission le 18 juillet 1792, « son établissement à Paris, disait-il, « ne lui permettant pas de suivre le régiment, sans « éprouver une perte considérable, vu l'importance de « ses places. »

Après un court séjour au camp de Meaux, si toutefois il s'y rendit, et un autre à l'hôpital militaire de Courbevoie où il eut juste le temps de faire constater son patriotisme et son civisme, il fut licencié et rendu à la vie civile le 17 septembre 1792.

Pendant la terreur, il ne lui arriva, que nous sachions, d'autre désagrément que d'être soupçonné par

la commission de réquisition de la commune, d'avoir en complicité avec Deschamps, de la Charité, favorisé des citoyens soumis à la réquisition. Ils en avaient, sous prétexte de hernie, fait exempter un certain nombre. Nous ignorons la suite donnée à l'enquête provoquée par cette dénonciation, qui n'en eut probablement pas. La question de savoir si une hernie peut être une cause d'inaptitude au service militaire était vraiment par trop en dehors de la compétence de la commune de Paris.

Le 3 octobre 1800, ayant renoncé à la chirurgie, Jean-Joseph Sue accepta un emploi de médecin à l'hôpital militaire de la Garde des Consuls. Cet établissement, situé rue Saint-Dominique, avait été créé vers le milieu du XVIIIe siècle, à l'usage exclusif du régiment des gardes françaises ; il fut plus tard avec Larrey et Coste, l'hôpital de la garde impériale, puis royale, pour reprendre ensuite son ancien nom d'hôpital du Gros-Caillou. Il a été démoli, il y a une trentaine d'années. Sue se dit toujours le médecin en chef de cet hôpital, mais nous croyons bien qu'il ne fut que par intérim, en l'absence de Coste qui, presque constamment était à la Grande Armée.

Quoi qu'il en soit, il fut chargé en août 1805, de suppléer MM. Coste et des Genettes pour examiner dans sa clinique interne les jeunes médecins destinés à être envoyés aux armées. Il s'acquitta de sa mission de façon à mériter les félicitations du ministre directeur de l'administration de la guerre, M. Lacuée de Cessac qui n'était pas, dit-on, facile à satisfaire.

Sue servit sans interruption dans cet hôpital jusqu'en

1812, au moment de la campagne de Russie. Il dut alors suivre la Grande Armée, mais, heureusement pour lui, il ne la suivit pas jusqu'au bout. A peine arrivé à Glogau, en Silésie prussienne, sur les bords de l'Oder, non loin de Breslau, avec la réserve de la garde, il tomba malade et ne put aller plus loin.

S'agissait-il d'une maladie déterminée ou de l'épuisement causé par une marche rapide sous des chaleurs déjà accablantes, nous n'en savons rien. Il avait alors 52 ans et c'était sa première campagne. Toujours est-il qu'un décret du 28 mai 1812, signé à Dresde, l'autorisa à rentrer en France, mais en lui donnant l'ordre de prendre sa retraite à partir du 1er juin.

Il demeura à Paris sans emploi jusqu'au 3 mars 1814, attendant sa pension de retraite qu'il n'obtint d'ailleurs pas. Le 3 mars 1814, les hôpitaux de Paris étant pleins, le général Ornano qui commandait les dépôts de la garde, lui fit reprendre ses fonctions à celui du Gros-Caillou.

Le général Dupont, ministre de la guerre au début de la première restauration l'y maintint provisoirement et il y fut confirmé le 1er septembre 1814. La garde royale n'existant pas alors, l'hôpital était affecté à la maison militaire du Roi.

Aux Cent Jours, dès le 15 avril il fut contraint de le quitter et cette disgrâce lui valut d'y être réintégré le 8 juillet 1815 au second retour du Roi. Seulement il s'y trouva bientôt en concurrence, sinon en conflit, avec son collègue M. Bagnéris qui, la garde royale ayant été établie, en avait été nommé médecin en chef. Sue était

lui, dans le même hôpital, médecin en chef de la maison militaire du Roi. Cette dualité aurait probablement amené des difficultés. Elle fut supprimée par le transfert en d'autres lieux de l'hôpital de la maison du Roi.

Au coin de la rue Blanche et de la rue Pigalle existait un jardin qui avait appartenu à un fastueux financier, Boursault, ancien conventionnel. On y installa cet hôpital dont Sue demeura le chef jusqu'en 1826. Nous en reparlerons à propos de son fils et de ses neveux.

Lorsque par suite d'une réorganisation des services de l'hôpital, Sue vit son emploi supprimé, renonçant à d'autres qu'on lui offrait, il demanda sa retraite définitive et l'obtint le 1er juin 1826.

Il n'avait eu jusque-là d'autre grade dans l'armée que celui de médecin ordinaire breveté, correspondant à celui de capitaine. Il ne l'avait même que depuis le 7 octobre 1814. Se basant sur ce que pendant de nombreuses années il avait rempli les fonctions de médecin en chef il demanda qu'on lui conférât le grade de médecin principal. Malgré la recommandation d'un puissant personnage, M. le duc de Polignac, on lui répondit par une fin de non-recevoir. L'emploi de médecin en chef, lui objecta-t-on, n'était pas un grade, mais une fonction qui revient au plus ancien et d'ailleurs on ne nommait de principaux qu'aux armées. Louis XVIII, qui l'appréciait et qui l'avait nommé en 1824 son médecin consultant, sans peut-être le consulter dans sa dernière maladie, n'était plus là, il s'en apercevait à la baisse de son crédit. Pourtant, deux ans après, on lui

accordait le titre de médecin principal honoraire, pour lequel il y avait un précédent.

Ainsi se termina la carrière militaire de Jean-Joseph Sue après 24 ans de service. Ce ne fut pas la fin de son activité. Il n'avait cessé que pendant sa courte campagne ses leçons à l'Ecole des Beaux-Arts. Il continua chez lui son cours de physique (histoire naturelle) *spécialement destiné aux gens du monde* (ce sont les termes de son annonce au Moniteur).

Il le faisait dans son riche cabinet, entouré de jeunes femmes et de jeunes filles qui l'aidaient et buvaient ses paroles, tandis que son fils et les amis de son fils, irrespectueux, ricanaient ou le mystifiaient à qui mieux mieux. C'est du moins ce que racontent certains des biographes d'Eugène Sue qui, même amis, ne craignent pas de le ridiculiser.

Il avait considérablement augmenté les collections anatomiques et les cartons de son père, portant ces derniers à 364. Il a d'ailleurs donné lui-même dans un discours d'inauguration de son museum à l'Ecole des Beaux-Arts, la liste des pièces qui le composaient : des squelettes d'hommes de tout âge et d'animaux divers, des crânes de toutes races, des momies, des préparations anatomiques, des organes splanchniques d'hommes et d'animaux injectés, des herbiers, des minéraux, des fossiles, des moulages et des modelages, etc... Il n'y est pas question du cerveau de Mirabeau dont parle Alexandre Dumas, ni du livre relié en peau humaine que lui aurait donné Valmont de Bomare, un des plus marquants naturalistes de son temps.

Sans doute, y avait-il un peu de bric-à-brac dans tout cela.

Il légua le tout à l'Ecole des Beaux-Arts. Mais on y chercherait en vain, paraît-il, aujourd'hui trace de cette collection.

J.-J. Sue II a joui en sa vie de nombreux honneurs. Il était membre de la Société des Sciences et Arts de Paris, de la Société de Médecine, de la Société galvanique, des Académies ou Sociétés savantes de Montauban, de Bruxelles, d'Iéna, de Zurich, d'Edimbourg, de Philadelphie, de l'Athénée de Paris et de celui de Lyon. L'Académie de Médecine créée en 1821 par Louis XVIII à la sollicitation de Portal, son médecin, l'admit en 1823. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 26 mai 1808, sur la recommandation du Maréchal Davout. Il ne fut officier que le 3 août 1824, un peu avant la mort de Louis XVIII.

Il avait essayé d'être Baron de l'Empire, mais n'avait obtenu que d'être chevalier, par lettres patentes du 21 décembre 1808, confirmées le 15 décembre 1821. Ses armes étaient : « D'argent à une plante de pervenche au naturel, « terrassée de sinople, tortillée d'un serpent de sable, « languée de gueules et senestrée en chef d'une étoile « d'azur, à la champagne de gueules, chargée du signe « des chevaliers légionnaires ».

Nous abandonnons à de plus experts la traduction en français vulgaire de ce noble langage héraldique.

Sue était chevalier de Saint-Michel depuis le 31 décembre 1816. Enfin, n'oublions rien, il était électeur du 1er ar-

rondissement. C'était alors une distinction appréciée, presque un titre de noblesse.

La bibliographie de Jean-Joseph Sue II est moins copieuse que celle de son cousin Pierre.

Elle comprend : 1° La traduction de l'anatomie comparée de Monro, dont nous avons parlé, avec des notes de son crû, telles que celle-ci par exemple : « La « pesanteur de l'homme est telle, en raison de sa surface, « qu'il ne pourrait s'élever et se soutenir dans l'air, sans « employer des ailes d'une envergure prodigieusement « étendue... il faudrait des efforts si puissants que la « force humaine succomberait par la mise en action... »

C'est l'évidence même. Tous les savants en ont dit autant. Et pourtant, l'homme a volé. Une autre remarque montre un peu trop de crédulité :

« L'odeur de la poudre se fait tellement sentir au « corbeau qu'il suffit seulement d'en avoir un peu sur soi « pour le faire fuir à 500 pas d'avance. »

2° *Eléments d'anatomie à l'usage des peintres et sculpteurs*, in-4° avec 14 planches.

3° Physionomie du corps vivant comparativement depuis l'homme jusqu'à la plante.

4° Recherches physiologiques et Expériences sur la vitalité et le galvanisme, suivies d'une quatrième édition de son opinion sur le supplice de la guillotine. 3e édition 1803. Travail lu à l'Institut le 11 messidor an V (1797).

Pour ses expériences sur la vitalité, Sue fit un grand carnage d'animaux : un coq, une poule, un dindon, un lapin, un veau, un porc, des grenouilles, des

carpes, des anguilles, etc... furent décapités, puis excités par un courant galvanique. De quelques mouvements réflexes, Sue conclut que la vitalité survit à la séparation du cerveau d'avec le tronc. Il ne définit pas d'ailleurs ce qu'il entend par vitalité. Il veut en venir à la question de la guillotine et prouver que ce supplice n'éteint la sensibilité qu'après un délai appréciable. Il flattait en cela l'opinion publique du jour, car, après le 9 thermidor, la guillotine avait perdu toute sa popularité. On attribuait à l'instrument, non inventé peut-être, mais rendu pratique par Louis, la cruauté qui n'appartenait qu'à ceux qui l'avaient employé. En 1833, le docteur Bonnafond, en Algérie, cria dans l'oreille d'un décapité sans provoquer la plus légère réaction.

La question ne se pose plus aujourd'hui et à défaut des expériences et des raisonnements de Cabanis, de Dujardin-Baumetz et Evrard, de Laccassagne, etc..., le simple bon sens indique qu'après une telle saignée, le cerveau n'est pas plus en état d'avoir conscience d'une sensation, fût-ce une fraction de seconde, qu'après la rupture d'un anévrisme, une rupture du cœur ou une syncope due à n'importe quelle cause. C'est Sœmmering, un médecin allemand, qui avait mis la question sur le tapis. Il eut d'ailleurs alors des contradicteurs. Un médecin de l'hôpital militaire de Strasbourg, Wedeking, écrivait : « Combien sont à plaindre les savants qui se « laissent entraîner par la fausse ambition de faire une « grande sensation dans le public... » Et à propos de la légende de Charlotte Corday, admise sans plus d'esprit critique, par Sœmmering et par Sue, il ajoute : « Si un

« professeur de chirurgie voulait soutenir qu'après une « telle hémorragie, une tête puisse rougir... *Risum* « *teneatis, amici !* »

Il y eut aussi un citoyen Etienne qui, lui, trouvait le supplice trop doux pour les criminels et voulait qu'on en revînt à la potence et à la roue. Néanmoins, le livre de Sue eut beaucoup de succès et beaucoup d'éditions.

Jean-Joseph Sue se maria trois fois : 1° le 18 Nivôse an III (29 décembre 1794), à Adélaïde-Rosalie Sauvan, âgée de 19 ans, née à Paris, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Redot. Ils divorcèrent le 22 juin 1800, après avoir eu deux enfants : Emile, mort jeune, et Rose-Adélaïde qui épousa M. Emile Guiard.

2° Il épousa, vers 1803, Marie-Sophie Tison de Reillys, morte deux ans après, mère en 1804 de Marie-Joseph, dit Eugène, le fameux romancier et de Victorine, mariée en 1831 à Vincent Caillard, le directeur des Messageries Nationales, connues sous le nom de Laffitte et Caillard.

3° Enfin le 6 décembre 1820, à l'âge de 60 ans, J.-J. Sue convola avec Marie-Françoise Roselle de Milhau, veuve de Michel Adolid. Il en eut le 3 janvier 1823 un fils appelé Joseph-Dieudonné. Il s'essaya comme son demi-frère à écrire des romans, dont personne n'a entendu parler.

La première femme de Sue, Adèle ou Adélaïde Sauvan, se remaria le 4 février 1803 à Gabriel Legouvé, auteur d'un poème longtemps célèbre dans lequel il y avait un beau vers, le dernier :

« *Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère !* »

Son fils, Ernest, auteur dramatique, devint l'ami d'Eugène Sue, avec qui il avait une sœur commune, sans avoir avec lui aucun lien de parenté.

Jean-Joseph Sue II, à la différence de son cousin Pierre, mort sans fortune, était riche ; il passait pour avoir, à sa mort, plus de deux millions. Il avait eu une nombreuse et brillante clientèle, à commencer par Joséphine de Beauharnais et sa famille. Il avait été le médecin, ou tout au moins l'ami de Masséna, de Davout et d'autres maréchaux. Dans sa jeunesse, il avait donné des soins au dernier des princes de Conti, mort en 1814, à Barcelone. Il ne manquait pas de le rappeler chaque fois que ce souvenir pouvait lui être utile.

Un des biographes de son fils, pamphlétaire peu véridique, Eugène de Mirecourt a essayé de le rendre grotesque en raillant ses cours d'amateurs et en prétendant que chez lui la science suivait une marche opposée à sa fortune. Il ne valait sans doute ni son père, ni son cousin Pierre, mais on ne peut nier qu'il eut fait de solides études et resta un homme actif et laborieux.

Sa souplesse lui permit d'être en faveur dans le monde impérial d'abord, puis dans celui de la Restauration.

Jusqu'en 1796, il avait habité rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, la maison de ses parents. De 1797 à 1800, on le trouve à la Chaussée-d'Antin, puis rue Neuve-du-Luxembourg et enfin rue du Chemin-des-Remparts, n° 3 où il mourut le 21 avril 1830 à 1 heure du matin.

Il possédait, près d'Ecouen, à Bouqueval, une maison de campagne où son fils a placé plusieurs scènes des *Mystères de Paris*. Peut-être, s'il eut vécu assez, aurait-il dit comme Alexandre Dumas : « Mon meilleur ouvrage, c'est mon fils. »

VI. — MARIE-JOSEPH (DIT EUGÈNE) SUE

Si Eugène Sue n'avait été que romancier, nous n'aurions pas à nous occuper de lui. Il ne nous intéresse que parce qu'appartenant à une famille où la chirurgie et la médecine étaient de tradition, et destiné lui-même à être médecin, il le fut un peu, juste assez pour qu'il lui en restât quelque chose. C'est ce *quelque chose* que nous voulons rechercher dans ses romans, si en vogue autrefois et si peu lus aujourd'hui.

Ce n'est donc pas sa biographie complète que nous avons à écrire. Elle a été faite assez souvent par ses amis ou ses ennemis, à l'époque où l'on s'occupait encore de lui.

Beaucoup sont inexactes sur sa famille, sur la partie médicale de sa vie, ainsi que sur la date de sa naissance et même sur le nom de sa mère.

Ainsi, Alexandre Dumas, pourtant son ami et qui aurait dû être bien renseigné, le fait naître le 1er janvier 1803, « cinq mois après moi », dit-il (Dumas, d'après Vapereau était né le 24 juillet 1803, ce serait donc tout juste le contraire); « quelques jours avant Victor Hugo », ajoute-t-il, alors que le poète était venu au monde le 26 février 1802. (Ce siècle avait deux ans ! s'était écrié

Victor Hugo, ce qui était faux d'ailleurs, il n'en n'avait qu'un.)

Le reste est à l'avenant, car Dumas raconte que la famille Sue était originaire de La Colle, « petit port de mer », que sur la fin du règne de Louis XV, un de ses membres, étudiant aventureux vint s'établir « médecin » à Paris, qu'il y fit appeler ses neveux, dont Pierre Sue et Jean Sue et que celui-ci fut chirurgien du roi Louis XVI. Tous ces détails fantaisistes nous engagent à nous méfier un peu de ceux qu'il donne sur Eugène Sue lui-même, bien qu'il put connaître beaucoup de ceux-ci autrement que par ouï-dire.

Un autre biographe, celui-ci malveillant, Eugène de Mirécourt, fait de Pierre Sue « le bisaïeul » d'Eugène. Le « grand-père » de ce dernier aurait amassé des rentes folles et nagé dans l'opulence. Il le confond avec son père.

Quant à la date de sa naissance, elle a beaucoup varié suivant les auteurs. En fait, la date exacte, ainsi qu'il est facile de s'en assurer sur son acte de naissance reconstitué, aux archievs de la Seine, est celle du 26 janvier 1804 (5 Pluviôse an XII). Il était né au domicile de son père, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 160, à sept heures du soir.

Quant à sa mère, Jules Claretie a cru que c'était Mlle Leroux-Laville (par parenthèse la belle-sœur du grand Larrey) ; d'autres ont fait Eugène Sue, fils d'Adélaïde Sauvan, la première femme de son père, qui lorsqu'il naquit était divorcée depuis 4 ans et depuis un an remariée avec le poète Legouvé. En réalité, comme nous

l'avons dit au chapitre précédent, il était fils de Marie-Sophie Tison de Reillys.

On sait qu'il eut pour parrain Eugène de Beauharnais, alors colonel de chasseurs de la Garde et pour marraine celle qui allait devenir deux mois après l'impératrice des Français, Marie-Rose-Josèphe Tascher Lapagerie. Tous deux assistaient aussi à la déclaration faite à la municipalité, dont le 1er témoin fut Jean-Baptiste François Legros, beau-père de l'accouchée. Eugène de Beauharnais, on ne sait pourquoi, s'opposa à ce que le nouveau-né prît son prénom. Celui-ci, plus tard, s'en empara de sa propre autorité. Quant à ceux de Marie-Joseph qu'on lui donna officiellement, il les tenait de sa marraine. Une telle faveur prouvait la reconnaissance de l'ancienne assidue du Lycée des Arts pour le professeur qui l'avait initiée à l'anatomie.

La jeunesse d'Eugène Sue fut passablement dissipée. Son père, le grave docteur Sue, ne concevait pas qu'un Sue pût devenir autre chose que chirurgien ou médecin. Aussi avant même que son fils eût été jusqu'au bout de ses mauvaises études au lycée Bourbon (Condorcet), il le fit admettre comme surnuméraire dans son hôpital de la rue Blanche.

Sa nomination, signée du ministre de la Guerre, Maréchal Victor, duc de Bellune, sur la proposition du marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi, ne porte que la date du 6 mars 1823, mais déjà officieusement depuis près de deux ans, il remplissait ces fonctions auprès de son père en qualité d'élève.

Depuis 1815, celui-ci avait sous ses ordres deux de

ses neveux : Georges-Thomas Sue et Joseph-Adolphe-Ferdinand Langlois, dit Langlé. Ce dernier était à ce moment médecin de 3e classe, grade analogue à celui de sous-lieutenant. Mécontent qu'on n'eut pas satisfait à sa demande réitérée de passer à l'hôpital de la Garde Royale, c'est-à-dire du Gros-Caillou, il le fut plus encore d'être désigné pour une ambulance de la Garde qui allait faire la campagne d'Espagne et il donna sa démission qu'on accepta. Cette destination lui avait très probablement été donnée sur l'initiative même de son oncle qui tenait à l'éloigner de son fils avec qui il s'entendait trop bien.

Sue, toujours professeur, avait institué dans son petit hôpital une sorte de clinique de famille à l'usage de ses neveux, de son fils, de ses élèves et de leurs amis. On y voyait : Achille Petit, surnuméraire qui passa bientôt au Val-de-Grâce, Robert, pharmacien, Delattre, Langlé, Rousseau et Marie-Joseph, le plus jeune de tous. Georges-Thomas avait, lui, dès février 1819, donné sa démission pour s'établir médecin civil à Marseille, où nous le retrouverons.

Sue les employait à préparer son cours de botanique pour les dames ; ils menaient joyeuse vie et ils ne se privaient pas, son fils surtout, de mystifier le professeur. Le docteur Louis Véron, plus âgé, se joignait souvent à eux. C'est du moins ce que conte Alexandre Dumas et nous n'avons sur ce point pas de raisons pour le contredire, sans toutefois entrer dans des détails qui sont hors de notre sujet.

La plupart des membres de la bande s'évadèrent un

jour ou l'autre de la médecine, par des voies différentes : Eugène devint romancier, Langlé vaudevilliste et administrateur des Pompes funèbres et le docteur Véron, directeur de l'Opéra.

On sait qu'au Congrès de Vérone, en décembre 1822, M. de Chateaubriand, ministre des Affaires Etrangères, fit décider qu une armée française irait en Espagne au secours du roi Ferdinand VII, tombé sous la sujétion des Cortès libéraux. Le marquis de Lauriston qui commandait la maison du roi depuis 1821, créé maréchal de France fut mis à la tête d'un corps d'armée expéditionnaire destiné à opérer dans la péninsule.

Des officiers de santé, à cette occasion avaient été demandés au docteur Sue et l'on a vu que celui-ci avait désigné son neveu Langlé. Mais ce dernier « s'était vu « forcé, avec le plus vif déplaisir, écrivait-il au ministre « de la Guerre, de renoncer à une carrière qu'il suivait « depuis huit années avec tout le zèle et l'assiduité pos- « sibles, ayant vu d'ailleurs une place d'aide-major don- « née à un sous-aide bien moins ancien que lui. »

Deux mois après, le 23 avril, le marquis de Lauriston qui n'était pas encore parti, transmettait au ministre une demande que le chirurgien-élève Joseph Sue avait adressée au baron Clarac, intendant chargé de la direction des hôpitaux militaires. Sue sollicitait la faveur d'être envoyé en qualité de chirurgien sous-aide à l'armée des Pyrénées-Occidentales. « Ces sentiments, disait « Lauriston, ne pouvaient qu'ajouter aux heureuses « qualités qui distinguaient ce jeune homme et il réu-

« nissait son vœu à celui de M. le chevalier Sue, son « père. »

Le chevalier Sue avait exprimé à son fils, plus qu'un vœu, un ordre, en lui inspirant sa demande de départ pour l'armée. Elle était la conséquence d'une nouvelle frasque commise avec la complicité de ses amis et de laquelle le bon Dumas nous a laissé un récit plus ou moins véridique, mais très pittoresque.

Le ministre répondit en nommant Marie-Joseph Sue sous-aide provisoire dans les hôpitaux militaires de la 11e division militaire et en lui donnant l'ordre de se rendre à Bayonne. La décision est du 12 mai.

La 11e division militaire n'était qu'une réserve de l'armée, attendant au pied des Pyrénées le moment d'entrer en Espagne. Quant au grade de sous-aide major qui a été maintenu jusqu'en 1848, il se donnait à ceux qui n'étaient pas encore docteurs. Dès qu'ils possédaient leur diplôme, ils devenaient aides-majors automatiquement. Marie-Joseph ne dépassa jamais ce premier grade.

Le 2 juin, les vœux du jeune Sue, plus ou moins spontanés, étaient accomplis ; il était attaché à la suite du quartier général de l'armée. Il rattrapa celle-ci à Madrid probablement, car le duc d'Angoulême, commandant en chef, ne se mit en route pour l'Andalousie qu'au milieu de juillet. Le 8 août, ils étaient à Andujar, au-delà de la Sierra-Morena sur le Guadalquivir, et par Cordoue et Séville, ils atteignirent la mer, à Puerto Santa Maria, au nord de la baie de Cadix et du fort du Trocadéro qu'on attaqua immédiatement et qui fut pris le 31 août. Pendant le siège, le jeune Sue attaché à une

ambulance pansa les blessés qu'on y amenait. Il avait aussi, un peu auparavant, rendu les mêmes services au combat de Tarifa, à l'extrême pointe de l'Espagne.

Après la prise de Cadix, le 30 septembre, le jeune Sue fut employé à l'hôpital qui se trouvait situé à l'ouest de la ville, sur la place San-Fernando, près du jardin botanique, face à la mer. Il resta à l'armée d'occupation du 2 janvier 1824 au 24 janvier 1825. Entre temps, il servit au 7e régiment d'artillerie.

Dans plusieurs de ses romans, il a réservé une large place à ses souvenirs d'Espagne ; ses descriptions des mœurs et des paysages paraissent bien composés d'après nature.

Dans la préface de ses *Coucaratcha*, il dit, en parlant de lui-même : « Vers la fin de la guerre d'Espagne, « je me trouvais à Chiclana, charmant village peu éloi- « gné de Cadix et renommé pour l'efficacité de ses eaux « minérales. On m'avait conseillé ces eaux pour la gué- « rison d'une blessure assez dangereuse... » Qu'était-ce que cette blessure dont ses états de service ne parlent pas ? Dans ce que disent les romanciers de leur propre histoire, même en marge de la fable qu'ils racontent, on ne sait jamais ce qu'il y a de fictif ou de réel.

Chiclana, tout au moins, n'est pas de son invention. C'est en effet une charmante petite ville, sur la route d'Algésiras, d'où l'on domine la baie de Cadix et qui est dotée de deux sources sulfureuses froides.

Il y avait à peine quatre mois que Marie-Joseph était à Cadix, lorsque son père chercha à l'en tirer. Le 9 février 1824, il s'adressait au ministre de la Guerre

pour le prier d'envoyer son fils à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg. Il motivait son désir sur l'impossibilité pour celui-ci d'acquérir de la science et des connaissances à Cadix. Il rappelait l'empressement qu'il avait mis à demander du service en Espagne (sans lui en dire les circonstances), ainsi que le zèle et l'activité qu'il avait montrés pendant la campagne.

Il n'obtint rien, malgré la recommandation du duc de Polignac, à cause de la pénurie de personnel et des frais qu'entraînerait un déplacement.

La demande de J.-J. Sue était pourtant justifiée au point de vue de l'intérêt de son fils. Il était parti, en effet, avec un bagage médical fort léger, auquel ne pouvaient suppléer ni son intelligence, ni l'expérience acquise à l'armée. S'il voulait poursuivre sa carrière, il lui fallait des cours. A cette époque et jusque vers 1850, où fut instituée l'école du service de santé militaire de Strasbourg, les futurs chirurgiens et médecins militaires recevaient leur formation dans trois hôpitaux militaires, dits d'instruction : ceux de Strasbourg, de Metz et du Val-de-Grâce. Mais les trois réunis auraient-ils suffi à déterminer chez le futur Eugène Sue une vocation médicale qui n'existait guère ? C'est fort douteux.

Au mois de décembre une nouvelle démarche de J.-J. Sue ne fut pas plus heureuse. On venait de créer des chirurgiens-brevetés, définitifs et des chirurgiens-commissionnés, révocables. Il demandait que son fils fût compté parmi les premiers. On ne lui donna pas satisfaction.

Enfin, le 24 janvier 1825, Marie-Joseph Sue fut dé-

signé pour aller servir à l'hôpital militaire de Toulon. Il quitta l'Espagne vers le commencement de février, et il était rendu à son poste le 21 mars, comme le constate l'intendant militaire de Marseille, M. Rey.

S'il passa par Paris, comme le dit Dumas et comme c'est probable, et y reprit avec ses amis, ses habitudes de dissipation, ce ne put donc être que pour quelques semaines.

Son ami Desforges, auteur dramatique, l'accompagna à Toulon, où ils menèrent le même genre de vie qu'à Paris. Nous sommes mieux renseignés sur ses incidents que sur ceux de son service à l'hôpital. Il n'y montra sans doute pas beaucoup de zèle, ayant déjà assez de son métier repris à contre-cœur. Le 29 octobre 1825, il envoyait sa lettre de démission, alléguant des affaires particulières et très probablement sans avoir pris l'avis de son père. Elle fut acceptée le 22 novembre et peu de jours après, rayé des contrôles, il revenait à Paris.

Sa carrière militaire avait duré exactement deux ans, 8 mois et 12 jours. Elle peut être résumée par la reproduction de ses états de service conservés aux archives du ministère de la Guerre et qui tiennent cinq lignes et demie :

« Surnuméraire à l'hôpital de la maison du roi, sous-aide provisoire aux hôpitaux de la 11e division, le 12 mai 1823. Sous-aide à la suite du quartier général de l'armée, le 2 juin 1823. Resté à l'armée d'occupation (hôpital de Cadix), le 27 juin 1824. Placé à l'hôpital de

Toulon, le 24 janvier 1825. Démissionnaire du 22 octobre 1825. »

Puisque nous ne nous occupons que d'Eugène Sue médecin, nous laisserons de côté son existence à Paris pendant les quelques mois qui suivirent son retour de Toulon. Son père, exaspéré de sa conduite, le força à se faire chirurgien de marine, toujours avec le grade le plus inférieur qui s'appelait, croyons-nous, médecin auxiliaire.

Il s'embarqua à Toulon à une date que nous ne pouvons préciser au cours de l'année 1826. Ernest Legouvé, devenu son ami, a raconté sur ses débuts dans cette nouvelle carrière des choses bien difficiles à croire.

Il aurait, en arrivant sur le pont du bateau, parlé ainsi à ses deux inférieurs : « Je suis chirurgien en chef, « je ne sais rien, vous ferez tout et je m'occuperai seule- « ment de l'hygiène ! ». Sue qui était un fanfaron de vices a pu être aussi un fanfaron d'ignorance et mystifier son ami en lui racontant pareille histoire. Nous admettons qu'il ne fut pas un puits de sciences, mais enfin il avait exercé pendant deux ans à Cadix et à Toulon. S'il avait été nul au point qu'il s'en vantait, on n'aurait pas attendu l'offre de sa démission pour se priver de ses services. N'étant que sous-aide provisoire, une simple décision ministérielle suffisait à l'éliminer. Et puis, quels étaient ces deux inférieurs, puisque par son grade il n'avait personne au-dessous de lui ?

A bord se son bateau, une frégate, il visita, dit-on, l'Espagne ,Lorient et partit de Brest pour les Antilles,

certains disent même pour le tour du monde. Mais c'est peu probable, car au cours de ses romans où il décrit la plupart des lieux qu'il visita, il n'est jamais question du Cap de Bonne Espérance, ni de l'Amérique du Nord, ni des Indes, ni de l'Extrême Orient.

Ce qui est certain et connu, c'est qu'il assista à la bataille de Navarin. Il en a fait, dans le recueil de nouvelles qu'il appelle *Coucaratcha*, un récit complet qui n'est pas celui d'un homme qui l'aurait vue du fond de la cale. Car son bon ami Alexandre Dumas a raconté avec verve qu'au premier coup de canon, tout tremblant, il se serait récipité au fond du vaisseau le *Breslau*, à bord duquel il était embarqué et qu'on aurait eu toutes les peines du monde à l'en tirer. S'il était à un moment dans la cale, c'est que sa place, pendant le combat, était là, comme chirurgien, puisque le poste de pansement s'y trouvait et qu'on y descendait les blessés.

Le premier coup de canon fut tiré par un vaisseau turc sur la *Sirène* qui riposta par une bordée. Ce fut le signal de l'engagement général. Le *Breslau*, pour son compte, sauva un vaisseau russe amiral, et fit sauter une frégate égyptienne, qui était sur le point de l'aborder. Les débris, en retombant, tuèrent et blessèrent plusieurs hommes. Sue, qui était descendu dans la batterie de 36, vit de près l'avant de cette frégate et l'a décrit avec minutie. A 6 heures du soir, la flotte égyptienne était désemparée et les Turcs gagnaient la côte après avoir incendié leurs vaisseaux marchands.

Trois jours après, la flotte quitta la baie, elle relâcha à Malte, puis regagna Toulon où le *Breslau* fut désarmé.

Sue ne nous dit rien des blessures observées ni de son rôle de chirurgien pendant la bataille. Il est fort probable qu'il n'était pas seul de son espèce sur ce vaisseau à trois ponts ; sans cela on ne s'expliquerait pas qu'il ait eu le loisir d'observer le combat et d'en noter les incidents.

A signaler seulement le mode très primitif de transport des blessés. On les descendait dans un fauteuil ou sur une chaise attachée avec des cordes. Il n'est pas question de brancard (ce que les marins appellent des cadres). Comment s'en tirait-on avec les blessés de l'abdomen et des membres inférieurs ?

Ce fut là, croyons-nous, la dernière campagne de Marie-Joseph Sue. Il venait de faire un héritage de 80.000 francs, laissé par son grand-père Tison de Reillys. Il s'occupa de le manger tout en faisant de la littérature. Mais il ne se révéla grand romancier qu'après la mort de son père, qui le fit libre, en lui laissant une assez grosse fortune, de se livrer à ses goûts de dépense, de vie mondaine, de dandysme et de luxe.

Ses œuvres, dont il nous reste à parler, se divisent en trois séries : romans maritimes, dont le genre a été inventé par lui ; romans mondains et romans sociaux.

On pense bien que nous ne les avons pas tous lus, ni même parcourus ; il y faudrait trop de temps et de courage. Sur une liste, qui n'est pas complète, nous en comptons trente-six, dont plusieurs ont 10 ou 12 volumes, et un même jusqu'à 16.

Nous nous sommes contentés de feuilleter dans chaque série les plus connus ou les plus caractéristiques à

notre point de vue particulier. Il nous suffira de quelques exemples pour montrer que Sue n'avait pas tout à fait oublié ses études — si mauvais étudiant qu'il prétende avoir été. Des descriptions souvent bien faites — pas toujours fantaisistes — nous prouvent qu'il était ou assez instruit ou assez documenté. Certaines n'ont rien à envier à celles des ouvrages spécialisés. Ayant eu la fièvre jaune, il en rapporte une description assez complète. Il nous parle aussi de certains médicaments et de certains procédés thérapeutiques coloniaux ou autres, qui, pour n'avoir plus la faveur de notre époque, ont un intérêt historique. Le moxa, dont il fait une étude parfaite, serait encore en usage dans certaines contrées d'Extrême-Orient et, notamment, au Japon. On connaît ce vieux procédé de révulsion qui consistait à brûler sur la peau une sorte de cône de coton ou d'autre substance. M. le professeur Ménétrier nous a déclaré n'en avoir pas trouvé de meilleure description que celle de Sue, lorsqu'il étudiait la petite chirurgie en vue de ses premiers concours.

Dans *Plick et Plock*, dans *Atar-Gull*, dans la *Salamandre*, nous trouvons des types de chirurgiens de marine pris évidemment parmi ses anciens confrères et, parfois peut-être, chez lui-même.

Celui de *Plick et Plock* n'est qu'un rude marin que nous savons chirurgien, uniquement parce que Sue lui donne cette étiquette.

Dans *Atar-Gull*, Benoît, le capitaine du brick *La Catherine*, n'est ni médecin ni chirurgien, mais il regarde la plante des pieds des nègres qu'il transporte pour être

certain qu'il n'ont pas la chique, « ces insectes malfaisants qui déposent leurs œufs sous l'épiderme et causent ainsi de violentes maladies... quelquefois le *tétanos*, par exemple ». C'est là, évidemment, un souvenir des voyages au Sénégal, et la symptomatologie est exacte.

Plus loin, un docteur observe sur un pendu qu'au moment de la strangulation, la figure du patient prend une « inconcevable expression de bonheur » et Sue se réfère, comme il lui arrive souvent, au dictionnaire des Sciences médicales.

La description de la maladie de M. Will, le colon de la Jamaïque, est assez confuse, mais à son agonie « ses mains s'agitaient en tout sens comme pour ramener « quelque chose sur lui, par un geste familier aux mou- « rants ». C'est la carphologie. Sue n'avait pas tout oublié.

Dans ce même roman, il y a un médecin de marine anglais jovial et gourmand, mais il ne nous le montre pas dans l'exercice de sa profession.

La Salamandre est le plus réputé des romans maritimes d'Eugène Sue. Il est presque calqué sur l'histoire du naufrage de la *Méduse*. Comme le capitaine de la *Salamandre*, celui de la *Méduse*, le capitaine de frégate Duroy de Chaumareix, était un ancien émigré qui avait quitté le service en 1791 et que la Restauration avait élevé au grade supérieur, quoique sans expérience des choses de la mer.

Comme lui, au moment du naufrage, il avait pris ou essayé de prendre la fuite dans un canot. Enfin, les scènes de cannibalisme du radeau de la *Salamandre*

sont la reproduction exate de celles de l'autre radeau.

Il y a longtemps qu'on l'a signalé, le récit de Sue est tiré, ou au moins imité, d'une thèse en médecine soutenue à Paris le 26 mai 1818, par le docteur Jean-Baptiste Savigny, de Rochefort. Deux ans auparavant, il avait été un des treize rescapés du fameux radeau, sur 150 naufragés qu'il portait au début. Leur martyre, commencé le 5 juillet 1816, avait duré treize jours. Sue a emprunté à Savigny la description sur le radeau d'une épidémie que Sauvagas a nommée *calenture* et qui, en espagnol, veut dire fièvre. C'est ce que nous appelons le délire d'inanition, avec des hallucinations aboutissant parfois à l'assassinat, même non alimentaire et au suicide. Savigny a observé aussi que la soif était moins supportable que la faim, celle-ci ne causant, au bout d'un jour ou deux aucune sensation.

Certes, le tableau brossé par Sue est un de ceux qu'il a le mieux réussis. Mais nous nous demandons si le simple récit de Savigny, qu'on sent absolument véridique, et qui ne vise à aucun effet littéraire, n'est pas plus émouvant. Quant aux médecins, celui de Sue, qui pourrait bien être lui-même, est d'un franc-parler hardi qui va presque jusqu'à l'insolence envers les supérieurs ; mais tendre aux simples matelots, il les bouscule et les adore autant qu'il est adoré d'eux, ce qui ne les empêche pas de le manger quand ils n'ont plus rien à se mettre sous la dent. Savigny, lui, les soutient et les console, mais il termine paisiblement ses jours à Rochefort, son pays.

Mathilde passe pour le chef-d'œuvre d'Eugène Sue.

Comme dans tous ses romans, il y a un médecin. Il se nomme Gérard. Appelé près d'une jeune fille qui se meurt d'un amour rentré et inavoué, il « écoute » sa respiration avec attention. Est-ce de l'auscultation ? Sue ne précise pas, mais il semble bien que le docteur écoute de loin, sans appliquer l'oreille ou un sthétoscope contre la poitrine. Pourtant, le roman a été écrit en 1840, et le « Traité de l'auscultation médiate », de Laënnec, avait paru en 1819. Gérard sauve la malade avec « un cordial puissant », dont on ne nous révèle pas la composition, et surtout en conseillant le mariage avec l'homme aimé. Celui-ci se sacrifie en épousant celle qu'il n'aime pas, tout en en aimant une autre.

Ailleurs, on voit une fièvre cérébrale qui se complique d'une fièvre pernicieuse dont la guérison a duré quatre mois. Le langage médical a tellement changé depuis que nous ne comprenons pas grand'chose à celui de 1840.

Enfin, Sue nous montre une vieille femme à qui la paralysie ne laisse libre que le cou, l'avant-bras et la main gauche, hémiplégie compliquée de paraplégie. Comme le dit sa femme de chambre, depuis quinze jours qu'elle se passe de médecin, elle n'en va pas plus mal. Ceci n'est pas un trait contre la médecine de laquelle Sue se défend ailleurs de vouloir médire.

Passons à *Arthur*, qui est de 1838, par conséquent antérieur à *Mathilde*. Ici, le médecin, personnage obligatoire, est le docteur Ralph. Son portrait, sur lequel Sue s'étend complaisamment, doit être celui d'un contemporain : « Un grand vieillard, vêtu d'une pelisse

« fourrée, aux cheveux blancs, au front chauve poli
« comme un vieil ivoire... au profil hardiment accentué...
« A voir sa haute taille, sa figure austère, ses longs che-
« veux blancs, son vêtement bizarre, on eut dit un
« homme doué d'une puissance occulte prêt à accomplir
« par un philtre quelque charme mystérieux. »

Lui aussi possède une fiole remplie d'une liqueur brune dont quelques gouttes sauvent instantanément la jeune Irène près de mourir. Mais ce médecin opère en outre par le magnétisme. Rien qu'à l'attouchement de la main d'une autre patiente, il reçoit au cœur une « commotion rapide et fulgurante, comme un torrent d'électricité ».

Sue a une préférence marquée pour la médecine occulte...

Les Sept péchés capitaux, parus en 1847, ne sont pas, à proprement parler, un roman mondain, mais ils se passent dans la bourgeoisie. C'est une série de sept nouvelles qui constituent l'éloge paradoxal des passions et montrent leurs heureux effets. Elles sont reliées par un seul personnage, qui amène le dénouement général : le célèbre docteur Gasterini, « aussi savant que gourmand, ce qui ne veut pas peu dire ». S'il ne l'avait pas fait trop âgé (75 ans), nous serions tentés d'y voir son ami le docteur Véron, joyeux compagnon de sa jeunesse et sybarite, qui eut plus de succès comme directeur de l'Opéra que comme médecin.

Mais le savant docteur Gasterini a des confrères. Dans *L'Envie*, le docteur Dufour fait une erreur de diagnostic en attribuant à la puberté les symptômes pré-

sentés par le jeune Frédéric, atteint jusqu'à la démence de cette passion. Il essaie de se noyer, et repêché, des briquetiers le traitent, à la mode des Indiens des grands lacs, en le couchant sur un lit de briques chauffées au four.

Dans l'*Orgueil*, le docteur Dupont guérit ses malades avec la musique !

Dans la *Colère*, le célèbre et gourmand Gasterini rend la vie à un aveugle. Il s'agissait probablement de la cataracte, mais Sue ne le dit pas.

Dans la *Luxure*, rien de médical, mais il est toujours question du célèbre Gasterini, dont la « table est un échantillon du paradis des gourmands ».

Dans *L'Avarice*, allusion aux cardeuses qui sont atteintes de maladie de poitrine, à ce que dit le médecin, parce qu'elles respirent sans cesse la poussière malsaine des matelas qu'elles battent.

Sue serait-il un précurseur de l'étiologie de la tuberculose ?

Dans une note, signée de lui au bas d'une page, il parle des ordonnances médicales en désaccord avec les ressources des malades et cite celle-ci, prescrite à une pauvre veuve qui gagnait cinq à six sous par jour en allant au bois et à la bruyère : « Tous les matins, une « cuiller de vin de Séguin (à 12 francs la bouteille) ; « déjeuner avec des œufs frais et une côtelette grillée ; « toutes les deux heures un bon bouillon ; dîner avec un « potage gras, une tranche de bœuf grillée et des « légumes ; boire à chaque repas un verre de vin pur ;

« fourrée, aux cheveux blancs, au front chauve poli
« comme un vieil ivoire... au profil hardiment accentué...
« A voir sa haute taille, sa figure austère, ses longs che-
« veux blancs, son vêtement bizarre, on eut dit un
« homme doué d'une puissance occulte prêt à accomplir
« par un philtre quelque charme mystérieux. »

Lui aussi possède une fiole remplie d'une liqueur brune dont quelques gouttes sauvent instantanément la jeune Irène près de mourir. Mais ce médecin opère en outre par le magnétisme. Rien qu'à l'attouchement de la main d'une autre patiente, il reçoit au cœur une « commotion rapide et fulgurante, comme un torrent d'électricité ».

Sue a une préférence marquée pour la médecine occulte...

Les Sept péchés capitaux, parus en 1847, ne sont pas, à proprement parler, un roman mondain, mais ils se passent dans la bourgeoisie. C'est une série de sept nouvelles qui constituent l'éloge paradoxal des passions et montrent leurs heureux effets. Elles sont reliées par un seul personnage, qui amène le dénouement général : le célèbre docteur Gasterini, « aussi savant que gourmand, ce qui ne veut pas peu dire ». S'il ne l'avait pas fait trop âgé (75 ans), nous serions tentés d'y voir son ami le docteur Véron, joyeux compagnon de sa jeunesse et sybarite, qui eut plus de succès comme directeur de l'Opéra que comme médecin.

Mais le savant docteur Gasterini a des confrères. Dans *L'Envie*, le docteur Dufour fait une erreur de diagnostic en attribuant à la puberté les symptômes pré-

sentés par le jeune Frédéric, atteint jusqu'à la démence de cette passion. Il essaie de se noyer, et repêché, des briquetiers le traitent, à la mode des Indiens des grands lacs, en le couchant sur un lit de briques chauffées au four.

Dans l'*Orgueil*, le docteur Dupont guérit ses malades avec la musique !

Dans la *Colère*, le célèbre et gourmand Gasterini rend la vie à un aveugle. Il s'agissait probablement de la cataracte, mais Sue ne le dit pas.

Dans la *Luxure*, rien de médical, mais il est toujours question du célèbre Gasterini, dont la « table est un échantillon du paradis des gourmands ».

Dans *L'Avarice*, allusion aux cardeuses qui sont atteintes de maladie de poitrine, à ce que dit le médecin, parce qu'elles respirent sans cesse la poussière malsaine des matelas qu'elles battent.

Sue serait-il un précurseur de l'étiologie de la tuberculose ?

Dans une note, signée de lui au bas d'une page, il parle des ordonnances médicales en désaccord avec les ressources des malades et cite celle-ci, prescrite à une pauvre veuve qui gagnait cinq à six sous par jour en allant au bois et à la bruyère : « Tous les matins, une « cuiller de vin de Séguin (à 12 francs la bouteille) ; « déjeuner avec des œufs frais et une côtelette grillée ; « toutes les deux heures un bon bouillon ; dîner avec un « potage gras, une tranche de bœuf grillée et des « légumes ; boire à chaque repas un verre de vin pur ;

« se garantir surtout du froid et de l'humidité ; exercice « modéré par le beau temps. »...

La dernière nouvelle, la *Gourmandise*, est consacrée au docteur Gasterini « abominable athée, Sardanapale « et d'ailleurs, le premier médecin de Paris, comme il « il était encore le premier médecin du monde. »

Et Sue de nous faire son portrait qui permettait peut-être aux parisiens de son temps de le reconnaître : 75 ans passés, n'en paraissant que 60, taille droite et élevée, sec, nerveux, le teint clair, les lèvres vermeilles, 32 dents d'une blancheur irréprochable... une forêt de cheveux blancs bouclés, figure aussi aimable et spirituelle, vêtu avec coquetterie d'une culotte courte en drap de soie, souliers aux boucles d'or...

Il avait été dans sa jeunesse médecin de Fouché, duc d'Otrante qui, sous prétexte de santé, l'appelait tous les jours, afin de lui tirer les vers du nez, au profit de sa police.

Pour le dénouement, le docteur Gasterini réunit à sa table tous les personnages des nouvelles précédentes et boit avec eux : « Aux sept péchés capitaux ! »

En 1854, Sue publia le *Diable médecin*, série de nouvelles, comme les *Sept péchés capitaux*. C'est le surnom qu'il donne à un médecin que, dans l'introduction, il dit avoir connu, mais dont il ne veut pas révéler le véritable nom.

A n'en pas douter, il s'agit, avec certaines transpositions, du docteur Hahneman, l'inventeur de l'homœopathie qui, né en Saxe, en 1755, était venu à Paris en 1835, après avoir épousé, âgé de 80 ans, une de ses

clientes et admiratrices, jeune française, Mlle d'Hervilly. Il y était mort en 1843, après avoir joui d'une énorme clientèle.

Sue l'appelle le docteur Max : « Il cherchait, dit-il, « de préférence ses moyens curatifs dans l'homœopathie « dont certains effets mystérieux semblent toucher au « prodige. Il portait sur lui habituellement une phar- « macie infinitésimale dans une boîte de la grandeur « d'une tabatière. »

Mais nous le voyons employer, comme un médecin quelconque, les excitants et les cordiaux ordinaires.

Dans la première nouvelle, intitulée *Adèle Verneuil*, le docteur Max se trouve en présence d'un grave problème de morale médicale.

On l'appelle auprès d'un M. Verneuil, homme abominable et qui fait le malheur de sa femme, éprise d'un cousin, que sa mort seule lui permettra d'épouser. Verneuil est atteint d'une crise cardiaque ; seule une saignée pourrait le sauver. Malgré ses supplications Max la lui refuse et il meurt.

Il faut rendre justice à Eugène Sue, il n'approuve pas son héros « d'avoir commis cette énormité aux yeux de la morale universelle. » Mais on voit ensuite où il veut en venir : « Enfin, s'écrie le docteur Max, si j'ai péché, à qui la faute ? Au retrait du divorce ! »

Dans la nouvelle suivante, la *Lorette*, le diable médecin, ou docteur Max, n'apparaît pas. Nous le retrouvons dans la *Grande Dame* où il donne une consultation au sujet d'une épidémie, la *febris aurea*... Remède : infusion de feuilles d'oranger avec quelques goutes d'éther...

et un voyage en Anjou — ce qui, on l'avouera, n'a rien d'homœpathique !

— *Henriette Dumesnil* est « veuve du docteur Du-
« mesnil, médecin de renom, grand homme de bien,
« mais froid, peu expansif, toujours profondément
« absorbé par la science..., il ne fréquentait aucune
« société, se couchait à 8 heures du soir, parce que cha-
« que nuit il allumait sa lampe à 3 heures du matin, afin
« de lire, méditer les livres nouvellement publiés sur
« l'art de guérir et de se tenir toujours ainsi au niveau
« des sciences médicales... »

C'était là, évidemment, un portrait. Mais de qui? Nous n'avons pas les clefs que les amis de Sue devaient posséder et qu'ils auraient bien dû nous transmettre.

Sue conclut que la veuve s'était profondément ennuyée pendant tout le temps de son mariage.

Enfin, dans la dernière nouvelle du *Diable médecin*, *Clémence Hervé*, celle-ci s'indigne qu'un certain nombre de professions soient interdites aux femmes et que
« malgré leur pudeur justement ombrageuse, la jeune
« fille, l'épouse, la mère malades dussent forcément
« subir et souffrir de la part de leurs médecins, ces inves-
« tigations morales ou physiques toujours cruellement
« blessantes pour les âmes chastes et délicates... »

Clémence Hervé, ou plutôt Eugène Sue aurait aujourd'hui satisfaction puisqu'il est libre aux femmes d'appeler des médecins de leur sexe. Mais usent-elles beaucoup de la permission ?

Nous arrivons aux *Mystères de Paris*, la plus popu-

laire et la plus touffue des œuvres d'Eugène Sue. C'est aussi celle qui contient le plus d'épisodes médicaux et le plus de types de médecins. Au chapitre XVI du tome II, « Le garde-malade », on nous présente d'abord un médecin nègre, le docteur David, doué de toutes les qualités. On l'avait déjà vu passer rapidement dans *Atar-Gull*. Envoyé de la Floride à Paris par son maître blanc pour y faire pendant huit ans ses études, il y était revenu et avait guéri du typhus 28 noirs sur 30, ce qui est un bon pourcentage ! Il avait sauvé par deux fois son patron, ingrat et cruel, qui le traita plus tard indignement. De plus, il guérissait l'épilepsie. Il fait, au cours du roman, un emploi moins honorable de ses talents en faisant office de bourreau pour crever les yeux au « maître d'école », sur l'ordre du prince Rodolphe, son bienfaiteur. Heureusement, le « maître d'école », converti à de bons sentiments, recouvra la vue, après beaucoup de péripéties.

Dans le tome III du chapitre II, « Clémence d'Harville », Sue décrit une attaque d'épilepsie, qui, au point de vue clinique, n'est pas très correcte : les convulsions précèdent la chute, il n'y a pas de cri initial, ni de stertor, mais cette affection est si protéiforme qu'on peut l'admettre telle quelle. Sue part de là pour agiter, par l'intermédiaire de Rodolphe, la question de l'annulation du mariage dans le cas d'infirmités incurables et répugnantes ou dangereuses au point de vue de la reproduction.

Nous ne devons pas omettre qu'au cours de son récit, en *a-parte*, Sue est amené à rendre hommage à sa marraine : « ...Cette belle et excellente créole qui s'assit

« un jour sur le trône de France et qui fut reine par la « grâce et par la bonté comme d'autres le sont par la « grandeur et par la majesté. »

Le médecin le plus en vue des *Mystères de Paris* est sans contredit le docteur Griffon. Voici son portrait : « C'était un grand homme maigre, pâle et complètement « chauve, sauf deux touffes de rares cheveux noirs soi- « gneusement ramenés de derrière la nuque et aplatis « sur les tempes ; sa physionomie creusée, sillonné par « les fatigues de l'étude, était froide, intelligente et réflé- « chie. D'un savoir immense, d'une intelligence con- « sommée, praticien habile et renommé, médecin en chef « d'un hôpital civil, le docteur Griffon n'avait qu'un « défaut, celui de faire abstraction du malade et de ne « s'occuper que de la maladie... Il n'y avait pour lui « que des sujets. »

Il est appelé auprès de Fleur-de-Marie, qu'on vient de retirer de l'eau. Il la soigne et se met à raisonner sur les expériences de Goodwin, d'Edimbourg, que le père d'Eugène Sue avait certainement connu, lesquelles tendaient à démontrer que l'eau introduite dans le poumon ne cause point la mort : « Si le sujet succombe, comme « cela est possible, dit Griffon, il y aura lieu à une « autopsie intéressante qui me permettra de confirmer « les expériences de Goodwin. »

Au tome XI, il est question des ouvriers qui fabriquent le blanc de céruse et qui, au bout d'un mois ou deux attrapent la colique de plomb. « Elle en fait crever « trois tout de suite et les autres plus tard. » Sue annonce dans une note que M. Girmal a présentée à l'Aca-

démie des sciences un procédé pour rendre la céruse inoffensive.

Au tome VII, il se range à l'opinion de son père au sujet de la survivance de la pensée à la décollation et propose de remplacer la peine de mort par l'*aveuglement* du coupable.

Le chapitre VII du même tome est intitulé « Furens amoris ». C'est le satyriasis. Le notaire Ferrand étale sous nos yeux une crise dont la description tient plusieurs pages et où Sue accumule la fureur, le délire, les hallucinations, les convulsions, tout ce qui peut frapper le lecteur. Le tout se termine par la mort qui, d'après Aretée, au dire du médecin Polidori, assistant et acteur de la scène, doit la terminer le septième jour.

Cette exagération évidente et prématurée est bien dans la manière d'Eugène Sue. Au lieu de consulter Aretée, médecin grec bien oublié, pourquoi Sue ne s'était-il pas adressé à Esquirol, alors médecin en chef de la Salpêtrière, qui lui aurait appris que le satyriasis ou érotomanie ne tue pas en sept jours et d'ailleurs tue rarement.

A part cela, les symptômes décrits sont assez exacts. On remarquera que pas plus ici qu'ailleurs l'auteur n'offre de tableaux propres à offusquer la pudeur. L'occasion cependant était belle.

Le chapitre VII du tome VII est consacré à l'hôpital du docteur Griffon et tout d'abord à un long plaidoyer en faveur de l'homœopathie, à laquelle l'Académie venait de refuser les expériences provoquées par le ministère lui-même. « Il fallut bien des années, dit Sue, avant qu'un

« médecin consciencieux osât expérimenter dans un « hôpital de Paris, la médecine des petites doses et « sauver avec des globules des centaines de pneumoni- « ques que la saignée eut envoyés dans l'autre monde. »

En critiquant les expériences faites *in anima vili* sur les pauvres soignés dans les hôpitaux et en signalant le manque de surveillance des hôpitaux civils de Paris, Sue rend hommage en passant, sans doute en souvenir du court passage qu'il y avait fait, à la bonne tenue des hôpitaux militaires. Il se défend, du reste, de la moindre attaque ou allusion irréfléchie à propos des médecins. « Le nom que j'ai l'honneur de porter, dit-il, et que mon « père, mon grand-père, mon grand-oncle et *mon bisaïeul* « (l'un des hommes les plus érudits du XVIIe siècle) ont « porté... me l'interdiraient. »

Nous ne savions pas que son arrière-grand-père eût été un si grand savant, ni même qu'il fût médecin ou chirurgien. Nous n'avons vu, comme tel, son nom nulle part. Mais Eugène Sue, qui ne savait même pas la date de sa propre naissance, a pu se tromper sur un ancêtre aussi reculé.

Le chapitre IV du tome VIII des *Mystères de Paris* est intitulé « Bicêtre ». Sue fait une description de ce bel établissement qu'il a certainement visité en détail et qu'il loue sans autre restriction que le choix qui préside aux vieillards qu'on y admet. Ce ne sont, dit-il, que les vieux domestiques des gens en place ou bien en cour. Quant au quartier des aliénés, il félicite le docteur Herbin, qui n'est autre, croyons-nous, que le docteur Ferrus, d'avoir

supprimé l'isolement et remplacé les anciens moyens coercitifs par la commisération et la bienveillance.

Le docteur Ferrus, comme on sait, ancien chirurgien aide-major aux chasseurs de la garde, devenu médecin en chef de Bicêtre, avait fait une enquête dans toutes les maisons d'aliénés de France et c'est sur son rapport que fut votée la loi de 1838, toujours critiquée, mais toujours en vigueur, parce qu'on n'a pu la remplacer.

Signalons, enfin, l'homme squelette, ce phénomène que décrit Sue et auquel il prête une force peu commune. Il s'agit de cet homme qu'a décrit Cruveilhier. Loin d'être un « fort », cet homme squelette n'est qu'un infirme. Il s'agit, en effet, d'une atrophie musculaire par dégénérescence des racines de la moelle... C'est un paralytique !

Ici se termine la longue analyse des passages des *Mystères de Paris*, relatifs aux choses médicales. Malgré des erreurs ou des oublis, il est facile de voir en les lisant, qu'Eugène Sue, après treize ou quatorze ans, ne se désintéressait pas de son premier métier. Il consultait évidemment la bibliothèque de son père, mais pas toujours quand il était pressé. Dans ce dernier cas, il suppléait à l'érudition par l'imagination.

Nous terminerons par *Le Juif errant*, qui date de 1844-1845. Le grand intérêt de ce roman, au point de vue médical, c'est le *choléra*. Il en fait le prologue et le dénouement.

Sue le prend en Sibérie, au mois d'octobre 1831, au moment où il vient de frapper la mère de ses deux héroïnes, Rose en Blanche. « L'épidémie, dit plus loin le

« jeune Rodin, à un interlocuteur, continue d'avancer « lentement, venant du Nord de la Russie par la Polo- « gne. »

Au chapitre III du tome Ier : « ...Pendant ces années « maudites, un terrible voyageur a parcouru la terre « d'un *pôle* à *l'autre* (ceci est un peu hyperbolique), du « fond de l'Inde et de l'Asie jusqu'aux glaces de la « Sibérie, des glaces de la Sibérie jusqu'aux grèves de « l'Océan français. Ce voyageur, mystérieux comme la « mort, lent comme l'éternité, implacable comme le « destin, terrible comme la main de Dieu », c'était : *Le Choléra ! !*

Au chapitre V de la 3e partie, un Indien raconte « qu'il a rencontré ce voyageur aux portes de Bombay, « venant de Java et allant vers le Nord il a passé par « Mascate, Ispakan, Tauris, Tiflis, et a gagné la Si- « bérie... Le choléra, reprit l'Indien, ne faisait que cinq « à six lieues par jour, la marche d'un homme... » C'est qu'en effet le choléra ne marche pas tout seul ; il s'avance à la vitesse de qui le porte et en Asie, en Sibérie, sur terre, il n'y avait pas à ce moment de véhicule plus rapide que l'homme.

A la fin du roman, nous voyons le docteur Baléinier, arrivant auprès de Rodin, qui se croit empoisonné, s'écrier : « Ce qu'il y a, c'est le choléra et c'est conta- « gieux. » Or c'était le premier cas constaté à Paris et Baleinier, naturellement, n'en avait jamais vu. Quel flair de diagnostic ! D'autant plus que Sue omet, par mégarde ou par ignorance, deux des symptômes caractéristiques du choléra : les vomissements et les déjections alvines

incoercibles. Il se borne à l'altération des traits, à de l'anxiété et à des crampes, d'ailleurs tardives. Nous savons bien qu'il y a des cas foudroyants où ces deux symptômes n'ont pas le temps de se manifeter. Mais le cas de Rodin n'était pas foudroyant, puisqu'il en guérit.

Sue, pour être plus exact, aurait pu lire les innombrables relations qui avaient paru depuis 1832, entre autres celle de son cousin Georges Sue, sur le choléra de Marseille, fort bien faite. Mais il arrivait à la fin de son dixième volume, les éditeurs, peut-être, étaient impatients, il courut au plus pressé et amalgama les divers symptômes de maladies dont il se souvenait.

Quant à son tableau de Paris pendant la croissance de l'épidémie, il paraît exact et ne manque pas de couleur ; mais il n'a pas une grande étendue : Bruits de marteaux clouant des bières, voitures mortuaires improvisées avec des tombereaux, des charrettes, des tapissières, des fiacres, etc., scènes terribles au parvis Notre-Dame où affluaient les malades qu'on portait à l'Hôtel-Dieu, menaces aux médecins qu'on accusait d'empoisonner les malades pour désemcombrer les hôpitaux, *mascarade du choléra*, organisée sous prétexte de rendre la vie dure au bonhomme choléra et d'obéir aux instructions de l'administration, qui conseillait de se distraire (d'ailleurs contradictoires à la peur de la contagion), tels sont les traits du tableau que Sue nous a laissé.

Ils n'ont pas l'ampleur des récits de Thucydide, de Boccace, ni de Manzoni sur les pestes célèbres d'Athènes, de Florence et de Milan. Mais Sue ne voulait pas faire concurrence à ces auteurs. Sa relation est con-

firmée par celle de Châteaubriand, plus grandiloquente, mais pas plus longue.

Sue n'oublie pas de mentionner, parmi un grand nombre d'ambulances provisoires, celle de la rue du Mont-Blanc (Chaussée d'Antin), où des personnes de toute condition, gens du monde, artistes, etc., venaient offrir leurs services. C'est là qu'il fait mourir ses deux héroïnes, Rose et Blanche qui, à peine après avoir parcouru la salle, tombèrent toutes deux foudroyées. Là encore Sue ne trouve à décrire que des symptômes vagues et il supprime la période d'incubation, afin sans doute de rendre leur mort sur place plus dramatique ou, si l'on veut, plus romantique.

D'ailleurs il charge le choléra de le débarrasser de tout ce qui restait des personnages de son roman.

Pour compléter par quelques chiffres la relation de Sue, disons (d'après l'article de Laveran dans le dictionnaire de Dechambre), que le choléra, parti de Saint-Pétersbourg, gagna l'Angleterre par mer et atteignit Londres le 10 février 1832. De là il passa à Calais le 15 mars et atteignit Paris le 26.

Paris comptait à ce moment 924.962 habitants. Le nombre des morts s'éleva à 21.758, soit 23,50 pour 1.000. L'épidémie dura six mois.

Le docteur Baleinier, dont nous avons parlé, ne figure pas dans le roman seulement au dernier acte. Il avait conduit par trahison, dans sa maison de santé, Adrienne de Cardoville et l'y tenait internée. On se demandera comment il avait pu l'y faire entrer, puisque Sue ne parle d'aucun certificat de médecin étranger à

l'établissement, d'aucune réquisition de la famille, ni d'aucune des formalités exigées par l'ordonnance du 18 novembre 1839, qui avait suivi la loi du 30 juin 1838. Un romancier a bien des licences, mais il se peut aussi que cette partie du roman ait été écrite avant l'ordonnance et que Sue ne l'ait pas modifiée.

Ce docteur Baleinier est à ajouter à la galerie des types de médecins d'Eugène Sue et ce n'est pas le moins curieux. Il avait cinquante ans, la face pleine, luisante et colorée..., il portait culotte courte en drap de soie, comme son confrère Gasterini et il était, comme lui, fort élégant. Homme du monde et de plaisir, spirituel, sans convictions, il s'était affilié au monde dévot et s'était procuré ainsi une riche et nombreuse clientèle. Très doucereux et très hypocrite, il obéissait aveuglément aux ordres des jésuites.

On pourrait sans doute beaucoup glaner encore dans les autres romans d'Eugène Sue, bien des passages se rapportant aux personnes et aux choses médicales, mais nous pensons en avoir donné des échantillons suffisants.

Nous ne pousserons pas plus loin cette biographie, puisque notre but est atteint. La vie mondaine, la vie politique, l'exil volontaire d'Eugène Sue, n'ont plus rien à voir avec sa vie médicale. On sait qu'il mourut à Annecy, le 3 août 1857. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il était célibataire.

Finissons par l'appréciation d'un de ses meilleurs amis, Roger de Beauvoir, sur son caractère : « Dans la

« vie privée, c'était un homme simple, d'une timidité
« excessive, sa voix était faible et son esprit presque
« gauche. Il avait une grande distinction de manières. »

VII. — LES SUE D'ORLEANS

Jean-Antoine Sue

Jean-Antoine Sue est un neveu de Jean et de Jean-Joseph Sue, sur lequel nous ne sommes pas très bien renseigné. Il était fils d'Alexandre Sue, chirurgien à la Colle où il était né le 12 janvier 1757, et de Catherine Gauthier. Il avait quatre frères, tous plus âgés que lui et dont nous ne connaissons que les prénoms et les dates de naissance.

Il fut reçu membre du collège de chirurgie d'Orléans, dans le courant de 1784, avait-il fait ses études, au moins en dernier lieu, ou y était-il venu comme « agrégé »? nous ne le savons pas. On appelait « agrégé », un chirurgien qui ayant reçu la maîtrise dans un collège, devait pour pouvoir exercer dans une autre ville, se faire inscrire dans le collège de cette ville, s'il y en avait un ou dans le plus rapproché.

Le 17 février de cette même année 1784, Sue avait épousé à Orléans Catherine-Antoinette Pelletier, fille majeure de Martial Pelletier, marchand mégissier. Dans l'acte, il est qualifié de candidat du Collège royal de chirurgie de cette ville, ce qui indiquerait bien que c'est là qu'il avait suivi ses cours.

Le Collège de chirurgie fut supprimé en 1793. Quant à l'école, elle dura jusqu'en 1804. Au moment du divorce entre la chirurgie et la barberie, la ville d'Orléans comptait environ 30 chirurgiens. Leur nombre diminua peu à peu et au moment de la suppression de l'école, ils n'étaient plus que 18. C'est que plusieurs se faisaient recevoir médecins, tout en continuant à faire de la chirurgie, à l'occasion, et ne figuraient plus sur les contrôles de cette dernière.

Tel fut le cas de Jean-Antoine. Le 30 Ventôse an XIII (21 mars 1805), il soutenait devant la Faculté de médecine de Paris, une thèse intitulée : « Dissertation sur l'hépatisation ou inflammation du foie ». Elle fut présidée par Pierre Sue devant les examinateurs Deyeux, Dubois, Fourcroy, Hallé et Lallement. Elle était dédiée à Pierre Sue « comme preuve de son amitié et de sa reconnaissance ».

Jean-Antoine s'y qualifiait de membre du ci-devant Collège de chirurgie d'Orléans, de professeur d'anatomie à l'Ecole de dessin, de chirurgien de la maison des détenus et de professeur d'accouchement à l'Hôtel-Dieu.

Nous ne savons si les chirurgiens qui se transformaient ainsi étaient astreints aux trois ans de scolarité obligatoires pour les autres débutants. Nous pensons qu'on leur tenait compte du savoir chirurgical déjà acquis et que pour eux certains cours et certaines épreuves étaient supprimés.

L'Hôtel-Dieu d'Orléans, auquel Sue était attaché, occupait alors, près de la Cathédrale, une partie de la

place appelée de « l'Etape ». Il fut démoli, lors du percement de la rue Jeanne-d'Arc et transporté en 1844 rue de la Porte-Madeleine, près de l'Hospice, où il se trouve aujourd'hui. Sue dont nous ignorons d'ailleurs la date du décès, n'a pu très probablement assister à cette transformation.

Jean-Joseph Sue III

Jean-Antoine Sue eut un fils, né le 4 novembre 1786 et baptisé en l'église Saint-Maurice deux jours après. Il reçut, sans doute en l'honneur de son grand-oncle, ces mêmes prénoms de Jean-Joseph, qu'on pouvait croire héréditaires dans la famille.

Son parrain fut un certain Antoine Roisé et sa marraine sa grand'mère Marguerite Murguet ou Marguet.

A 19 ans, Jean-Joseph était étudiant en chirurgie à Paris (l'école d'Orléans venait d'être supprimée) ; il logeait à l'Ecole de médecine chez son oncle à la mode de Bretagne, Pierre Sue. Le 20 octobre 1805, on lui adressa une lettre de service qui lui prescrivait de se rendre à Strasbourg pour être employé à la grande armée en qualité de sous-aide. Il assista à la bataille d'Austerlitz, puis fut attaché à l'hôpital militaire de Brünn, en Moravie, pendant la dernière quinzaine de décembre 1805; de janvier à la fin de mars 1806 aux hôpitaux de Vienne et en août à Passau, en Bavière. Le 12 mai 1809, il remplaçait au 40e régiment d'infanterie le sous-aide-major Pierre-Alexandre Caillard (était-ce un parent du futur beau-frère d'Eugène Sue ?) qui venait de mourir à l'hôpital de Varsovie.

Le 40e d'infanterie qui, jusque-là avait appartenu à la grande armée, fut envoyé en Espagne. Si Jean-Joseph Sue l'y suivit, ce ne fut pas pour longtemps, car le 11 avril 1809 il passait à l'ambulance de la garde impériale. Il y fut maintenu jusqu'au 1er juillet 1814. La garde ayant été supprimée, il fut ballotté, suivant les événements, de la garde aux grenadiers royaux de France et de ceux-ci au 1er grenadiers à pied de la garde qu'il accompagna à Waterloo, et après une interruption de trois mois, qu'il passa à Orléans à la Légion du Loiret qu'on venait de former.

Fit-il avec ses grenadiers la campagne de Russie? Nous ne le croyons pas, car le 10 décembre 1812, il passait sa thèse à Paris sur les « Calculs biliaires » et l'on sait qu'à cette date l'armée venait à peine de franchir la Bérésina. Peut-être avait-il dû rétrograder avant la catastrophe comme son cousin et homonyme, médecin en chef de la garde.

Le 16 août 1813, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur.

Epuisé à la suite de ses campagnes il dut quitter le service le 12 septembre 1816 et sollicita sa mise à la retraite qui lui fut accordée à la suite d'un certificat médical délivré par Dominique Larrey, chirurgien en chef de la garde royale.

Ce certificat scellé d'un cachet où sont gravés des caractères arabes, constatait l'existence d'une affection scrofuleuse, compliquée d'éruptions dartreuses et d'*hémoptysie*. Sue, retiré à Orléans, y mourut le 26 jan-

vier 1824, rue de la Petite-Horloge, n° 19, évidemment par suite de tuberculose. Il avait à peine 38 ans.

Il avait épousé, vers la fin de 1818, Louise-Caroline Benoît-Deshautschamps, dont il eut trois fils. Aucun ne lui survécut.

VIII. — LES SUE DE NANTES

Benoit et Benoit-Pierre Sue

1. *Benoît Sue.*

Le 7 Frimaire an II (27 novembre 1793), 132 habitants de Nantes, de condition et d'âge très divers, furent envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de cette ville pour y être jugés.

Parmi eux se trouvait un chirurgien de 60 ans, qui s'appelait Benoît Sue. Il était né à la Colle, le 12 juin 1736 et il était le fils d'Honoré Sue et d'Anne-Marie Camin, par conséquent le propre neveu de Jean et de Jean-Joseph Sue. Il avait aidé ce dernier, écrit Pierre Sue, dans ses travaux dans les injections de vaisseaux, surtout des injections dites corrosives.

La première édition de l' «Anthropométrie ou l'art d'injecter et de disséquer » avait été publiée 15 ans avant la seconde qui eut lieu en 1750. Benoît ne put donc collaborer qu'à cette dernière. Nous avons vu dans un précédent chapitre que le 16 novembre 1761, son oncle Jean-Joseph, alors substitut à l'hôpital de la Charité, mais faisant l'intérim du chirurgien en chef, l'avait présenté au prieur pour être un des douze élèves attachés à cet établissement.

Par faveur spéciale, réservée aux parents des chirurgiens de l'hôpital, il avait été admis après examen, mais dispensé du concours exigé des autres candidats. Il avait en même temps été désigné pour diriger, en l'absence de son oncle, les exercices anatomiques des autres élèves. Il avait alors 24 ans et demi, quelques mois de plus que le minimum d'âge fixé pour être reçu dans le service de l'hôpital. Il est fort probable qu'il avait déjà été employé par son oncle comme moniteur officieux, mais l'inscription sur le registre de son acte de réception, avec la signature du prieur et du chirurgien-major lui donnait une situation officielle avec tous les droits qui s'y trouvaient attachés.

Par qui avait-il été appelé de la Colle à Paris? Jean Sue était malade et d'ailleurs aurait-il eu en premier lieu à s'occuper de son fils ; Jean-Joseph n'avait qu'un enfant tout jeune ou peut-être ne l'avait-il pas encore. Il est donc à croire que c'est lui qui fit venir son neveu et l'hébergea dès son arrivée à Paris.

Nous ne connaissons pas la date de sa réception à la licence et à la maîtrise. Son nom ne figure pas sur les listes des maîtres parisiens publiées chaque année, il n'exerça donc jamais à Paris ; mais nous savons d'autre part qu'en 1764 il fut nommé chirurgien-major du château et de l'arsenal de Nantes et qu'il avait été antérieurement aide-major des armées du Roi. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer celle de sa licence. Par conséquent il ne fut pas garçon-gagnant maîtrise à la Charité, puisque la condition était d'y servir pendant six ans.

Il dut sans doute au hasard des garnisons de venir à Nantes où il se fixa. Le 14 juin 1773, il épousait à la paroisse Saint-Similien, la plus ancienne église de Nantes, Jeanne-Françoise Boutinot, fille de Léonard Boutinot, sieur des Riveaux, marchand de drap et soie, administrateur-trésorier de l'Hôtel-Dieu, et de Françoise Piron.

Le mariage fut béni par le curé Le Breton de Gaubert. Sue était chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu et c'est là évidemment ce qui fut l'occasion de ce mariage.

La situation de chirurgien-major du Château de Nantes et de celui de Pirmil à la sortie de la ville en faisait un notable assez en vue. Elle ne paraît pas, d'ailleurs, avoir été une sinécure. Outre une garnison assez importante qui se composait d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie employée à l'Arsenal et de la 78e compagnie de vétérans, on y trouvait un état-major et de nombreux officiers.

A peu d'exceptions près, tous les officiers de l'état-major, de l'arsenal, des compagnies et l'ingénieur appartenaient à la noblesse.

On voit par là dans quel milieu aristocratique Sue se trouvait ; il y comptait parmi les rares roturiers. Encore dans son acte de mariage était-il traité de « noble homme », ainsi que son beau-père, sans d'ailleurs que ce titre de convention tirât à conséquence ; il ne les anoblissait pas !

Mais on s'explique qu'à la Révolution, au plus fort de la Terreur, des relations aussi compromettantes, non moins que le grand cordon de l'ordre hospitalier de

Saint-Michel de Jérusalem, dont il avait été gratifié l'ait conduit à l'aventure que nous allons raconter.

Le comité révolutionnaire de Nantes avait à sa tête, vers la fin de 1793, un certain Goullin, né à Saint-Domingue, entouré d'une douzaine de déclassés parmi lesquels on comptait un failli et un assassin. Peu après l'arrivée de Carrier (20 octobre 1793) un arrêté du comité créa une *compagnie Marat* qui fut composée, d'après l'aveu même de Goullin, d'une cinquantaine de volontaires choisis dans ce qu'on put trouver de mieux en fait de fripons.

Goullin avait présidé à plusieurs noyades, mais il hésitait à faire condamner et exécuter des bourgeois patriotes, quoique plus ou moins fédéralistes, au vu et au su de la population Nantaise. Alors le comité et lui imaginèrent d'en expédier un certain nombre à Paris, avec l'arrière-pensée de les faire massacrer en route par leur escorte ou par les populations excitées contre eux.

C'est pourquoi le 17 novembre, des soldats de la compagnie Marat en arrêtèrent 132 à leur domicile et en conduisirent le plus grand nombre à l'Eperonnière. C'était une maison transformée en prison, qui se trouvait à l'extrémité du faubourg de Paris, presque hors ville, de sorte qu'on pouvait en faire partir les prisonniers sans que personne s'en doutât. Benoît Sue se trouvait parmi eux.

On les fit partir le 7 Brumaire an II (27 novembre 1793) à midi, sans les avoir avertis et sans leur permettre de dire adieu à leur famille ni de rien emporter de leurs affaires.

Leur voyage dura 40 jours et fut une misérable odyssée. Le comité avait projeté de les faire escorter par une bande de noirs pillards, qu'on appelait « les Hussards américains » et que commandaient deux brigands : Pinard et Hellot. Ils eussent inmanquablement massacré les prisonniers pour peu qu'on leur eût dit qu'il y en avait parmi eux qui avaient fait la traite des nègres, ce qui d'ailleurs était vrai. Heureusement le général Boivin, qui commandait à Nantes, les envoya en expédition d'un autre côté et on dut confier l'escorte au 11e bataillon de Paris qui se trouvait là et que commandait un parfait honnête homme, le commandant Boussard. Il fut d'ailleurs arrêté en route, à cause de son trop d'humanité.

Le cortège, exténué par de longues étapes et par le froid, arriva à Angers le 28 novembre et y passa 19 jours. Le 1er décembre, la ville fut attaquée par les Vendéens. Les prisonniers avaient demandé à prendre part à la défense. On leur refusa cette satisfaction qui les aurait tirés quelques heures de l'horrible et fétide prison où il les avait entassés. Dix d'entre eux y trouvèrent la mort. Benoît Sue et un autre médecin prisonnier sauvèrent par leurs soins, dit un témoin, un grand nombre de malades. Au départ d'Angers, à Saumur, à Tours, à Blois, à Orléans, la population les accueillit par des injures. Leur escorte avait été relevée par des Mayençais qui, d'abord prévenus contre eux, revinrent à des sentiments plus favorables. Enfin, après des étapes qui atteignaient parfois 7, 8 et même 9 lieues, on réquisitionna des charrettes qui purent les contenir

presque tous. Ils crurent plusieurs fois qu'on les menait au supplice. Un bourreau leur déclara même qu'il était capable de les expédier tous en une heure.

Malgré tout, la troupe à bout de forces, conduite, de cachot en cachot, d'église en église, d'écurie en écurie, arriva à Paris le 16 Nivôse an II (6 janvier 1794). Les journaux aussitôt annoncèrent que c'étaient des Vendéens qu'on allait fusiller dans la plaine des Sablons. Mais après les avoir plusieurs jours traînés de prison en prison on les dispersa dans des maisons de santé. Celle qui échut à Benoît Sue s'appelait « Maison du docteur Belhomme ». Elle existe encore dans la rue de Charonne, telle qu'elle était alors, avec la même inscription au-dessus de sa porte cochère.

C'était une maison de santé bien extraordinaire que celle du Docteur Belhomme. Outre quelques aliénés, il y recevait tous les prévenus politiques qui se disaient malades, à condition qu'on lui payât une coûteuse pension. Là, ils se trouvaient à l'abri de la guillotine, tant qu'ils se trouvaient en état de satisfaire à ses exigences toujours croissantes.

Dès que les fonds ou la bonne volonté manquaient à ses pensionnaires, il les congédiait avec beaucoup de politesse, mais impitoyablement. Une fois dehors, Fouquier se chargeait de leur affaire. Belhomme s'entendait pour faire oublier ceux qui payaient bien, avec les subalternes de l'accusateur public, auxquels il versait des commissions.

Sue avait sans doute des ressources, ainsi que ses compagnons, car il put attendre longtemps la fin de la

terreur, moyennant une pension de 330 francs par mois, qu'on jugeait alors excessive. D'ailleurs Goullin avait choisi ses victimes parmi les Nantais réputés riches ; quelques-uns même, se méfiant plus que les autres du but où on les menait, s'étaient rachetés avant le départ, moyennant la forte somme.

Malgré tout, ils furent menacés d'être arrachés à l'hospitalité de la maison Belhomme et ils adressèrent pétition sur pétition au comité de sûreté générale. On y trouve au bas la signature de Sue. Le 5 Thermidor an II (23 juillet), ils entraient tous néanmoins dans la maison d'arrêt Egalité (prison du Plessis) où ils étaient mis sous la surveillance de l'accusateur public. C'était la mort : Mais quatre jours après, c'était le 9 Thermidor. Il était temps !

Dès ce moment, ils étaient hors d'affaire, mais non hors de prison. Le nouveau tribunal révolutionnaire les jugea le 7 septembre 1794. Il était présidé par Dobsen et parmi les noms des jurés nous remarquons celui de Magendie, le père, croyons-nous, du célèbre physiologiste, et chirurgien lui-même. Quant aux accusés, ils n'étaient plus que 94 ; dix étaient morts chez Belhomme, sans compter ceux qui avaient succombé ailleurs.

Sue Benoît était accusé d'avoir « manifesté sa haine « contre la liberté par l'inertie criminelle dans laquelle il « paraissait être resté dans la Révolution ; on lui repro- « chait ses liaisons intimes avec les aristocrates de « Nantes et de ne pas s'être fait admettre dans le corps « des vétérans ». Trois médecins, qui étaient venus de Nantes avec lui étaient accusés des mêmes crimes. Ils

répondirent que leur profession les obligeait à fréquenter tout le monde.

Goullin et Carrier, déjà emprisonnés, parurent comme témoins et se jetèrent les responsabilités à la tête. Ils devaient comparaître bientôt avec une autre qualité. Tous les accusés furent acquittés après trois jours de débats.

Nous ne savons ce que devint Benoît Sue après ce moment. Sans doute il se retira chez un de ses cousins, puis rejoignit sa famille à Nantes. La date de sa mort nous est inconnue, mais elle est certainement antérieure à 1812, car la thèse de son fils, soutenue cette année-là est dédiée « aux mânes de mon père ». Il le gratifie du grade de « Docteur en chirurgie ». L'était-il réellement ou bien son fils traduit-il ainsi le mot de « maître » ?

Sur ses talents nous ne sommes renseignés que par une phrase de Pierre Sue, faisant en 1793, allusion à M. Sue « qui exerça avec distinction la chirurgie à Nantes ».

2. Pierre-Benoit Sue.

Benoît Sue, à notre connaissance, n'eut que deux enfants : un fils, Benoît-Pierre, né à Nantes, le 27 septembre 1776 et une fille, Marie, marié à M. Beaufils, à Metz.

« A l'âge de 16 ans, raconte plus tard Benoît-« Pierre Sue, je me rendis auprès de M. Charette qui « me fit entrer comme volontaire dans la division de

« M. Le Couvreur, avec lequel j'ai servi jusqu'à l'ins-
« tant où l'armée catholique et royale passa la Loire et
« fut détruite au Mans (10 décembre 1793) ». Du mois de mars au mois de mai, il avait été incarcéré au château de Nantes.

Cette fugue évidemment n'avait pu avoir lieu à l'insu de son père. Par conséquent si celui-ci était innocent du crime de fédéralisme, il l'était moins de celui de royalisme. L'accusation d'avoir eu des rapports avec des aristocrates n'était pas tout à fait sans fondement.

Du 28 octobre 1795 au 6 avril 1757, le jeune Sue fut réquisitionné comme chirurgien à l'armée des Côtes-de-Brest. Où avait-il eu le temps d'apprendre la chirurgie ? Probablement nulle part, mais nous avons vu comment à cette époque on fabriquait des officiers de santé. Après avoir servi dans une ambulance, il fut employé à Nantes dans l'hôpital de la Paix, ancien Hôtel-Dieu. Il avait eu pour chef le chirurgien Ulliac, originaire de Rennes, mais établi à Nantes et grand ami de Laënnec.

A peine libéré, il épousa sa cousine Hyacinthe Sue, fille de nous ne savons lequel de ses oncles, dont il eut au moins trois enfants.

Nous le perdons de vue jusqu'au 1er décembre 1812, jour où il soutint devant la Faculté de Paris une thèse intitulée « Aperçu sur les fractures ». Elle fut présidée par Pierre Sue, son cousin, assisté des professeurs Bourdier, Chaussier, Désormeaux et Dupuytren. Elle est dédiée aux « mânes de son père » et à son parent Pierre Sue, « comme une preuve de son amitié et de sa reconnaissance ». Cette thèse in-4° n'a que 15 pages :

elle contient 16 aphorismes, mais aucune observation.

B.-P. Sue avait à ce moment là 36 ans. Avait-il exercé la chirurgie à Nantes avant de songer, comme bien d'autres à cette époque, à se procurer le diplôme de docteur en médecine ? C'est probable.

En septembre 1814, le duc d'Angoulême passe à Nantes. Sue profite de l'occasion pour lui remettre un placet dans lequel il demande une place de chirurgien-major dans un régiment de cavalerie. La réponse se fait si longtemps attendre qu'au 20 mars 1815, quand Napoléon revient aux Tuileries, elle n'était pas encore arrivée. Sue redevient Vendéen et dirige la correspondance des chefs de l'armée catholique qui ont repris les armes. Puis son désir est exaucé : il et nommé chirurgien-major de cavalerie au 3e corps, commandé par le comte de Kersabiec.

Un jour, on l'appelle auprès du général Ludovic Charette, le neveu de celui qu'il a pu voir fusiller à Nantes le 29 mars 1796. Il le soigne, mais en vain : Charette a été mortellement blessé.

On l'appelle aussi près du général Suzannet, tué au combat de la Roche-Servière, mais il arrive trop tard. On sait que ce soulèvement fut réprimé par le général Lamarque. Voilà Sue privé de son nouvel emploi.

Il ne se décourage pas. Le Roi revient. Il s'adresse cette fois, toujours pour son régiment de cavalerie, à la duchesse d'Angoulême qui transmet sa pétition au ministre de la guerre, sans l'accompagner probablement de la moindre apostille. Il a beau écrire et récrire au ministre, lui envoyer des certificats très élogieux des

anciens chefs vendéens, implorer la peu aimable princesse, on ne lui fait pas l'honneur de lui répondre.

Seulement, six ans après, le 21 avril 1821, on le fait chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction ne coûtait rien à la Restauration. Faute d'oser la supprimer, on la prodiguait tant qu'on pouvait afin de la discréditer.

Là s'arrête ce que nous connaissons de ce petit neveu de Jean et de Jean-Joseph Sue.

Pas plus que pour son père, nous ne savons la date de sa mort.

IX. GEORGES-ANTOINE-THOMAS SUE DE MARSEILLE

C'est le dernier membre que nous connaissions de la dynastie médicale des Sue. Ce n'est pas le moins intéressant. Il était né à Cannes le 21 décembre 1792, d'Alexandre Sue, négociant, lui-même fils d'Honoré, un des frères de Jean et de Jean-Joseph. Ils étaient donc ses grands oncles. Sa mère s'appelait Marianne Manent.

Nous savons par un passe-port délivré par le préfet de police Pasquier, qu'il arriva à Paris le 27 octobre 1810 pour y étudier la chirurgie.

Il n'eut pas le temps d'en apprendre beaucoup, si déjà il n'en avait quelques notions, car à peine installé rue de la Harpe, il sollicitait une place de chirurgien dans l'armée. « Il attendait, disait-il, avec impatience l'instant où il lui serait permis de prodiguer ses soins à nos braves défenseurs. » C'était le style de l'époque. En même temps, il demandait naïvement la « petite grâce » de ne pas être séparé de ses intimes amis et compatriotes Foucard et Rode.

Ses vœux furent exaucés, le 2 juillet 1811, il fut nommé chirurgien sous-aide au 56e régiment de ligne dont le dépôt était à Besançon. Il y arriva le 30 juillet et suivit les bataillons actifs qui se rendaient en Hollande.

Le 1er janvier 1812, il se trouvait à Grave, petite ville forte sur la Meuse, non loin de Bois-le-Duc et le 5 février 1812, à Brême, sur le Weser, son régiment faisant partie du corps d'observation sur l'Elbe constitué en vue de la prochaine campagne de Russie. Mais il n'alla pas plus loin ; le même jour il repartait pour Paris ayant été nommé au corps des pupilles de la Garde. Il devait probablement ce poste de choix à la recommandation de son parent Jean-Joseph, alors médecin en chef de la Garde impériale. Un an après il passait aux ambulances de la garde et fit avec elles, sous Larrey, la campagne de Saxe et la campagne de France. Le 1er avril 1814, il était fait prisonnier à Pont-sur-Yonne, après avoir été blessé de plusieurs coups de lance en défendant son ambulance.

La signature de la paix le libéra et le 30 avril il passait à l'hôpital du Gros-Caillou puis, le 24 août, à l'hôpital militaire de la maison du roi. Pendant les cent jours, il ne fut pas employé, mais à la seconde Restauration, le 12 janvier 1816, il retourna à l'hôpital de la Maison du Roi. Il s'y trouva sous les ordres de Jean-Joseph Sue. Ne s'entendit-il pas avec lui, ou bien était-ce une question d'avancement ? il demanda bientôt à retourner à l'hôpital du Gros-Caillou. On lui opposa des fins de non-recevoir. Alors, soit par dépit, soit que la raison de santé qu'il alléguait fut réelle, il donna, le 28 février 1819, sa démission et alla s'installer à Marseille. Il avait à son actif plus de huit ans de services militaires, 3 campagnes et plusieurs blessures.

On avait été si satisfait de lui à l'hôpital de la Mai-

son du Roi que le comte de Pradel, directeur général de la maison militaire lui alloua généreusement, à titre de gratification, la somme de 250 francs.

En 1811, sur un état de renseignements qu'on lui demandait, Sue avait déclaré qu'il n'avait que quinze mois d'études, mais plus de 7 années d'expérience aux ambulances et aux hôpitaux avaient dû suppléer à l'insuffisance de ses connaissances théoriques. C'était d'ailleurs le cas d'à peu près tous ses jeunes collègues de ces temps troubles qui n'acquirent leur diplôme de docteur que sous la Restauration.

Lui-même passa sa thèse devant la Faculté de Paris le 4 avril 1816, pendant son séjour à l'Infirmerie de la Maison du Roi. Il eût pour président Hallé et pour examinateurs, Deyeux, Dubois, Lallement, Pelletan et Percy. Il n'avait pu choisir pour président son cousin Pierre Sue, alors très malade et qui devait mourir quelques jours après. Sa thèse avait pour titre « aperçu sur les Pneumatoses intestinales », 31 pages in-4°. Il dédiait son travail à sa mère dans des termes très touchants (il avait probablement perdu déjà son père) et, en latin au « *viro praxi proeclaro Domino J.-J. Sue, primo custodum régis nosocomiae médico.* » Celui-ci lui avait communiqué plusieurs observations.

Antoine Sue s'installa à Marseille, sinon dès le début, du moins au cours des années suivantes rue du Petit-Saint-Jean, n° 35, près du cours Belzunce. Peu de temps après son arrivée, en 1820, nous le trouvons membre titulaire et rapporteur de la société royale de médecine de cette ville.

Elle avait été fondée, à titre privé, en juin 1800 ; elle avait propagé la vaccine, distribuée des médailles et fondé plusieurs prix. Par ordonnance du 16 janvier 1818, le roi l'avait autorisée à prendre le nom de « Société royale de médecine de Marseille ». Une séance publique d'inauguration en cette nouvelle qualité avait eu lieu le dimanche 15 mai de la même année en présence de toutes les autorités.

D'après les statuts, la société comprenait 50 titulaires, tous exerçant à Marseille, et un nombre illimité de correspondants et de membres honoraires. Ses travaux étaient répartis en quatre commissions : vaccination et consultations gratuites ; observations météorologiques ; salubrité générale ; épidémies, particulièrement la fièvre jaune. Il ne faut pas oublier qu'une épidémie de cette affection régnait en ce moment à Barcelone, où s'était rendue une mission française dont faisait partie Bailly et Pariset, celui-ci ancien sous-bibliothécaire sous Pierre Sue et que plusieurs cas s'étaient manifestés au lazaret de Marseille.

La société tous les ans donnait une séance publique avec discours d'ouverture. Celle de 1820 fut tenue le 1er octobre dans la salle du Musée, sous la présidence du docteur Seux. Antoine Sue y lut deux rapports, dont l'un sur une communication du docteur Regnault, médecin des pages de S. M., concernant l'influence du foie dans plusieurs maladies. Il rend hommage au talent de l'auteur tout en trouvant cette influence un peu trop étendue ; le second rapport est une analyse du « Traité de la fièvre jaune » par le docteur Devèze. Le compte-rendu

de la séance loue le docteur Sue dont le travail est un « modèle d'analyse » où brille le talent du rapporteur ».

Dans le recueil de ces comptes-rendus, nous trouvons souvent des communications ou des analyses par Sue. En 1822, secrétaire général, après un discours du docteur Bessac, président sur « les égards que les médecins se doivent mutuellement », il expose les travaux de la Société. Celle-ci venait d'admettre parmi ses correspondants les membres de la commission de Barcelone : Audouard, François Pariset et Bailly. En 1825, il fait des communications ou des analyses sur la fièvre jaune, sur la cyanose ou maladie bleue, sur l'hémoptysie, sur l'hydrosarcocèle, sur un cas de hernie étranglée réduite par 30 sangsues appliquées pendant 24 heures. En 1826, il est élu vice-président de la société, dont il devient bientôt président.

Entre temps, en 1823, peu satisfait peut-être du rendement de sa clientèle, il demanda à être médecin des salles militaires de l'hôpital civil de Marseille. Il obtint d'y faire l'intérim pendant plus d'une année, avec l'autorisation du conseil de santé militaire présidé alors par le baron des Genettes. Mais en 1829, lorsqu'il sollicita d'y être nommé titulaire, il se heurta à un refus net basé ou prétexté sur le fait qu'il avait donné sa démission d'officier de l'armée.

A la date où il fit cette demande (10 mai 1829), il pouvait se prévaloir des titres scientifiques suivants : membre du conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône depuis le mois de mai 1828, et de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères.

président de la Société royale de médecine de Marseille. Le 4 juin 1821, il avait été nommé médecin du bureau de bienfaisance ; le 30 septembre 1831, il fut élu médecin-en-chef de l'hôpital où il était depuis longtemps médecin traitant ; il y fut maintenu par réélections successives jusqu'au 31 décembre 1855.

Au commencement de cette même année 1829, la Société de médecine de Marseille avait eu à se prononcer sur un certain nombre de questions au sujet de l'enseignement de la médcine, posées par le ministre de l'Intérieur, M. de Martignac.

La société qui déjà s'était préoccupée de ces questions avait nommé dès 1827 une commission de neuf membres composée des docteurs André, Beullac père, Favart, Gillet, Guiaud, Rey, Roubaud, Roux et *Sue*, qui en fut le rapporteur. Elle fut chargée de préparer les réponses.

La première question concernait les deux ordres de médecins. Le rapporteur conclue à l'inutilité de conserver deux titres pour le premier ordre, celui de docteur en médecine suffisait. Il demandait en même temps qu'on ne put ête docteur avant 25 ans. Les professeurs, en effet, se plaignaient que sur 100 étudiants reçus, il n'y en eût pas 10 en état d'être médecins.

Pour le second ordre, il préférait le titre de licencié à celui d'officier de santé, mais il fallait qu'ils eussent étudié pendant six ans dans un hôpital d'instruction. Il était d'avis de supprimer toutes les écoles secondaires existantes. « Ce serait, disait-il, faire une satire trop « amère de ces institutions que de signaler ce qui se pas-

« sait à Marseille où les professeurs ne finissaient jamais « leurs cours, quand il les avaient commencés. »

Il faut dire que Sue n'était pas encore professeur quand il s'exprimait ainsi.

Les *licenciés* ou officiers de santé ne pourraient accéder à aucune place publique ni pratiquer une opération majeure sans la présence d'un docteur, ni exercer dans une ville de plus de 2.000 âmes. Les juges seraient les médecins des hôpitaux. Les inscriptions et les examens seraient gratuits. Il n'y aurait de débours qu'après l'acte probatoire.

Quant à la police médicale, Sue s'élève contre la création d'une chambre de discipline devant laquelle un médecin aurait à répondre de sa capacité. « Où en se- « rions-nous, grand Dieu ! dit-il, si au milieu des riva- « lités et des jalousies et de toutes les passions qui « agitent le monde médical on venait à faire surgir une « chambre de discipline qui aurait un pouvoir aussi dis- « crétionnaire ? »

Toutefois, Sue est partisan d'une sorte de chambre de surveillance, nommée par les médecins eux-mêmes, chargée de supprimer les abus et de provoquer l'exécution des lois relative à la médecine, en d'autres termes, de protéger les intérêts du corps médical, en somme nos syndicats d'aujourd'hui.

Parmi les abus à réprimer, le rapporteur se plaint que les peines ne soient pas proportionnées aux délits, que les places publiques soient attribuées sans concours et par les administrations locales ; que ces places soient permanentes, que le cumul en soit autorisé ; que les

étrangers soient admis à exercer en France, qu'un individu non titré put exercer s'il le faisait gratuitement ; que les congrégations pussent se permettre de distribuer d'elles-mêmes des remèdes, même sans remboursement, que les épiciers fissent le cumul de la droguerie et de la pharmacie, que les murs fussent couverts de réclames scandaleuses et enfin que les corporations et les sociétés de bienfaisance aient imposé à un médecin de soigner tous leurs membres à vil prix, ce qui avait amené quelques-uns de pratiquer un cumul peu honorable.

La plupart de ces griefs subsistent encore aujourd'hui et Sue n'avait pas tort de s'élever contre eux.

Pour ce qui regarde la pharmacie, il est pour l'interdiction des remèdes secrets et pour la revision du Codex. Sur ces deux points, il a reçu satisfaction.

Ce rapport fut adopté en entier par la Société de Médecine de Marseille et adressé au ministre. Mais il n'eût aucune suite, de même que ceux qui purent lui venir des autres sociétés savantes. Les événements politiques détournèrent l'attention vers d'autres préoccupations.

Il n'en fait pas moins honneur à la perspicacité du futur directeur de l'école de médecine de Marseille.

En 1834, la Société de médecine de Marseille, sous la présidence du docteur Cauvière avait nommé une commission, composée des docteurs Beulac, Sue et Girard pour protester auprès du député M. Reynaud, contre l'impôt de la patente qu'on se proposait d'étendre aux médecins. Le raport signé de ces trois commissaires, à

la date du 27 février, établissait que cette loi était injuste, immorale et impolitique. Les médecins ayant payé cher leurs études, leurs bénéfices étaient insaisissables de leur nature. En les taxant comme des industriels, on leur infligeait une grande humiliation. Enfin, rien ne leur était plus facile que de se soustraire à la loi en renonçant à l'exercice patent de leur profession. Les médecins ne devaient plus être les parias de la Société. Toutes ces bonnes raisons n'arrivèrent pas à convaincre les législateurs et nous n'avons pas besoin de dire qu'elles n'y sont pas encore parvenues aujourd'hui.

En 1832, lors de l'apparition du choléra à Paris, la municipalité de Marseille y envoya pour étudier, les docteurs Cauvière, Rey et Rousset et fit établir un simulacre de cordon sanitaire aux abords de la ville. L'épidémie y débuta au milieu de décembre 1834 et prit fin au mois de mars 1835. La même année, Sue qui avait été chargé à l'Hôtel-Dieu spécialement du service des cholériques-hommes en fit la relation que nous allons analyser.

D'après sa statistique, du 9 décembre 1834 au 31 mars, il y eut 854 décès, soit 6 pour mille habitants. La partie clinique nous paraît fort bien traitée. Sue donne 7 observations complètes où il note tous les symptômes, classiques depuis, mais alors nouveaux pour tous les praticiens : froid intense, vomissements, crampes, selles liquides blanchâtes, soif vive, poul nul, cyanose de la face, etc.., parfois réaction avec congestion cérébrale.

Au lieu des quatre périodes décrites par d'autres, il n'en admit que deux : « L'invasion ou concentration et

la réaction. » Quant au traitement, il emploie la calorification, au moyen de bains d'étuve à 40 ou 45° Réaumur, ou des cruchon d'eau bouillante, et des saignées dans le cas de congestion active.

Dans son service du 1er janvier au 31 mars 1835, il eût, sur 80 malades traités : 44 guérisons et 36 morts ; tous étaient arrivés à l'état algide.

Sue ne croit pas à l'importation du choléra, mais à « la formation spontanée d'une cause qui agit épidémiquement », étiologie vague dont on se contentait alors généralement. La « contagion, écrit-il, est tout à fait « étrangère à sa propagation ». Mais, ce qui est en formelle contradiction avec l'affirmation qu'il vient d'émettre, il ajoute : « ... Il faut avouer, à la vérité, que « dans toutes les épidémies, la maladie s'est rarement « bornée à faire une seule victime dans les maisons où « elle a pénétré... *Les infirmiers qui servaient* les cho- « lériques ont été généralement atteints de la maladie à « laquelle quelques-uns ont succombé. » Il avait argué pour la non contagion que les prêtres, les médecins, les élèves, en rapport avec les malades, n'avaient pas présenté un seul cholérique. Il ne réfléchit pas, qu'au contraire des infirmiers, ceux-là ne manipulent pas leurs malades et ne mettent pas la main à leur linge souillé, ni aux ustensiles qui contiennent leurs selles. Cette illusion des non-contagionnistes qui a régné longtemps parmi beaucoup de médecins n'a pu être dissipée définitivement qu'après les travaux de Pasteur et d'Yersin.

Sue, enfin, émet les conclusions suivantes que nous résumons : La cause du choléra consiste dans un courant

électrique qui agit de dehors en dedans séparant les fluides d'avec les solides du corps humain ; son siège doit être placé dans le système ganglionnaire et rachidien, en d'autres termes, la maladie consiste dans une perversion de l'innervation.

La dernière phrase est moins sujette à contestation : « Le préservatif et le spécifique du choléra sont encore à trouver. »

La société de médecine de Marseille, qui avait interrompu ses séances pendant les trois épidémies de choléra qui s'étaient succédées, ses membres étant pris par d'autres devoirs, les reprit en 1839. Le président était le docteur Martin. Sue ne figurait plus que parmi les simples membres titulaires. Mais dans la liste des membres correspondants, après les noms de l'Asthy-Cooper, Pelletan, nous voyons figurer avec surprise celui de Sue, médecin-en-chef de la maison du roi, qui était mort depuis 9 ans ; on avait oublié de le rayer.

Vers le mois de novembre 1851, Sue qui était professeur de matière médicale et de thérapeutique à l'Ecole de Médecine de Marseille, en devint directeur. Il succédait au docteur Cauvière qui s'était démis de ses fonctions, soit volontairement, soit par la fin de son mandat temporaire. Sue prononça un discours le 10 novembre à la séance solennelle de rentrée. Il déclara tout d'abord qu'il avait été appelé à ces fonctions sans les avoir demandées au moment où l'état de sa santé exigeait le repos et le calme d'esprit. Il fit ensuite un éloge chaleureux, que l'on sent sincère, de son prédécesseur et enfin parla de la nouvelle organisation d el'école.

En effet, on venait de remplacer les anciennes écoles secondaires de médecine créées autrefois sans ensemble, avec des règles différentes pour chacune, soumises à l'arbitraire des autorités locales, par des écoles appelées « Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie », faisant partie de l'Université et placées sous la direction du ministre de l'Instruction publique et des recteurs régionaux.

Pourtant, même avant cette réforme, la municipalité de Marseille avait fait beaucoup pour l'école ; elle avait créé un nouvel amphithéâtre, des laboratoires et projetait de construire un édifice digne d'elle. Sue réclamait la création à Marseille d'une faculté des sciences, vœu exprimé aussi par le conseil général et le conseil municipal, qui n'aurait plus mis les élèves dans la nécessité de déserter l'école pour aller prendre ailleurs le grade de bachelier ès-sciences.

Ce vœu a été réalisé en 1854. Au moment où Sue parlait, l'école de Marseille était en pleine prospérité. Le chiffre de ses inscriptions qui, en 1849-1850, n'avait été que de 140, était monté à la fin de l'année scolaire 1850-1851 à 195. Il y avait 69 élèves contre 57 l'année précédente.

L'école comptait 10 professeurs, 2 adjoints et 2 suppléants.

Sue terminait son allocution en adressant aux élèves un petit avertissement : « Si contre mon attente, « leur dit-il, il arrivait que les conseils de la raison ne « fussent pas écoutés..., il me faudrait obéir à la pénible « et bien triste obligation des mesures disciplinaires. »

Sue cessa ses fonctions à l'Ecole en 1856. Le docteur Antoine Sue avait été fait chevalier de la Légion d'honneur ; il fut promu officier le 15 avril 1850, pour s'être distingué pendant la durée de toutes les épidémies de Marseille (Bulletin des lois d'août 1850).

Il mourut le 15 avril 1865, à 5 heures du matin, à Marseille, âgé de 73 ans et 3 mois, dans son domicile de la rue du Tapis-Vert, n° 35. Il avait épousé, nous ne savons en quelle année, Caroline, Joséphine Catherine de Lavison, fille du consul d'Autriche à Marseille qui lui survécut.

Il n'eut qu'une fille Elise, morte en 1869, qui avait épousé son cousin, H. Tournaire, notaire à Marseille. Le frère du docteur Sue, Guillaume était né, lui aussi à Cannes ; de ses deux sœurs, l'une épousa M. Rey (un de ses confrères de Marseille, si nous ne nous trompons pas) et l'autre, Joséphine, Me Tournaire.

Nous devons ces renseignements et plusieurs autres à l'amabilité de Mme la Générale Vilar, une des descendantes de la famille de Lavison. Qu'elle reçoive ici nos vifs remerciements.

Il ne nous reste plus qu'à parler de sa bibliographie. Nous avons mentionné à leur date la plupart de ses publications. Joignons-y celles qui ont été omises :

1822. — Examen des observations sur la fièvre jaune importée de Malaga à Pomègue et au lazaret de Marseille en septembre 1821, rédigées... par M. Robert, professeur d'hygiène navale à l'école de médecine de cette ville.

1827. — Discours sur le magnétisme animal. Lecture sur le Plaisir et son influence dans les maladies.

1834. — Observation de M. Sue sur un cas de cancer du sein guéri par une attaque de choléra.

Cette observation qui peut paraître ridicule n'est-elle pas d'accord avec certaines tendances de la thérapeutique moderne ?

CONCLUSIONS

Nous pensons avoir justifié au cours de notre travail l'intérêt que nous avons porté à une famille qui, par le nombre et par la qualité de ses membres médicaux mérite d'être classée parmi les grandes familles médicales françaises.

1° Les Sue, avec une suite remarquable, n'hésitant jamais sur leur vocation ont été des professeurs qui, surtout en anatomie, ont formé de nombreuses générations de nos prédécesseurs, où l'on trouve des noms tels que Louis, de Lassus, Chopart et bien d'autres.

2° Avec plus ou moins d'éclat, ils ont rendu à la chirurgie naissante d'inappréciables services. Sans doute La Peyronie et La Martinière, au moment de la crise subie au XVIIIe siècle ont brillamment contribué à l'essor de cette science. Mais leurs efforts n'auraient peut-être pas eu tous leurs effets, malgré tout leur crédit, sans le dévouement obscur, mais inlassable du prévôt *Jean Sue*. Qui mieux que lui aurait harcelé les avocats, provoqué les mémoires, les suppliques et même sollicité les magistrats, comme il était d'usage à cette époque ? Sans vouloir exagérer, on peut dire que la chirurgie moderne lui doit pour une part ce qu'elle est devenue.

3° Un service non moins appréciable à été rendu à l'art médical tout entier par son fils *Pierre Sue*. Dans des circonstances difficiles, presque sans argent et sans aide, il a réussi à constituer une bibliothèque jusque-là inexistante et dont aucune école, surtout une école de médecine, ne saurait se passer. Entre tous ses travaux, cette œuvre reste son plus grand titre à la reconnaissance des générations médicales, qu'il a contribué à instruire.

4° *Le père d'Eugène Sue* a recherché davantage les succès pécuniaires et mondains, mais faut-il lui reprocher d'avoir tenté une vulgarisation des sciences sérieuses, même parmi les gens du monde? N'a-t-il pas préparé de loin les vocations féminines qui se manifestent aujourd'hui?

5° Son neveu, *Georges Sue* de Marseille, n'a manqué que d'un théâtre plus en vue pour atteindre à plus de notoriété. Directeur à ses débuts de l'école de médecine de Marseille, il s'est acquitté de ses fonctions avec une grande autorité et a proposé des réformes dont plusieurs ont été adoptées et qui témoignent de son expérience et de son grand bon sens.

6° *Eugène Sue* a déserté la tradition de sa famille, mais de son court passage dans notre profession, il a conservé la préoccupation constante des choses médicales. Nous retrouvons dans presque tous ses romans des dons d'observation médicale et psychologique auxquels n'est pas étrangère sa formation scientifique, si imparfaite qu'elle ait été.

7° Quant aux autres comparses, le souci d'être complet nous les a fait étudier également.

Des hommes comme *Jean-Joseph Sue*, le père, étaient d'ailleurs des praticiens de grande valeur. Au surplus, mêlés à des événements particulièrement graves de l'histoire, ils nous ont conduit à étudier le rôle de certains médecins en ces circonstances, ce qui ne pouvait manquer d'intérêt.

Vu le Doyen :
ROGER

Vu le Président :
MÉNÉTRIER

Vu et permis d'imprimer
le Recteur de l'Académie de Paris :
CHARLÉTY

BIBLIOGRAPHIE

1. Archives nationales, archives du département de la Seine, du ministère de la Guerre, de la Légion d'honneur, d'état-civil de la Colle, de Saint-Paul-du-Var, de Menton, de Cannes, de Marseille, d'Orléans, de Nantes, Archives de l'Ecole nationales des Beaux-Arts.
2. Mémoires de l'Académie de Chirurgie, mémoire sur l'établissement d'une commission de correspondance des médecins (société royale de médecine) (1776), recueil des pièces qui ont concouru pour l'Académie de Chirurgie (1732-1781), liste des maîtres-chirurgiens jurés de Paris (1730-1783).
3. Recueil des pièces et mémoires pour les maîtres en l'art et science de chirurgie 1750 (10 volumes), recueil contenant tout ce qui concerne les disputes entre médecins et chirurgiens au XVIIIe siècle et les lettres patentes.
4. Histoire générale de Paris, publiée sous les auspices de l'édilité parisienne.
5. Histoire de Paris, par Dulaure, 1856-1858.
6. Le tribunal révolutionnaire de Paris, par Emile Compardon.
7. Les cent trente-deux Nantais, par Alfred Lallié (1894 Angers).
8. L'armorial du Premier Empire, vicomte Revérend, 1897.
9. Almanach royal, national, impérial.
10. Les morts vont vite, par Alexandre Dumas 1861.
11. Soixante ans de souvenirs, par Ernest Legouvé.
12. Les portraits des maistres du collège de chirurgie d'Orléans, par le docteur Fauchon (Orléans 1914).
13. L'école de santé de Paris, par A. Prévôt 1901.
14. Nouvelle biographie générale ; F. Didot.

15. Biographie universelle (article de Fournier-Pescay).
16. Arrêt du conseil du roi qui établit une commission de médecine à Paris... (Société royale de médecine), 29 avril 1776.
17. Rapport et projet de décret pour l'établissement d'une école centrale de santé à Paris Fourcroy (7 Frimaire an III).
18. Actes de la comune de Paris pendant la Révolution, par Sigismond Lacroix, 1894.
19. Biographie nouvelle des contemporains (1825), par Arnault, Jay, Jouy, Novion.
20. Moniteur universelle (Réimpression).
21. Annales d'Hygiène publique et de médecine légale (1870). Notice sur la guillotine (Dujardin-Beaumetz et Evrard).
22. Etudes sur les transformations de Paris (Lycée des Arts) (1900), par Eugène Hénard.
23. 12 années en Algérie (1880), médecin-major Bonnafond.
24. Œuvres complètes d'Ambroise Paré, traduction de Malgaigne. Introduction.
25. Recherches sur les origines de la chirurgie en France, anonyme (Quesnay).
26. Œuvres d'Eugène Sue.
27. Vieilles maisons, vieux papiers, Lenôtre, 3e série : La Maison Belhomme.
28. Inventaire sommaire des Archives départementales (département des Alpes-Maritimes).
29. Histoire de Vence, par l'abbé Tisserand.